

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:   | Pagination irrégulière: [2], [65]-104, [21]-23, 105-128, [2] p.  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

BIBLIOTHÈQUE DES FAMILLES.

LE

# FOYER DOMESTIQUE,

Revue Religieuse, Littéraire, Historique, Artistique, Agricole, &c.

Rédigé par un Comité d'Écrivains Catholiques.

Le *Foyer Domestique*, accessible à toutes les bourses par son bon marché paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 64 pages, double colonne, formant un volume de 384 pages tous les six mois, composé de matières ainsi classées :

**Religion.**—*Sermons, Exhortations et Conférences* des orateurs sacrés du Canada et de l'Europe.

EXTRAITS d'Ouvrages, où l'on expose les preuves de la *Religion*, les dogmes de la *Foi*, les règles de la *Morale*, etc.

EXPOSÉ et RÉSUMÉ de tous les faits et de toutes les questions d'actualité religieuse soulevées dans l'intervalle de chaque livraison.

RAPPORTS et LETTRES édifiantes sur les *Missions* du Canada et de l'Étranger.

**Littérature.**—Choix varié des meilleures productions, tant du Canada que de l'Étranger. Les sujets ayant trait aux matières suivantes entrent dans le cadre de cette publication, savoir :

*Philosophie, Eloquence, Discours, Légendes, Critiques, Bibliographies, Biographies, Voyages* et Œuvres d'imagination.

Les lettres pour abonnement, envoi d'argent, etc., doivent être adressées à M. l'Administrateur du FOYER DOMESTIQUE, à Ottawa; et tout ce qui concerne la rédaction à M. l'abbé EDOUARD GUILMET, Rédacteur-en-Chef.

**Histoire.**—*Mémoires* sur le Canada et autres pays; *Aperçu* sur l'histoire de l'Église et du Clergé; *Études* des Mœurs et des Monuments, etc.

**Sciences et Beaux-Arts.**—Découvertes scientifiques et applications des sciences aux Arts. Revue des Concours et compte-rendu des œuvres d'art.

**Musique.**—Un morceau de *Musique*, pour Piano ou Chant, paraît dans chaque livraison.

**Agriculture.**—Travaux, recherches, découvertes et perfectionnements.

**Tempérance et Luxe.**—Exposé des causes et des funestes effets de l'*Intempérance* et du *Luxe*, et autres désordres dans la société.

**Chronique Générale.**—Le *Foyer Domestique* ne s'occupe point de politique, mais il publie un *Résumé* des nouvelles politiques et autres les plus intéressantes, etc.

Volume III.—No. 2.  
1er FEVRIER 1877.

Un Morceau de Musique chaque Mois—ABONNEMENT : \$1 PAR VOLUME.

# LISTE DES COLLABORATEURS.



**Adam**, (Abbé F. L. T.)—Montréal.  
**Alleau**, (Abbé Th.) Missionnaire Apostolique, à Paris. (France.)  
**Amiot**, (Guil.) Avocat—Québec.  
**B.....** (Abbé G.)—Ottawa.  
**Baillargé**, (G. F.) Sous - Ingénieur-en-Chef des Travaux Publics du Canada—Ottawa.  
**Beauchamp**, (Joseph)—Etudiant en Droit.—Montréal.  
**Belanger**, (J. A.)—Ottawa.  
**Benoit**, (Alph.)—Ottawa.  
**Benoit**, (Sam.)—Ottawa.  
**Benoit**, (Dr. F.), M. D., Montebello.  
**Bourget**, (Jos. G.) employé civil.—Québec.  
**Caouette**, (J. B.) employé civil—Québec.  
**Chandonnet**, (Abbé T. A.) Docteur en Philosophie, en Théologie et en Droit Canon.—Montréal.  
**Chapman**, (W.)—St. François de la Beauce.  
**Chauveau**, (l'Hon. P. J. O.)—Québec.  
**Chauveau**, (Alex.) M. P. P.—Québec.  
**Chemin**, (Abbé Léon) curé de Grenville.  
**Couture**, (Guillaume)—4 rue Cabanaïs, Paris.  
**Crevier**, (Dr. J. A.) Médecin-Naturaliste, Montréal.

**De la Bruyere**, (Boucher)—Saint-Hyacinthe.  
**De Montigny**, (B. A. Testard)—Saint-Jérôme.  
**Derome**, (F. M.)—Rimouski.  
**Desaulniers**, (Frs. L.)—Yamachiche  
**Desjardins**, (Dlle. Clara.)  
**De Vervins**, (M. le Comte A.) St. Louis du Missouri (Etats-Unis).  
**Dick**, (Dr. V. E.)—Château-Richer.  
**Dion**, (J. O.)—Bassin de Chambly.  
**Donnelly**, (James) Montréal.  
**Drapeau**, (Stanislas)—Ottawa.  
**Evanturel**, (F. E. Alf.) LL. B., Ottawa.  
**Faucher de St. Maurice**,—Québec.  
**Filliatre**, (R. P.) O.M.I.,—Ottawa,  
**Fréchette**, (Louis-Honoré)—Québec.  
**Gagnon**, (Ferd.)—Worcester, Mass., E. U.  
**Garneau**, (A.)—Ottawa.  
**Genand**, (J. A.)—Ottawa.  
**Graziella**, (Mlle ...)  
**Guay**, (Abbé Chs.) N.-D. du Sacré-Cœur.  
**Guillaume**, (Abbé C.) curé d'Embrun, diocèse d'Ottawa.  
**Huguet-Latour**, (L. A.) A. M., N. P., Montréal.  
**Huot**, (Edouard)—Québec.  
**Langevin**, (Abbé Edm.) Vic.-Général—Rimouski.

**L.....** (Eugène)—St. Raphaël.  
**Legendre**, (Napoléon)—Québec.  
**Le May**, (Pamphile)—Québec.  
**Lemoine**, (J. M.)—Québec.  
**Lerida**, (Mlle ...)  
**Lorrain**, (Léon) Etudiant en Droit, premier Lauréat au concours de poésie de l'Université-Laval, Iberville.  
**Malouin**, (J. A.)—Québec.  
**Marmette**, (Joseph)—Québec.  
**McCabe**, (L.)—Ottawa.  
**Meilleur**, (Dr. J. B.), M. D., LL. B.—Québec.  
**Pallier**, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.  
**Paquin**, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.  
**Paquin**, (Elzéar)—Montréal.  
**Poirier**, (Pascal)—Ottawa.  
**Poisson**, (M. J. A.)—Arthabaskaville.  
**Renault**, (Eugène)—Montmagny.  
**Smith**, (Gustave)—Ottawa.  
**Sulte**, (Benj.)—Ottawa.  
**Tanguay**, (Abbé Cyp.)—Ottawa.  
**Tasse**, (Joseph)—Ottawa.  
**Tasse**, (Elie) Surintendant de l'Education, Winnipeg, (Manitoba.)  
**Tessier**, (L. W.)—Montréal.  
**Tetu**, (Dr. L.)—Rivière-ouelle.  
**Thibault**, (Chas.) Avocat—Montréal.  
**Turcotte**, (L. P.)—Québec.

Ainsi que plusieurs autres **Ecrivains** également disposés à enrichir notre Publication de leurs travaux.

## Sommaire des Matières de cette Livraison.



	PAGES.	
<b>Religion.</b>		
Mœurs Chrétiennes et Mœurs Païennes chez les Romains, et quelques Notes sur les Catacombes, par Mr. L. A. PRU-D'HOMME.....	65	
Le Saint-Nom de Dieu en 64 langues, compilation faite par Mr. J. A. MALOUIN.....	79	
<b>Sciences Sacrees.</b>		
Etudes sur la Création ( <i>Suite et Fin</i> ), par Th. A.....	76	
<b>Morale et Philosophie.</b>		
Le Mystère de la Pauvreté ( <i>Suite</i> ), par Auguste NISARD.....	72	
Un dévouement héroïque.....	78	
Les Ajournements, par Christian Félix WEISSE.....	109	
<b>Histoire.</b>		
Notes sur Yamachiche ( <i>Suite</i> ) par Mr. l'abbé N. CARON.....	79	
Histoire des Trois-Rivières, par Benj. SULTE.....	82	
<b>Littérature.</b>		
Amour et Patrie, Episode de 1837, par J. G. BOURGET.....	85	
<b>Biographie.</b>		
Pierre Chrysologue Pambrun, par Joseph TASSÉ.....	95	
<b>Bibliographie.</b>		
L'Instruction Publique au Canada, Précis historique et statistique, par M. CHAUVEAU.—Gustave SMITH.....	99	
Mémorial sur l'Education, par M. le Dr. MEILLEUR.....	119	
<b>Poesies.</b>		
Conseils d'un Père à sa Fille, par X... ..	71	
Un Charitable Observateur sur un Chignon exagéré.....	95	
Le Jugement, par Sam. BENOIT.....	105	
A ma Sœur Marie.....	109	
<b>Economie Sociale et Politique.</b>		
Essai sur le droit Social Chrétien ( <i>Suite</i> ), par le Rév. Père PAQUIN, O. M. I.....	101	
Le Chomage des Journaux, par Napoléon LEGENDRE.....	109	
<b>Maximes et Pensees.</b>		
Diverses Pensées, par Mr. le Comte de NUGENT.....	76-105	
<b>Partie Editoriale.</b>		
A nos bienveillants lecteurs.....	110	
L'Album Musical.....	110	
Notre Feuilleton littéraire.....	111	
Mission Providentielle des Peuples.....	111	
Mandement de Mgr. l'Evêque de Rimouski.....	113	
La Mère Marie de l'Incarnation.....	116	
Institut Canadien-Français d'Ottawa.....	118	
Mémorial de l'Education du Bas-Canada, par M. le Dr. J. B. MEILLEUR.....	119	
Soirée Musicale au Pensionnat de N. D. du Sacré-Cœur, à Ottawa.....	120	
Concert au Couvent de Hull.....	121	
La Messe de Minuit à l'Isle du Calumet.....	122	
Paroisse Canadienne du Sacré-Cœur du Détroit.....	122	
La Presse Canadienne des Etats-Unis.....	123	
Le Nouveau Ministre.....	123	
Orphelinat St. Joseph.....	123	
Club de Discussion.....	124	
A TRAVERS LE MONDE.—Nouvelles Diverses.....	124	
Erreurs à corriger.....	125	
Esprit d'Entreprisse.....	125	
Nouveaux Zélateurs.....	126	
<b>Mémorial Necrologique.</b>		
Rév. Messire T. PEPIN, Curé de Boucherville.....	126	
Joseph BUREAU, Typographe.....	127	
John Fenning TAYLOR.....	127	
M. FAUCHER, Elève de Rhétorique.....	127	
Eugène Larochelle, de la Rivière-du-Loup.....	128	
Madame Abraham HAMEL, de Québec.....	128	
Madame M. H. PERCIVAL.....	128	
Hospice DOUVILLE, Ecclésiastique.....	128	



## ABONNEMENT.

Cette Revue paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 64 pages, double colonne, formant deux volumes de 384 pages, chaque année.

Prix par Volume.  
CANADA.....\$1.00.  
ÉTATS-UNIS..\$1.10.  
EUROPE.....\$1.60. (8 f)  
Payable d'avance.

## BIBLIOTHEQUE DES FAMILLES.

LE

## FOYER DOMESTIQUE.

## ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. l'abbé ENOVARO GUILMET, Rédacteur-en-Chef, et la correspondance qui se rapporte aux abonnements, envoi d'argent, annonces, impressions, etc., etc., à M. l'ADMINISTRATEUR du Foyer Domestique.

Religion, Histoire, Voyages, Littérature, Sciences, Beaux-Arts, Agriculture, Tempérance, etc.

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ D'ÉCRIVAINS CATHOLIQUES.

## Religion.

(Pour le Foyer Domestique.)

## MOEURS CHRETIENNES

ET

## MOEURS PAIENNES

CHEZ LES ROMAINS,

ET

## Quelques Notes sur les Catacombes.



DANS ses admirables Conférences sur la Religion, l'éloquent Frayssinoux, après avoir décrit dans un style émouvant, l'héroïsme des premiers martyrs du Christianisme, bravant les tortures les plus cruelles, inventées par le génie païen pour obtenir une abjuration ou quelques fumées d'encens à leurs faux dieux, s'écrie à la vue des témoignages de la foi vive et ardente des confesseurs de l'Eglise : " Que des motifs naturels tels que l'esprit de parti, l'orgueil, l'amour de la gloire, la honte d'un désaveu, un moment d'enthousiasme puissent entraîner à la mort un petit nombre d'hommes dans des occasions très-rares, j'y consens, mais une quantité prodigieuse de personnes de tous les états, de tous les caractères, pendant trois siècles entiers souffrant, non dans les accès d'un en-

thousiasme furieux, mais avec tout le sang-froid de la réflexion, une inaltérable patience, souffrant non une mort prompte et facile, mais les plus effroyables douleurs, au milieu des tortures les plus lentes et les plus recherchées, c'est ce qu'on ne voit que dans l'Eglise de Jésus-Christ."

Pendant trois siècles, en effet, on épuiserait tout ce que le fanatisme aveugle d'un peuple dont les fêtes étaient des carnages sanglants, pût inventer et mettre entre les mains des bourreaux pour assouvir la haine implacable qu'inspirait le nom chrétien.

Cependant, chose étrange, mystère inconcevable que la raison sans les lumières de la foi serait impuissante à découvrir, c'est qu'à mesure que les édits de persécution se multipliaient le nombre des conversions à cette religion calomniée et opprimée dans toute l'étendue du territoire romain, augmentait en proportion. La folie de la Croix, comme l'appelaient les païens, faisait des conquêtes sous les lambris dorés des proconsuls et des sénateurs et jusque sur les marches du trône d'où partaient les ordres souverains des Césars.

Le Sénat, ce corps antique, dépositaire de la liberté publique et des principes du gouvernement, l'âme enfin de toutes les entreprises, n'était plus composé sous les empereurs que de personnages d'une vertu plus que douteuse et qui depuis longtemps avaient oublié l'antique austérité de leurs pères.

Tout était devenu vénal à Rome, sous ces nouveaux maîtres.

La corruption des mœurs, qui avait atteint tous les ordres de l'Etat ; l'amour des plaisirs et de l'or qui les procure, l'ambition démesurée des honneurs, avaient avili ce corps respectable. Les

Césars n'avaient le plus souvent qu'à manifester leurs désirs insensés, pour trouver dans son enceinte des approbateurs aussi empressés de solliciter leurs faveurs que d'applaudir à leurs orgueilleux projets.

Aussi, il ne faut pas s'étonner des excès sans nombre auxquels se portèrent ces tyrans couronnés, qui, demeurés sans frein et entourés d'adulateurs n'étaient en général que leurs passions.

C'est au milieu des villes les plus dépravées et à côté des palais impériaux que l'Eglise jeta ses premiers fondements.

Pendant que ces cités païennes retentissaient du bruit des fêtes de Bacchus ou des combats de cirque où coulait à grands flots le sang humain pour le plaisir d'un peuple barbare, les Apôtres commençaient à annoncer les sévères enseignements d'une doctrine et d'une morale nouvelle.

Au règne de la servitude, ils venaient substituer la liberté des enfants de Dieu et l'égalité parfaite de tous les hommes devant lui.

Ils venaient apprendre aux Romains qui s'enrichissaient des dépouilles du malheureux vaincus à respecter ce dernier.

On ne peut se faire qu'une faible idée de l'état abject dans lequel gémissaient les esclaves, nous enfants d'un siècle où la liberté est souvent synonyme de licence et d'abus de toutes choses.

Pour bien apprécier les bienfaits du christianisme qui a mis fin à ce règne de servilisme, il faut remonter à cette époque où les Carthaginois, les Numides, les Cimbres, les Gaulois, les Germains et les Parthes tombés sous l'aigle romaine étaient chargés de fer et envoyés à Rome.

Là, ils étaient vendus sur le marché public au plus haut enchérisseur comme une vile bête de somme.

Devenu la propriété de son maître, nulle loi ne protégeait la vie de l'esclave.

Sans patrie, ni famille, il mourrait au gré du despote qui en faisait le jouet de ses caprices et de ses passions.

Etre méprisé, son maître ne lui parlait souvent que par signes.

Témoin dans un procès, il n'était interrogé que sur le chevalet et sur ce maître qui tenait sa vie entre ses mains, qui pouvait la briser comme un roseau, il devait veiller comme sur la prune de ses yeux, car s'il arrivait que le maître fut tué par un esclave tous les au-

tres présents dans sa maison étaient exécutés.

Tel est le joug de fer qui pesait sur l'esclave jusqu'à son dernier soupir.

L'histoire nous montre Auguste crucifiant un esclave pour avoir tué une caille favorite ; Pollion le jetant vivant en nourriture à ses murènes et le sage Caton lui-même, déclarant "qu'il fallait vendre son cheval et son esclave quand ils se faisaient vieux."

Quelle inhumanité !

Enfin le jour était arrivé où la civilisation chrétienne allait briser les lourdes chaînes de l'esclavage et rétablir l'homme dans toute sa dignité. Sur les ruines de la société qui tombe, rongée au cœur par les crimes et les désordres de tous genres s'ouvre une nouvelle ère et s'élève un nouveau royaume où les nations entrent en foule, dont Jésus-Christ est le chef et Rome la capitale.

Mais avant que ce royaume contre lequel devaient surgir tant de tempêtes fut consolidé et put révéler au monde toute sa majesté, sa grandeur et sa puissance céleste, avant que la Croix remplaçât les idoles et que la Sybille de Cumès fut réduite au silence, que les superstitions et les ténèbres de l'erreur ne fissent place enfin à la vérité et aux temples du seul vrai Dieu, il fallait que le christianisme fut cimenté du sang des premiers fidèles et que la Croix destinée à régénérer le monde s'enracinât profondément dans les entrailles de la terre.

Dieu voulut purifier Rome du souffle impur qu'on y respirait afin de la rendre digne d'être la métropole de la chrétienté.

Aussi, Fleury, dans son Discours sur l'histoire ecclésiastique, parlant du nombre prodigieux des martyrs des premiers siècles de l'Eglise, ne craint point de dire : " Les chrétiens ont poussé le témoignage de la vérité jusqu'à la mort et aux plus cruels tourments ; et ce n'a pas été un petit nombre de philosophes, mais une multitude inouïable de tout âge, de tout sexe et de toutes conditions."

L'historien Sulpice Sévère faisant allusion aux persécutions de Dioclétien, s'écrie avec non moins de force : " Dix ans de dévastation ont désolé l'Eglise de Dieu. Jamais guerre n'avait autant épuisé le genre humain et jamais l'Eglise n'avait remporté de plus glorieux triomphes, puisque dix ans de carnage n'ont pu la vaincre."

Que si l'on n'est point satisfait de ces

témoignages il faille aussi l'autorité de contemporains de ces siècles de férocité, nous apprenons de la bouche même d'Eusèbe : " Qu'il est impossible de dire quelle multitude de martyrs fit la persécution en tous lieux."

Néanmoins pour se rendre compte avec plus de précision mathématique, du grand nombre de martyrs que l'Eglise compta dès son origine, il faut descendre dans ces demeures souterraines, qui sous l'empire des Césars Romains servirent longtemps de retraite aux vivants et de lieu de sépulture aux morts.

D'ailleurs c'est dans les catacombes que la foi brille d'un plus vif éclat et que la piété et les souvenirs de cette époque apparaissent et sont conservés avec le plus de soin.

Bosio, Boldetti, Marchi et enfin l'abbé Gaume qui ont écrit sur les Catacombes estiment qu'elles pouvaient contenir 160,500 âmes et que onze millions et demi de tombeaux ont été enfouis dans les *loculi*.

On compte en général qu'il existait cinquante catacombes à Rome dont celle de St. Calixte était la plus considérable et pouvait être regardée comme l'artère principale de cette vaste nécropole. Elles étaient presque toutes situées sur le bord des grandes voies romaines qui partent du Forum, divisent la ville en quinze parties et vont ensuite se perdre dans les campagnes.

Ces grandes voies étaient bordées de temples et de mausolées païens. Plusieurs catacombes eurent pour vestibule, les arénaires creusés par les Romains pour extraire le sable qui devait servir aux constructions et qui avaient cessé d'être exploités.

D'autres fois, l'entrée était auprès des villa, ou cachée derrière les vignobles ou enfin au milieu des jardins des chrétiens les plus opulents.

Il est difficile de fixer d'une manière précise la profondeur sous terre où l'on rencontre les catacombes. On comprend que la configuration du terrain devait guider beaucoup les fossoyeurs dans leurs travaux. En général les premières galeries ont entre 4<sup>e</sup> et 60 pieds de profondeur.

Un grand nombre de circonstances et de raisons qui nous échappent aujourd'hui et dont il est impossible de se rendre compte ont influé sur la conformation et la direction des allées immenses que l'on découvre dans les catacombes.

C'était une véritable ville avec ses

quartiers, ses forum, ses chapelles ou cryptes, ses galeries superposées que l'on pourrait appeler des rues, le tout illuminé par des lampes en bronze et de chaque côté des tombeaux.

Afin de tromper la vigilance et la recherche des tyrans l'on multipliait les entrées.

D'ailleurs il y en avait toujours deux ; l'une destinée aux hommes et l'autre aux femmes.

Il ne faudrait pas s'imaginer cependant que les Païens ne parvinrent jamais à découvrir ces retraites malgré tout le soin qu'on y apportait. Des traîtres désireux de brûler ce qu'ils avaient adoré, révélèrent plus d'une fois les secrets des chrétiens. De là, le cri des Romains pendant les persécutions : " Qu'on ferme les cimetières," et l'épithète de " Race Taupinière " qu'on leur donnait.

On sait que le pape Sixte II fut massacré par des soldats au milieu des catacombes avec quatre diacres.

Quel sublime combat que celui des chrétiens réduits en effet comme des taupes à s'enfoncer sous terre et luttant contre les Césars et le monde soumis à leurs lois.

Folie, aveuglement, diront les esprits forts de notre siècle ; mais cette folie et cet aveuglement ont civilisé l'univers.

Ce serait une grave erreur de croire que c'était seulement parmi les plébéiens que l'Eglise faisait des conversions.

Dieu n'était pas venu sur la terre pour une seule classe du peuple mais pour tous les hommes de bonne volonté.

On a trouvé dans les registres tenus par les diacres, l'acte de sépulture de Tryphonie et de Cyrille, l'une épouse, l'autre fille de l'empereur Dèce, toutes deux enterrées dans le cimetière de St. Laurent. Nous voyons aussi qu'une autre impératrice accomplit un vœu à l'apôtre St. Jean l'Evangeliste, dont l'invocation l'avait préservée d'un naufrage sur mer. Voici l'inscription :

*Sancto ac Beatissimo Apostolo Joanni Evangelista Galla Placidia Augusta, cum filio suo Placido Valentiniano Augusto et filia sua justa Grata Honoria Augusta, liberationis periculo maris volum solvit.*

Certains auteurs modernes ont voulu émettre en doute l'authenticité des reliques des saints et laisser entendre que le corps des païens avait été également enfoui quelquefois dans les catacombes. Cette assertion paraît erronée et n'est d'ailleurs fondée sur aucun raisonne-

ment sérieux. Les chrétiens conservèrent toujours l'usage d'enterrer les corps.

Ils entouraient l'arène encore fumante du sang des martyrs, suivaient la victime sur le chevalet, et attendaient les ombres de la nuit pour emporter ces précieuses reliques et les dérober aux insultes des païens.

Leur dévouement ne connaissait point de bornes et c'était souvent au péril de leur vie qu'ils parvenaient à s'acquitter de ce pieux devoir.

Chez les païens, au contraire, depuis le commencement de la République, l'usage de brûler les corps était devenu général.

Ils ne possédaient aucun cimetière commun. On apportait le cadavre de quelque pays que ce fut pour le déposer dans le colombaire de sa famille.

Rome adopta cette coutume de brûler les corps parce que les peuples voisins, le Latium, la Sabinie, l'Etrurie, etc., avec lesquels elle était en guerre presque continuelle, profanaient les cadavres dans leurs incursions.

Cicéron nomme trois familles qui, de son temps, n'avaient pas encore adopté l'usage de brûler les corps.

En effet, leurs tombeaux qui n'étaient pas enfouis dans la terre, mais s'élevaient en superbe mausolées, pouvaient facilement être insultés par les ennemis. De plus, la philosophie prétendit plus tard avec Héraclite que le feu délivrait l'âme de son corps terrestre, lui donnait la liberté et la purifiait. Aussi regardait-on comme un honneur insigne d'être brûlé.

On alla même jusqu'à faire préparer pour les pauvres des buchers, *ustrinae publicae*, composés de quatre murailles, où l'on jetait aux flammes les restes de l'indigent.

D'ailleurs l'Eglise se préoccupa dès les premiers siècles de ne pas mêler les ossements des persécuteurs avec ceux des persécutés ; des disciples du Christ à ceux des adorateurs de Jupiter.

On voit dans l'histoire de l'Eglise que St. Clément établit un diacre, un sous-diacre et un notaire dans les différents quartiers de la ville pour s'enquérir et enregistrer les actes des martyrs.

Ainsi donc, le notariat n'est pas né d'hier et MM. les notaires ont dressé leurs minutes et commencé la procédure dès cette époque.

Ils remplissaient plutôt alors l'office de gardien d'archives et s'acquittaient des fonctions que l'on confie en Canada aux

curés de paroisse : tenir acte des baptêmes, mariages et sépultures.

Plus d'un notaire, sans doute, ne s'est jamais imaginé que les doyens de sa profession, écrivaient sur les *tumulus* et signaient des actes du sang même des martyrs.

On retrouve encore à côté des tombeaux des martyrs, le vase de sang entouré de chaux, ainsi que la palme gravée sur la pierre ou le marbre.

Ces vases étaient en verre, en bronze ou en terre cuite. L'Eglise était trop pauvre pour s'en procurer d'or ou d'argent.

Les chrétiens pouvaient s'exposer à tout pour recueillir le sang, le corps et même les vêtements des martyrs.

A peine savait-on qu'un chrétien avait été arrêté, on pénétrait dans sa prison, on se précipitait en foule au tribunal pour entendre ses réponses aux juges qui s'efforçaient de le séduire. On les conservait pour s'édifier et s'encourager soi-même au combat.

La hache du *confecteur* avait-elle fini son ouvrage, des éponges recevaient le sang qui était conservé dans un vase.

Ste. Séréna, épouse du trop cruel Dioclétien, s'occupait elle-même de ce pieux devoir. Et plus d'une fois, profitant du sommeil de son époux, elle s'empressait de secourir ceux que les édits de l'empereur vouaient à la mort. Souvent l'épouse, la mère ou la sœur emportaient les membres encore palpitants d'un époux, d'un fils ou d'un frère bien-aimé.

La foi seule a pu enfanter de tels dévouements. Le sang qu'on trouve aujourd'hui dans les vases des *loculi* est inhérent au verre.

Le célèbre Leibnitz, dont le témoignage ne saurait être mis en doute, a pu se convaincre que c'était réellement du sang, par des analyses scientifiques que nous ne saurions rapporter ici.

On ne recevait aucun cadavre dans les catacombes sans que les parents ou des témoins pussent certifier qu'ils étaient chrétiens.

Les notaires diacres qui, la plupart du temps, avaient eux-mêmes assisté au procès des martyrs et été témoins de leur mort, inscrivait leurs actes de sépulture dans les registres.

Un fait curieux et qui demeure sans explication au premier abord, est l'ignorance honteuse des vérités chrétiennes dans laquelle vécurent les Romains pendant longtemps.

Entourés de toutes parts, cernés, assié-

gés de chrétiens, c'est à peine souvent si on les connaissait de nom. Ils furent confondus en premier lieu avec les Juifs et enveloppés dans plusieurs persécutions dirigées contre ces derniers.

On ne les en distingua que pour répandre sur leurs pratiques religieuses les calomnies les plus mensongères et les plus insensées.

Ils se réunissaient, disait-on, dans les ténèbres, craignant de laisser voir au grand jour leurs pratiques sacrilèges. Un enfant nouveau-né était égorgé par le plus ancien de l'assemblée ; son sang était recueilli et chacun devait venir boire dans la coupe commune de ce sang encore tiède. Après d'autres crimes dont le détail fait frémir d'horreur, on éteignait les bougies et alors commençaient les plus affreuses bacchanales. Les chrétiens, profitant de l'obscurité, ne respectant plus ni pudeur ni réputation, ni même la nature, se livraient sans retenue aux orgies les plus infâmes.

Voilà quelles étaient les accusations qu'on se plaisait à porter contre eux, et dont le ridicule ne sert qu'à faire voir l'ignorance et la haine des païens contre les chrétiens.

On ne s'arrêtait point là. Ils passaient aussi pour sorciers, magiciens entretenant des commerces avec les sombres furies du Tartare.

Quoiqu'ils fussent en tous temps les sujets les plus soumis de l'Etat ils furent plus d'une fois dénoncés comme traîtres de complots, agitateurs et excitant le peuple à la révolte. Il n'est aucun crime dont on ne les ait accusés. Les plus modérés ne pouvaient s'empêcher de les regarder comme des gens opiniâtres et fanatiques. Pline en fit périr un grand nombre parce qu'il les croyait opposés au bonheur commun et misanthropes.

Sénèque les considère comme des hommes à qui la superstition a ôté la raison et a jeté dans le délire.

On n'en finirait point si l'on voulait citer tout ce que dirent et crurent les anciens philosophes des chrétiens.

Loïn d'être comme le prétendaient les païens, une race taupinière, habitant les cavernes et les solitudes, on les voit chercher le commerce des hommes, pour répandre les bienfaits de la foi et remplir fidèlement les postes les plus périlleux de l'Empire.

On les trouve partout, soit à la ville ou à la campagne, et s'ils se retiraient quelquefois, c'était pour célébrer, loin du regard des profanes, les saints mystères

et échapper aux violences sacrilèges, qui sans cette sage prudence auraient affligé l'Eglise et mis les fidèles dans un péril imminent.

Nous dirons maintenant quelques mots sur les inscriptions des chrétiens et des païens et du style des uns et des autres.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur une inscription pour connaître si elle est d'un chrétien ou d'un païen.

Qu'on lise plutôt :

*Hic in pace requiescit Laurentia, Lucii filia quæ credidit resurrectionem.* " Ici repose en " paix, Laurence, fille de Lucius, qui a " cru à la résurrection."

*Hic Gordianus Gallie nuntius, jugalatus profide cum familiâ totâ quiescunt in pace. Theophilia ancilla fecit.* " Ici, Gordien, courrier de la Gaule, immolé pour la foi avec toute sa famille, reposent en paix. Théophilia, leur servante, a élevé ce tombeau."

Voilà des inscriptions qui indiquent suffisamment la croyance du défunt.

Nous donnerons maintenant quelques inscriptions païennes qui feront mieux saisir le contraste.

*Marcus Staius Mari libertus, Chilo, hic heus ! tu viator lasse, qui me præteris, cum Divis ambulaveris, tamen hæc veniendum est tibi.*

On va jusqu'à indiquer celles des personnes vivantes et mortes qui ont droit au tombeau, par ces lettres : H. M. H. N. S. qui signifient : *Hoc monumentum hæcres non sequitur.* Ou bien lorsque les descendants ont droit d'y reposer. H. M. H. S. *Hoc monumentum hæcres sequitur.*

Souvent, aussi, les païens donnaient la mesure du terrain ou lançaient des malédictions contre quiconque touchait aux monuments : *In fronte pedes decem, in agro pedes decem. In fronte* signifie naturellement *en face du chemin, in agro, en arrière.*

*Lasaris hunc tumulum si quis, in Tartara pergat atque expers tumuli.*

Il y en a d'autres bien singulières : *Lupensia hic ego sum illata a Consutia Rufa cujus ossa liviter tangat mater.*

Parfois on mentionne qu'à chaque année l'héritier doit apporter des roses sur le tombeau : *Ad solemnia cibi et rosarum, quod est ut singulis annis rosæ ad monumentum deferentur et ibi epularentur duntaxat.*

Les inscriptions païennes sont toujours plus longues et écrites dans un style pompeux. On y redit l'origine, la cause, l'époque, les auteurs de ce monument. Elles commencent presque toutes

par cette formule solennelle : D. M., *Dis manibus* : Aux Dieux mânes, ou D. I. M. *Dis inferis manibus*, ou encore D. S. *Dis securis*.

Le nom du défunt, sa filiation, ses qualités, les regrets qu'il laisse, le nom de ceux qui lui ont élevé sa tombe, ses années de mariage, son âge, le jour précis de sa mort sont marqués avec soin.

Sur les tombes militaires, on lit le nom de la cohorte, de la légion, de l'aile ou centurie, et de la flotte ou gallerie pour le marin, dans lesquels il a combattu.

On n'oublie jamais non plus de graver le nombre d'années de service et de batailles auxquelles il a assisté.

Dans les catacombes on ne voit rien de semblable. Le style est simple et l'épitaphe très-courte.

Le nom du martyr, la pensée de l'Éternité, voilà tout.

*Zoticus hic ad dormiendum.* Ici dort Zoticus. *Theodorus in pace.* Théodore en paix. *Dioscore vive in aeterno.* Dioscore vis dans l'éternité. *Faustina dulcis vivas in Deo.* Que la bonne Faustine vive en Dieu.

On retrouve chez les chrétiens des mots consacrés qu'on chercherait en vain sur les tombes des adorateurs des Dieux de l'Olympe. Ainsi le mot : *Depositus, dormitio, déposé ou sommeil*, c'est-à-dire pour un moment, en attendant le jour du réveil, en attendant la résurrection.

Le paganisme ne connaissait point ces espérances. Chez les païens on entretenait des lampes sur les tombeaux pour que les mânes qu'on croyait voir voltiger auprès du corps du défunt ne demeurassent pas dans l'obscurité.

De là l'usage de souhaiter une terre légère.

Les chrétiens entretenaient aussi des lampes, emblème de l'âme qui ne s'éteint pas.

Les lampes avaient la forme d'une nacelle ; à une extrémité un bec pour les mèches, à l'autre une anse, au centre une ou deux ouvertures pour verser l'huile, accompagnées de deux anneaux. La lampe était suspendue par une chaînette se terminant par un crochet. Les lampes des fossoyeurs étaient suspendues aux voûtes, celles des morts dans les niches.

Dans la forme des lampes, on peut reconnaître l'image de l'Église comparée à une nacelle naviguant sur la mer du monde, qu'elle éclaire de sa vive lumière et conduisant les âmes qui la suivent, au port bienheureux.

On a découvert dans les catacombes des confessionnaux et des bénitiers. Dans les premiers temps de l'Église on voit, par la manière dont les premiers sont construits, que les pénitents se plaçaient devant le prêtre et non à côté comme actuellement. Il y avait des vestibules avant d'entrer dans les cryptes qui ne contiennent en général que 80 à 100 personnes.

Il est facile de s'imaginer que la prudence et le bon ordre exigeaient qu'on ne réunit qu'un nombre assez limité de personnes dans le même endroit. C'était dans les vestibules que les diacres cathéchisaient les catéchumènes.

Nous ne saurions passer sous silence le soin maternel que prodigua l'Église à l'enfance, de l'honneur qu'elle leur prodigua dans le culte dont elle a entouré leurs tombeaux. Nous laisserons parler l'auteur d'un article admirable qui nous tombe en ce moment sous les yeux, intitulé "Tombeaux des enfants dans les catacombes."

"Le Paganisme, dit-il, n'avait pas grand souci de la tombe de ces êtres qui n'avaient fourni à la patrie ni un citoyen, ni un soldat. On sait que l'antiquité faisait bon marché de leur vie.

"Virgile seul, entre les poètes, a une plainte de l'âme pour ces jeunes enfants qu'il représente moissonnés sous les yeux de leurs mères.

"Dans ces caveaux de famille que les Romains appelaient les *Columbaria*, j'ai distingué quelques petits bustes de marbre représentant des enfants, à côté des urnes funéraires, au fond desquelles gisaient quelques pincées de cendre. C'est tout ce qui en reste.

"Parmi les inscriptions innombrables qui tapissent les murs d'une immense galerie du Vatican, j'ai lu quelques épitaphes constatant froidement que Junius Sevarianus avait vécu deux ans ; que Octavius Liberalis était mort à cinq ans, quatre mois, quatre jours ; que Steteria Superba avait succombé à dix-huit mois. Mais nul ne vécut au-delà, nulle espérance de se revoir ; aucun emblème religieux pour consoler ces deuils. L'Église n'était pas faite pour ces mânes sans nom, comme on les appelait, "sine nomine manes," et leur sépulcre se fermait sans espérance comme sans gloire.

"Je me trompe, et si jamais j'eus la révélation de ce qu'était l'enfant dans les siècles païens, elle me vint d'une épitaphe que je lus à Antibes, l'antique Antinopolis, où les élégants de Rome

venaient goûter les délices d'un rivage charmant et d'un ciel sans hiver. Une pierre détachée des ruines d'un théâtre, aujourd'hui presque entièrement disparu sous l'action du temps et de la mer, portait cette inscription : " Aux dieux mânes septentrion, enfant de douze ans, " qui, pendant deux jours dansa sur le " théâtre et plut au peuple." On l'avait fait danser, le pauvre enfant esclave, deux jours sur le théâtre ; il dansa à ravir, mais il succomba, et le peuple applaudit : *Saltavit et placuit*. Voilà ce que cette société avait fait de l'enfant : un jouet et une victime ! Et quand, me laissant aller à ce courant de pensées, je viens à songer que c'était peut-être en ce temps-là qu'un autre enfant de douze ans glorifiait dans le Temple de Jérusalem cet âge aimé de Dieu ; que c'était peut-être dans ce temps-là que le Seigneur prenant la main d'une jeune fille de douze années qui venait de mourir, lui disait : " Lève-toi ! " et la rendait à son père ; je sentis le besoin de fuir ces ruines maudites et d'entrer dans le temple de Dieu qui s'est fait petit pour sauver les petits, *Custodiens pervulos Dominus*.

" Les expressions de la plus ingénieuse tendresse sont pratiquées dans les derniers adieux à des êtres dont on n'a connu que le sourire :

Cyricus, chère âme, sois en paix,  
Il a vécu un an soixante-douze jours !

" Ici repose notre chère âme appelée Quiriace, innocente enfant, sage et belle, qui vécut trois ans, trois mois, huit jours."

" On sait que le mot *âme* dans la langue latine, est un terme de grande tendresse. Il signifie le plus souvent la vie, comme on vient de le voir. Mais dans la langue chrétienne, il prend une signification plus spiritualiste, celle dont le poète a dit :

Tu m'appelles ta vie, appelle-moi ton âme ;  
Je veux un nom de toi qui dure plus d'un jour :  
La vie est peu de chose, un souffle éteint sa flamme  
Mais l'âme est immortelle ainsi que notre amour.

" L'affection maternelle dans le Christianisme, a créé pour les enfants un nom qui est devenu comme le nom propre de tous ces jeunes êtres envolés de la terre, après l'avoir à peine effleurée en passant. Les mères se sont rappelées que le Seigneur avait dit que les âmes des petits voient la face du Père qui est dans le Ciel. C'en fut assez pour qu'une confusion intentionnelle fit autant d'anges de ces innocents couronnés. C'est leur

titre désormais ; et quelle est maintenant la mère désolée qui, près du lit de mort de son fils, n'a pas vu, comme le poète, l'ange au radieux visage se pencher et appeler l'enfant qui lui ressemble.

Sur la pierre tumulaire des enfants des premiers siècles, il n'est pas rare de voir gravée une coupe antique avec une colombe qui s'abreuve sur le bord. Ceux qui reposent sous cette pierre sont venus de même s'abreuver à la coupe de la vie, en ont bu une goutte, puis n'en ont plus voulu, et, déployant leurs ailes, ils s'en sont retournés dans les cieux. Dans cette patrie meilleure, ils deviennent des intercesseurs pour leur famille de la terre.

L. A. PRUD'HOMME.

Beauharnois, 16 décembre 1876.

[Pour le Foyer Domestique.]

## CONSEILS

D'UN

### PERE A SA FILLE.

Ma fille, tu grandis ; en sortant de l'enfance, Quittes-en les défauts, gardes-en l'innocence. Aimable et cher objet de mes plus tendres soins, Ton amour est pour moi l'un des premiers besoins. Puisqu'à dix ans, telle est ta précocité sage, Qu'un discours sérieux te plait et t'intéresse, Ecoute des avis dont dépend ton bonheur ; Ainsi que ton esprit, je dois former ton cœur. Aux travaux de ton sexe, aux détails du ménage, Prélude en imitant la mère la plus sage. Règle dans son essor, ta curiosité ; Qu'elle soit naturelle et sans malignité. De tout ce qu'en secret tu vois ou faire ou dire, La vertu te défend de chercher à t'instruire. Pour ton repos, tes mœurs, même pour ta santé, Garde comme un trésor, ton ingénuité. A ce Dieu qui d'un souffle anima la matière, Offre, soir et matin, tes vœux et ta prière. Aux auteurs de tes jours, obéir est ta loi ; Exécute à l'instant ce qu'ils veulent de toi. Dans ta soumission, un retard, un murmure, En blessant leur amour, outrage la nature. Respecte la vieillesse et ses infirmités, Ne plaisante jamais de ses difformités ; Dans un corps contrefait soupçonne une belle âme : Le vice seul est laid et mérite le blâme. Brille par la décence et par la propreté ; Tout autre luxe est fard et ternit la beauté. Des besoins d'un ami que ton cœur t'avertisse : Dois-tu le reprocher, ne rends pas un service. N'écoute ni ne tiens d'immodestes propos ; Gardes-toi de l'orgueil, c'est le vice des sots. On refuse l'éloge à qui s'en montre avide ; On aime le talent, mais modeste et timide. Ecoute, observe tout ; tais-toi si l'on médit : Dans cette occasion, le silence est esprit.

De dégoûts, de regrets et de douleurs suivio,  
 La folle intempérance abrègerait ta vie.  
 Que la sobriété préside à tes repas ;  
 Satisfais tes besoins, ne les excite pas.  
 La sagesse sévère intimide, effarouche ;  
 Son aimable leçon nous captive et nous touche.  
 Sans affectation, sans apprêt, sans fadeur,  
 Prouve ta politesse, exerce ta douceur.  
 D'une vie uniforme adopte l'habitude ;  
 Du travail passe au jeu, du jeu passe à l'étude.  
 Point de prétentions ; avec grâce, avec goût,  
 Sache écrire, parler, travailler, faire tout.  
 Accorde sans hauteur, demande sans bassesse,  
 Donne avec abandon, reçois avec noblesse.  
 Apprends à réprimer ton premier mouvement ;  
 Commande sans humeur, discute poliment,  
 Songe qu'aux affligés la joie est importuno ;  
 Riche, fais des heureux, soulage l'infortuné.  
 Toi-même deviens-tu la victime du sort,  
 Sans compter sur autrui, rame et cherche le port.  
 Sois grande, libérale, évite l'avarice ;  
 De celui qu'elle attoint, elle fait le supplice,  
 De l'avaré n'attend nul sentiment humain ;  
 Son âme se dessèche, et son cœur est d'airain.  
 La louange corrompt, préfère la censure,  
 Son utile secours rendra ta marche sûre.  
 A plaire cherche moins qu'à te faire estimer ;  
 On s'expose au mépris quand on veut tout charmer.  
 A ta promesse sache toujours être fidèle ;  
 Garde bien un secret ; défends-toi d'un faux zèle.  
 Rends le bien pour le mal ; use sans abuser ;  
 Sans engouement admire ; abstiens-toi de railler.  
 Aux calomnieux réponds par le silence ;  
 On est fort quand on a pour soi sa conscience.  
 Stérile est la pitié qui s'exhale en discours ;  
 A qui souffre sois prompt à donner tout secours.  
 Oppose le pardon à l'injure, à l'offense,  
 Le calme à la colère, au mal la patience.  
 De la vengeance, enfin, étouffe tout désir ;  
 Haïr est un tourment, aimer est un plaisir.  
 C'est un devoir sacré que la reconnaissance ;  
 Aucun âge, aucun titre, aucun rang n'en dispense.  
 Plains l'ingrat ; il trahit ses propres intérêts ;  
 Pour lui seul à leur source il tarit les bienfaits.  
 Des efforts que sur soi l'on arrive à se faire,  
 L'inestimable paix est un bon caractère.  
 Seule es-tu sur le point de mal faire, dis-toi :  
 Dieu remplit l'univers, il a les yeux sur moi.  
 Près des maux qui pourraient éprouver ta constance,  
 Dieu, pour te consoler, a placé l'Espérance.  
 L'Espérance ! sans elle à mourir destiné,  
 L'homme jouirait-il du bonheur d'être né ?  
 Si..... combien cette idée alarme ma tendresse !  
 Si tu tombais un jour dans l'extrême détresse,  
 En te décourageant n'accrois pas ton malheur ;  
 A la douce espérance ouvre plutôt ton cœur  
 Ma fille, ici je veux, dans une loi précise  
 T'offrir de la morale une exacte analyse.  
 Jusqu'au dernier moment chéris avec ardeur  
 Après Dieu, ton pays, ta famille et l'honneur ;  
 Quand des liens du corps l'ordre de la nature  
 Un jour affranchira ton âme chaste et pure,  
 De l'austère vertu tu n'aura pas en vain  
 Fidèlement suivi le pénible chemin.  
 De gloire et de bonheur un héritage immense,  
 Au séjour des élus sera ta récompense.

X....

## Morale et Philosophie.

### LE MYSTÈRE DE LA PAUVRETÉ.

(Suite.)

III



**M**AIS appuyons plutôt sur le  
 génie bienfaisant de l'É-  
 glise. Ce que je vous en  
 ai dit n'est rien auprès de  
 ce que je pourrais vous en  
 dire : et je vous renvoie aux  
 établissements et aux livres de  
 comptes de cette mère des pau-  
 vres. Ils vous édifieront du  
 reste. Une conférence de *Saint-Vincent-  
 de-Paul* est un tout petit département de  
 cette assistance universelle de l'Église.  
 Vous tenez fort à savoir comment les  
 choses s'y passent. Je vais vous satis-  
 faire en peu de mots. Nous sommes là  
 une quarantaine de personnes, une cin-  
 quantaine au plus, en comptant les mem-  
 bres honoraires, tous gens vivant dans  
 le siècle, mariés ou célibataires. De ces  
 derniers on en voit peu, si même on en  
 voit parmi les barbes grises. Ce n'est  
 pas que le célibat séculier soit incompati-  
 ble avec notre institution. Au con-  
 traire, il y fait très bien, mais de vingt à  
 trente ans, pas plus tard. Et nous ne  
 demandons pas mieux que de nous agré-  
 ger des célibataires de ce bois vert, d'ai-  
 mables jeunes gens qui viennent chez  
 nous faire leur apprentissage d'écono-  
 mes et de visiteurs des pauvres. Ces  
 jeunes gens ne sont pas des philantropes,  
 fils de philantropes. Ce vocable  
 fastueux formé de deux mots grecs, n'est  
 pas reçu dans notre institution. Nous  
 trouvons qu'il pue quelque peu son dix-  
 huitième siècle et le pharisaïsme senti-  
 mental de cette époque. Ce sont des  
 jeunes gens de la société de *Saint-Vin-  
 cent-de-Paul*. Cela dit moins et cela dit  
 plus. Ils viennent chez nous, parce  
 qu'ils sont bons chrétiens et qu'ils ont  
 bon cœur. Nous ne leur demandons pas  
 de nous exhiber un certificat ou papier  
 probatoire autre que celui-là. Admira-

ble école de la vie pour ces jeunes gens ! Ecole non moins admirable des vertus effectives du christianisme ! Ils sont vraiment bons et de bonne lignée ces adolescents à qui le monde sourit de son sourire le plus agréable ou le plus faux, (ils n'en font guère la différence), et qui n'ont pas horreur d'aller visiter la pauvreté chez elle ; oui, de l'aller voir à son petit lever, comme cela se dit du petit lever des rois. La triste cour à s'y montrer pour des courtisans de cet âge et de cette tournure fière et aimable !

Ils vont là néanmoins avec leur mine charmante, laquelle plaît aux hôtes de ces taudis beaucoup plus que nos vieux visages et nos cheveux blancs. Ils ont le propos gai et cordial avec le pauvre, et je ne sais quelle grâce à donner. Cela met le pauvre à l'aise avec eux, et le rend communicatif ; si bien qu'il n'a pas de honte à leur conter sa misère : comment et par où le dénûment est entré chez lui, si le vice ou la malchance y a été pour quelque chose. Une fois la glace rompue avec leurs aimables visiteurs, il leur dit ou peu s'en manque, *dicenda tacenda*, le plus naturellement du monde : — que, l'ouvrage fait faute ; — c'est la raison des raisons celle-là, c'est le "sans dot" des pauvres ; que le père mange ou boit tout, — que la mère n'a pas d'ordre, ou qu'elle est pire créature encore ; — que ce grand fils ne veut pas travailler, quoiqu'il ait bon pied, bon œil ; que c'est un coureur, un pas grand' chose. Ce fils dit à qui veut l'entendre que ses parents ont de l'argent caché et des petites rentes dont lui, grand comme père, mère, ne touche pas un sou." Et l'argument par excellence sur lequel le pauvre aime à établir son honorabilité personnelle ! "qu'il lui est dû ça et là beaucoup d'argent, que ses rentrées ne se font pas, qu'on l'amuse de belles paroles, qu'on le fait attendre, lui, et que le propriétaire et le boulanger, eux, n'entendent pas..." et cent autres histoires, les unes, hélas ! trop vraies, et les autres faites de génie *ad commiserationem*, et dans lesquelles le pauvre n'a pas son égal parmi nos romanciers les plus inventifs et les plus éloquents. Gardons-nous bien de lui en vouloir de cette fertilité dans le pathétique et dans la propopée. C'est du bon Dieu qu'il tient cette voix plaintive : elle lui est aussi naturelle qu'à Philomèle sa chanson mélodieuse. Ce que le pauvre nous chante de vrai n'est que trop vrai ; ce qu'il y

mêle d'ornements est pour achever de charmer notre charité. Et si de peur d'être dupe de ses inventions vous n'allez pas le croire sur ce qu'il vous dit de vrai, lequel de vous ou de lui ferait la plus sotte figure devant Dieu au grand jour de la reddition des comptes ? Eh ! quand on mentirait un peu à votre bourse, le mal serait-il si grand pour elle ? Il n'y paraîtrait seulement pas.

Ainsi nos jeunes visiteurs, par cette manière de traiter avec le pauvre, sont mis par le pauvre lui-même en pleine enquête. Ils savent tout ce qu'ils voulaient savoir et même davantage. Ce sont des juges d'instruction de la misère parfaite. Leur procédé est droit, honnête, engageant, fin autant que le veut la chose, et nullement judiciaire ni de police. Et notez qu'ils ne sont jamais le jouet de la rhétorique des pauvres, ou qu'ils le sont bien rarement ; et quand cela leur arrive, ce n'est pas pour longtemps. On ne les prend pas deux fois à gober de faux états de situation. Ce qu'ils n'ont pas aperçu aujourd'hui de fictif dans cette misère-ci, demain ils l'apercevront ; leur bon cœur ayant eu le temps de se remettre de ces premiers attendrissements qui nous obscurcissent un peu la vue. Ils arrivent à l'improviste, ce qui importe fort à la charité bien faite, chez ses pauvres gens. Ils les surprendront à table, faisant leur repas du midi ou du soir : à table ! peut-on dire cela de l'ordinaire des pauvres ? Et pourquoi pas ? Ils dressent ici-bas leur table comme vous la vôtre. Là-haut elle sera plus succulente, attendez-vous y bien, que la vôtre. Oui, ils la dressent ici-bas, et fort proprement, ma foi ! C'est le bon moment pour notre visiteur de promener ses regards un peu sur toutes choses et sur ce menu qui n'a pas trop mauvaise mine, ni trop mauvais fumet, et sur cette vaisselle de Philémon et de Baucis, et sur ces convives en appétit, le père, la mère et ces enfants qui ont les dents longues et meilleures que les nôtres. Parfois, et le plus ordinairement les dimanches, vous tombez sur un ragoût fait avec quoi ? on ne sait trop : mais il vous monte au nez, et vous en prendriez volontiers votre part. Cette chambrette avec ses deux ou trois lits, l'un pour le père et la mère, les autres pour les enfants. Ah ! la promiscuité des couchées, voilà le grand mal chez les pauvres ! Cette chambrette est soigneusement tenue, soigneusement pour ce qu'elle est. Ces lits sont faits de bonne heure, les dimanches notam-

ment. On veut être prêts, la maman, les enfants, pour l'heure de la messe. Les papas s'en soucient moins. Ou bien ils sont empêchés ; ou bien ils se gaussent superbement de la chose. Les esprits supérieurs, les philosophes, sont du côté du sexe mâle, aussi bien chez les pauvres que chez les riches. Ici et là, on se dit, entre deux coupes, comme aux beaux temps des petits soupers du dernier siècle, " qu'un peu de religion n'est pas une chose mauvaise pour les femmes, les enfants et les domestiques, et que leur laisser prendre un peu de messe est une bonne habitude dominicale. Mieux vaut encore pour les femmes qu'elles aillent porter leurs petites dévotions à un bon Dieu crucifié que si elles les allaient porter au diable. On sait bien ce que l'un leur défend ; on ne sait pas tout ce que l'autre leur permet. Le fait est que l'un s'entend mieux que l'autre à les tenir dans leur devoir. Ce sont les politiques, les avisés, les malins, parmi les pauvres, qui raisonnent ainsi des affaires de la religion. Mais les grossiers, les brutes, les alcoolisés de la libre pensée, parmi les pauvres, ne résonnent pas aussi finement. Ils ne veulent du bon Dieu crucifié ni chez eux, ni hors de chez eux. Ils ne veulent de lui, ni pour leurs femmes, ni pour leurs filles, ni pour leurs fils. Et tout ce petit monde, dénué, impie, haineux, désespéré, est là à deux pas de nos demeures et de nos aises, qui ramasse ses fureurs d'élite et son athéisme familiale, tout prêt à se donner au premier homme capable d'allumer la guerre sociale.

Revenons à notre chambrette. Chaque ustensile, batterie de cuisine, mobilier nécessaire, est à sa place. Tous ces objets sont un peu les uns dans les autres, et quelques-uns assez plaisamment juxtaposés. Mais il règne un certain ordre dans ce désordre. Une main de ménagère apparaît là-dedans. Et quoique nos socialistes et autres empoisonneurs des pauvres de Jésus-Christ entreprennent contre le génie de la mère de famille, ce génie ordonnateur n'est pas près de disparaître de ce monde. Le visiteur ne manque pas non plus à remarquer ces loques respectables, apportées du lavoir public, et qui pendent, encore humides, du plancher de la chambrette. C'est une façon de linge de corps, très-peu agrémenté de dentelle et fort déchiqueté dans ses parties essentielles, le linge des enfants surtout. Il est là pour sécher et pour être après rac-

commodé ou ravaudé. Pour que vous soyez un peu haut de taille, cette lingerie vous donne dans le nez, éventée qu'elle est par les " deux airs " qu'on a menagés entre la porte et la fenêtre. Elle est verte et salée la leçon que le pauvre vous donne là par le travers du visage, ô jeunes fils de famille, qui avez chez vous votre garde-robe au complet, le nécessaire et le superflu, et qui pestez contre votre valet de chambre, quand vous ne malmenez pas votre bonne mère elle-même, s'il vient à faire faute d'un bouton à votre chemise ! Vous remplissez la maison de vos éjaculations impies.

Le dimanche,—j'y reviens et j'ai mes raisons pour cela,—est le jour de la bonne visite et de la bonne inspection. Le dimanche, les pauvres se mettent bien, eux et leurs enfants ; entendons-le comme il le faut entendre, ils se mettent bien pour des pauvres. Qui trouverait à redire à cela ? Ils vont à la messe du dimanche, beaucoup d'entre eux certainement, et ils y envoient leurs enfants. Ils parlent de Dieu ; ils disent encore " le bon Dieu." Ils n'ont pas cessé de conduire leurs morts à l'Église. Celle-ci leur dit qu'ils sont les membres de Jésus-Christ et ses cohéritiers par premier privilège. Ils ne veulent donc pas être enterrés comme des chiens, et qu'on les jette dans un trou comme une charogne. Se faire enfouir ainsi, prestement et avec cette vilénie, sans prières et sans eau bénite, cela est bon pour les grands savants de ce monde qui savent bien où ils vont et qui voient sous terre comme les taupes. Blâmeriez-vous les mamans de ces chères petites filles de tenir la main à ce que celles-ci soient un peu bien mises pour aller à la messe ? A Dieu ne plaise ! Outre que cette mise-là est de propreté avec ce pas grand'chose de plus qui, accommodé par les femmes, devient pour tout de bon de l'élégance. Ces fillettes, ces petits garçons, tout ce petit monde lavé à grande eau, dégrassé, peigné, net et ragoûtant un jour sur sept de la semaine, égaie ces sombres demeures et leur donne un air " d'appartement." Les enfants ne chassent-ils pas la tristesse et les noirs chagrins de partout ? Et ne vous semble-t-il pas que la pauvreté endimanchée n'est plus cette affreuse personne que vous allez voir dans le courant de la semaine ? N'êtes-vous pas non plus touché de ceci que ce peu de toilette du dimanche n'est pas du tout indifférent à l'âme, et que celle-ci en pa-

rait plus nette et plus charmante chez ces petites filles ?

C'est à ce saint jour du dimanche que j'attends notre jeune visiteur. Il n'aura pas trop de ses deux yeux pour voir et de son discernement pour discerner. Le pauvre, lui aussi, aime à paraître, hélas ! Il a, comme le riche, ses vanités et son étalage pharisaïque. Il a une manière à lui de se farder et de mettre du rouge. Il ne supporte guère d'être ce qu'il est que six jours de la semaine, cinq le plus ordinairement. Le satirique Horace en a fait la remarque au sujet des pauvres de son temps. " Le pauvre, lui aussi, loue une birème pour s'en aller en mer et pour se donner des haut-le-cœur tout comme le riche." *Nauceat ac locuples.* Ce sont dans un état pestes d'envie et d'imitation. Il en est bien d'autres et de pires, engendrées par les vieilles civilisations. Il importe donc que notre visiteur regarde bien au détail de ces atifements du dimanche, et qu'il n'ait pas l'air d'y regarder. La charité observe tout et fait comme si elle n'observait rien. Elle a le regard bénin, mais elle l'a prompt, compréhensif et pénétrant. On ne lui en donne pas à garder par les apparences. C'est au réel qu'elle en veut, au réel de la misère ; elle a vite dépouillé celle-ci du plumage qui n'est pas le sien. Si l'on s'est excédé chez ces pauvres pour paraître et pour jouer au monsieur ou à la madame, la charité le voit bien et elle le déplore. Elle en tient note pour sa propre édification.— Mais votre charité est bien inquisitoriale !—Non pas, s'il vous plaît ; elle est inconspicue. Elle n'entend pas qu'on lui chante misère, quand misère il n'y a. Elle est assistante et non pas abolitionniste en fait de travail, comme l'est le socialisme. Et surtout elle n'a pas d'aumônes à placer mal ni d'argent à gaspiller.

Je maintiens que le dimanche est un très-bon jour pour visiter les pauvres. Il est le plus fertile en incidents instructifs et le meilleur de tous ceux de la semaine pour parachever une enquête, et cela sans avoir l'air d'instrumenter chez les petits de ce monde. Le dimanche ils causent plus volontiers avec vous. Le dimanche ils ont la tenue de gens qui reçoivent. Ils " sont chez eux," et pourquoi pas ? maîtres de la maison. Notre-Seigneur Jésus-Christ, leur roi et leur égal par le cens, leur confrère, allait bien chez eux, les prévenant en civilité, acceptant leur invitation à s'asseoir céans,

à prendre place à leur table, à manger leur pain bis et leur poisson. Il est vrai qu'il payait bien son écot en leur faisant faire de bonnes pêches. Ils vous disent donc, en ce saint jour, bien des choses qu'ils ne diront pas dans la semaine. Je ne relaterai ici que deux propos du dimanche qui donnent beaucoup à penser. Ces deux propos sont de poids. Je les ai recueillis de la bouche d'une mère de famille, femme de journalier, bien accablée d'enfants, de plus de filles que de garçons, bien courageuse, bien industrieuse, et patiente, Dieu sait ! Un dimanche que j'allai la voir dans l'indescriptible logement qu'elle occupe, elle me dit, me montrant les souillers éculés et les culottes démantelées de ses petits garçons : " Je ne peux pourtant pas monsieur, envoyer à la messe *avec les autres* mes garçons faits comme les voilà. *Les autres* leur feront honte à ses pauvres petits." Elle me disait cela avec une pointe d'humeur, hélas ! à n'en pas douter, envieuse, et teinte de socialisme. *Avec les autres* est bien profond pour qui y réfléchit. Quest-ce que cela ne nous dit pas de la redoutable inégalité des conditions humaines ? Et, de fait, cette brave pauvre avait fortement raison, et, par-dessus le marché, pieusement raison. Elle ne pouvait pas envoyer à la messe " *avec les autres* " ces petits déguenillés. C'est une maison bien tenue et bien fréquentée que la maison de Dieu.

Et le Seigneur du lieu a bien le droit d'exiger qu'on se présente chez lui avec une mise propre et d'honnêtes manières. Il ne fait acception de personne. Et le pauvre qui vient de prier vaut à ses yeux autant que le riche qui vient faire la même chose. Ayez donc vos vestiaires de *Saint-Vincent-de-Paul* toujours bien garnis d'habillements et de souillers, afin que le pauvre qui envoie ses garçons à la messe ne soit pas un affront, par votre faute, devant les saints tabernacles, et de peur que les " *autres* " ne lui fassent pas trop honte. L'autre propos de la même bouche tire davantage à conséquence. Il est un avertissement à la charité catholique ; à celle-ci d'y bien songer. La chose est telle qu'elle m'a été dite, avec la même aigreur, en ce même dimanche, toujours au sujet de la messe : " Nous sommes, monsieur, moi et mon mari et ces enfants-là des catholiques ; mais, ma foi, si on nous laisse manquer de ceci et de cela, eh bien, peut-être nous aurons davantage des protestants.— Voyons, voyons, ma bonne

femme, pour une paire de souilliers qu'on ne peut pas vous donner cette semaine, vous ne vous ferez pas, vous et les vôtres de catholiques protestants. On ne renonce pas sa religion pour une paire de souilliers." Le propos de ma pauvre n'en vaut pas moins ce qu'il vaut, propos de désespérance et tout à l'heure d'apostasie. Et qu'elle propagande là-dessous, propagande biblique et en espèce sonnantes ! C'est un convertisseur puissant en œuvres que l'argent par le temps qui court. Que la charité catholique veuille bien raisonner là-dessus et conclure !— A bon entendeur, salut.

Mais on nous dit : Vous n'assistez que les "bons pauvres," à savoir ceux qui vont exactement à la messe, qui vous exhibent des billets de confession et qu'on voit faire leur pâques. C'est une grosse calomnie et une aussi grosse balourdise des ennemis de l'assistance catholique. Si ces bons calomniateurs savaient que la main de Saint-Vincent-de-Paul s'ouvre pour toutes sortes de pauvres, amis avoués de ces bons calomniateurs (on l'a vu à Paris en des temps récents et néfastes), ces bons calomniateurs rougiraient de leurs calomnies jusque dans le blanc des yeux, et ils se feraient. Qu'ils aillent un peu demander à nos Sœurs de Saint-Vincent, qui ne savent pas mentir, s'il est vrai qu'elles ne font l'aumône qu'à de petits saints ou à des piliers d'église. Elles ne connaissent que des indigents.

AUGUSTE NISARD.

(A continuer.)

Maximes et Pensées.

Entre le passé qui est dans sa tombe, et l'avenir qui est dans les espaces imaginaires, le présent se trouve dans la situation d'un être de chair et d'os tourmenté par deux fantômes.

—Ce ne sont pas les cercueils, mais seulement les morts qui se ressemblent tous, et pour lesquels existe une parfaite égalité.

—Les ambitions et les vanités veulent être prises pour des opinions, comme les vins manufacturés à Cette veulent passer pour des vins de Constance et du Tockay.

Comte DE NUGENT.

## Sciences Sacrées.

[Pour le Foyer Domestique.]

### ÉTUDES

SUR

## LA CREATION.

(Suite et Fin.)

### VIIIème ÉTUDE.

6ème JOUR.

Les Animaux terrestres.—Les Quadrupèdes.—  
Les Reptiles.—Les bêtes féroces.



VOUS arrivons enfin au dernier âge de la Création, au jour où la terre se peuple d'innombrables habitants, où l'Homme viendra couronner l'immense travail accompli en six longues périodes, dont les siècles sont comme les heures de nos jours ou les minutes de nos heures.

MOISE ne s'est pas trompé dans sa fameuse division des six jours ; en plaçant l'homme au dernier et plus élevé degré de l'échelle, il a prouvé que sa science était au-dessus de toute contradiction.

La terre garde encore dans son sein les archives de la Création. On y trouve en premier lieu les poissons, puis les reptiles.—Les dauphins, les phoques, et d'autres animaux aquatiques, viennent après, bientôt suivis par les mammifères moitié amphibies. Les quadrupèdes contemporains n'avaient pas encore leur place au soleil de ce monde. Ils ne sont venus qu'après des révolutions terribles auxquelles la surface de ce globe dut être soumise, et dans lesquelles périrent les espèces monstrueuses dont on retrouve les reliques énormes.

C'est bien l'homme qui dut entrer le dernier dans l'empire de ce monde, alors que tout était prêt pour le recevoir et lui obéir.—Les quadrupèdes méritent d'être ses voisins, ses serviteurs, ses amis. Ils sont presque ses frères.—Et cependant quelle distance immense les sépare ? Ce n'est pas seulement la parole, mais la conscience, la conception, la volonté.....

Les animaux sentent, mais ils ne comprennent pas. Ils agissent, mais ils ne réfléchissent pas : c'est l'instinct qui les entraîne, qui les pousse ; ils n'obéissent qu'à lui, comme à leur loi suprême ; et quelque parfaite que soit cette faculté, elle n'arrive jamais jusqu'à la lumière de l'intelligence et de la raison.

Que les animaux aient le sentiment de leur existence, qu'ils éprouvent les impressions de la crainte et de la douleur, cela ne fait aucun doute ; mais leur perfection ne s'élève jamais audessus.

De même que Dieu avait ordonné aux eaux de produire les reptiles et les poissons, il ordonne à la terre de produire les animaux qui doivent la peupler.

Est-ce à dire qu'elle possède elle-même cette prodigieuse fécondité ? Ce serait folie de le soutenir. Nul n'en pourrait donner ni la raison ni la preuve. Nous voyons au contraire dans l'admirable organisation de ces multitudes de créatures tant d'art, tant de calcul, tant de perfection qu'il est impossible de n'y pas reconnaître la main de l'Ouvrier infiniment intelligent qui a tout fait avec poids et mesure, et enchaîné les uns aux autres avec un ordre parfait tous les êtres qui peuplent le monde.

Il serait bien difficile, sans doute, de dire par quel procédé Dieu tira les animaux du sein de la terre ; mais nous pouvons affirmer que cela se fit par sa volonté et suivant un plan admirablement conçu.

Les caractères généraux des quadrupèdes sont d'être velus, de faire leurs petits vivants et de les allaiter. Ils ont pour leurs petits un amour extraordinaire, et ils les défendent avec un courage admirable contre tous les dangers.

Les uns sont d'un naturel tellement sauvage qu'il est impossible de les apprivoiser et de les réduire à l'état domestique. Un instant domptés et enchaînés par l'homme, leur souverain, ils échappent aussitôt qu'ils ont brisé leur chaîne à cette servitude humiliante, ils reprennent leur liberté première et la défendent jusqu'à la mort.

D'autres, au contraire, subissent le joug que l'homme leur impose avec une docilité à toute épreuve. Ils s'attachent à lui, ils le suivent, lui obéissent, reconnaissant son autorité et ne cherchent pas à échapper à cette domination qui leur est chère. Ils embellissent la vie de l'homme, travaillent pour lui, le nourrissent de leur chair et lui donnent les habits dont il se couvre.

Leur sang répandu sur les autels sera dès les temps primitifs, le symbole du grand sacrifice de Celui qui devra mourir pour sauver le monde.

Toute la nature sera associée au culte qu'elle doit rendre à Dieu. La pierre servira d'autel, le bois fournira le feu du sacrifice, tandis que les animaux donneront le sang qui en fait la partie essentielle. Plus tard, le règne minéral fournira la matière du temple, de l'autel, du tabernacle. Le règne végétal fournira le pain et le vin, l'huile, la cire, l'encens, et le lin des vêtements sacerdotaux, en même temps que les animaux fourniront la laine et la soie qui font l'ornement des sanctuaires.

Tout cela n'est pas l'effet d'un hazard ou la conséquence des lois irréflechies de la matière, mais bien la solution d'un calcul admirable dont nous pouvons saisir la pensée, sans en découvrir tout le mystère.

Les trois règnes se tiennent, cela est évident. Les éléments qui les composent se combinent, s'unissent dans des rapports infiniment ingénieux, jusqu'à ce que la vie, l'esprit, l'intelligence viennent s'associer à leurs opérations.

La matière devient vivante dans la plante, elle s'anime dans les animaux, elle conçoit, elle pense dans l'homme. Nous la voyons agir. Mais évidemment cette action n'est pas sa propriété. Ce n'est pas la matière qui organise, c'est elle qui est organisée. L'organisation suppose, exige l'organisateur. Il serait tout aussi facile de démontrer que l'orgue harmonieux d'une cathédrale s'est formé lui-même au souffle de la nature, que de prouver que les animaux, êtres admirablement organisés, ont reçu du hazard ou de la nécessité l'organisme si parfait qui les compose.

La variété des animaux terrestres créés au matin du sixième jour est vraiment prodigieuse. Il en est dont la vie est pour ainsi dire aquatique, tandis que d'autres peuvent se soutenir dans les airs comme de véritables oiseaux ; quelques-uns ont une peau écailleuse, ou absolument dépourvue de poils. Chez les uns, des formes monstrueuses semblent accuser l'ouvrier qui les a faits ; chez d'autres, au contraire, un art infini, des proportions mathématiques parfaites ont présidé à leur formation. Chacun accomplit sa mission avec une exactitude merveilleuse. Tous vivent au rang qui leur appartient, à la place qu'ils doivent occuper,

sans jamais subir de transformation qui change soit la nature, soit l'espèce.

Et, cependant, des hommes qui se disent savants et philosophes ont pu imaginer sérieusement ce système des générations spontanées dont certains professeurs se sont grisés, et ont ensuite enivré leurs élèves. Pour échapper à la pensée d'un Dieu créateur et organisateur du monde, ils tombent dans des conceptions infiniment plus difficiles à croire et à démontrer. Ils s'appuient sur des hypothèses sans fondement, et sur des observations très-imparfaites. On croirait qu'ils ont découvert le fond de tous les mystères, pénétré dans les sanctuaires les plus cachés d'Isis et d'Osiris et déchiré le voile de la nature impénétrable.

Leur système tendrait à prouver que tous les animaux, jusqu'à l'homme lui-même, ont pour ancêtres des animalcules spontanément engendrés, qui se sont ensuite développés, perfectionnés de générations en générations, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la dernière perfection possible.

Nous pourrions leur demander comment cela s'est fait, ou comment cela se peut faire. Nous leur demanderons encore s'ils connaissent bien ces petits êtres auxquels ils donnent une si grande puissance, et qu'ils regardent cependant comme *presque rien*. Or, s'ils veulent bien y regarder, eux qui doivent tout savoir, ils verront que la simple monade est déjà un monde tout entier, aussi merveilleux dans sa composition que l'homme même, quoique formé sur un autre plan.

Le plus simple animalcule, quelque simple qu'il soit ou qu'il paraisse, renferme des milliers d'organes ou d'éléments, d'espèces et de fonctions complètement différentes, ayant entr'eux des rapports savamment calculés; et il est tout aussi impossible de concevoir qu'il puisse sortir spontanément d'un borbier fangeux que le cheval lui-même. De démonstrations en démonstrations, nous arrivons à cette vérité que les formes et les facultés reçues par les êtres sont individuelles et personnelles, et que les animalcules eux-mêmes, ne transmettent à leurs progénitures que les formes qu'ils ont reçues directement du Créateur dès l'origine, et rien de plus.

Il est tout aussi impossible de prouver que les êtres organisés, primitivement fort simples, se sont transformés avec le temps en se perfectionnant de plus en plus, et ont fini par produire les nom-

breuses espèces très-élevées dans l'échelle des créatures que nous connaissons aujourd'hui. Cela serait l'effet de la nécessité ou d'habitudes nouvelles contractées sous l'action de certaines influences locales et accidentelles.

Or avant de s'avancer plus loin, il importe de bien savoir que chaque organe est par sa forme et ses fonctions indépendant. Aucune modification de l'un ne saurait produire le moindre changement dans un autre, quel qu'il soit, si ce n'est de fâcheuses perturbations.

L'auteur sacré dit que Dieu ordonna aux eaux et à la terre de produire les êtres chacun selon son espèce. En admettant que le Tout-Puissant n'ait établi que des lois créatrices, il est bien clair que celles-ci devenant cause déterminante de tout ce qui existe, devaient nécessairement renfermer les conditions d'être de chaque objet à produire, d'où il résulte que dans la création de ces lois, se trouvait déjà implicitement la création des êtres eux-mêmes. En d'autres termes: *l'expression de la volonté divine qu'ils doivent être produits, équivaut à la création directe de ces êtres eux-mêmes*, puisque tout émane de la volonté toute-puissante de Dieu.

TH. A.

### Un dévouement héroïque.

Personne n'ignore qu'en Allemagne une cruelle persécution sévit contre l'Eglise. Les évêques et les prêtres sont mis en prison, exilés, condamnés à de dures amendes, ou singulièrement limités dans l'exercice du saint ministère.

Voici un trait héroïque arrivé dernièrement :

Il y a deux mois, à Kestert, village du diocèse de Limbourg, sur le bord du Rhin, le curé était tombé malade et l'autorité civile avait défendu à ses confrères de le remplacer dans ses fonctions ecclésiastiques. Or, un jour, une pauvre femme, sur le point de mourir réclamait avec instance les derniers sacrements. Le curé, accablé lui-même par la maladie, n'hésite pas à se rendre auprès de celle qui le réclamait... N'ayant pas la force de marcher, il se fait porter par quatre jeunes hommes vigoureux, lui-même portant Notre-Seigneur sur sa poitrine.

Il arrive dans la maison de la malade, lui donne les derniers devoirs de la religion et l'exhorte à bien mourir. Epuisé par cet effort héroïque, il se sent défaillir et rend bientôt le dernier soupir.

Et les jeunes hommes n'eurent à emporter que la glorieuse dépouille d'un prêtre fidèle jusqu'à la mort à ses sublimes fonctions.

[Pour le Foyer Domestique.]

## LE SAINT NOM DE DIEU

EN 64 LANGUES.

Compilé par J. A. MALOUIN.

Pour nous, chrétiens, votre nom glorieux  
Sera le seul que notre cœur révère.

En faisant attention, le lecteur verra que le SAINT NOM de DIEU s'épelle en quatre lettres dans presque chaque langue, — Ainsi :

En Hébreu, *Flohin, Floah* ou *Aden*. — En Chaldéen, *Flah*. — En Assyrien, *Fllah*. — En Syrisque et Turc, *Alah*. — Turc moderne, *Addi*. — En Malaie, *Alla*. — En Arabe, *Allah* ou *Alfa*. — En langue des Mages, *Orsi*. — En Ancien Egyptien, *Teut*. — En Egyptien moderne, *Tenn, Aumn* ou *Zent*. — Américain, *Teuti*. — Grec, *Theos*. — En Langue de Crete, *Thius*. — En Robin et en Dorien, *Sios*. — En Latin, *Deus*. — En la basse Latinité, *Diex*. — En Celtique et en vieux Gaulois, *Diu*. — En Français, *Dieu*. — En Italien, *Dio*. — En Espagnol, *Dios*. — En Portugais, *Deos*. — En ancien Allemand, *Diet*. — En Provençal, *Diou*. — En Bas-Breton, *Deué*. — En Etrurienne, *Chur*. — En Valanche, *Zene*. — En Irlandais, *Die* ou *Dick*. — En langue d'Olala, *Deu*. — En Allemand et en Suisse, *Gott*. — En Flamand, *Goed*. — En Hollandais, *Godt*. — En Anglais et en vieux Saxon, *God*. — En Teuton, *Goth*. — En Danois et en Suédois, *Gut*. — En Suédois moderne, *Godd*. — En Norvégien, *Gud*. — En Esclavon, *Buch*. — En Polonais, *Bog*. — En Polaque, *Bung*. — En Lapon *Imbmäl*. — En Finnon, *Jumala*. — En Runique ou ancien Danois, *As*. — En Pannonien, *Istu*. — En Zemblien, *Férizo*. — En Indien, *Ram*. — En Inde, *Esgi* ou *Zéni*. — En langue de Coromandel, *Brama*. — En Tartare, *Nagatal* ou *Idga*. — En Persan, *Sire* ou *Syra*. — En Chinois, *Pussa*. — En Japonais, *Joozie, Gazar* ou *Zain*. — En Mandagascar, *Zanhare*. — En Péruvien, *Pachacamac* ou *Lian*. — En Scandinave, *Oden*. — Et, enfin, en langue Syrienne, *Adab*.

L'impie est seul dans l'univers ; toutes les créatures louent Dieu, tout ce qui sent le béni, tout ce qui pense l'adore ; l'astre du jour et ceux de la nuit le chantent dans leur langue mystérieuse.

## Histoire.

(Pour le Foyer Domestique.)

## NOTES

SUR

## YAMACHICHE.

(Suite.)



MONSIEUR HUBERT, successeur de Mgr. d'Es-glis, le premier évêque canadien de Québec, est représenté quelque part comme un homme d'un caractère quelque peu indécis, quelque peu bonace même, incapable de grandes et fortes résolutions.

Nous avons une toute autre idée du caractère de ce saint évêque, depuis que nous avons lu ses lettres conservées dans les archives d'Yamachiche. Dès le commencement de son épiscopat, il adressait aux paroissiens de M. Griault la lettre suivante, dont nos lecteurs apprécieront sans doute la grande valeur :

**Mandement de Monseigneur l'Evêque de Québec.**

Jean-François HUBERT, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Québec, etc. etc., aux habitants de la grande et de la petite Rivière d'Yamachiche, salut et bénédiction en notre Seigneur.

Lorsque le feu du ciel consuma votre ancienne église, en 1781, il était à craindre, nos très chers frères, que cet accident funeste ne fût une marque de la colère de Dieu contre un peuple qui ne le servait pas assez fidèlement. Ne trouvera-t-on pas des preuves trop convaincantes de cette opinion, si l'on veut examiner avec quelque soin les dissensions intestines, et les haines scandaleuses qui ont régné parmi vous depuis cette époque ? Le frère disputant contre son frère, le père en discorde avec ses enfants, des chrétiens se privant eux-mêmes de la sépulture ecclésiastique, le service divin négligé, les règles de l'église foulées aux pieds, les droits légitimes du sanctuaire refusés, l'au-

torité de la législation méprisée, en faut-il davantage, nos très-chers frères, pour montrer que depuis plusieurs années l'esprit du Seigneur n'a point habité parmi vous, dans une œuvre toute sainte par elle-même entendre les tribunaux retentir des invectives les plus amères, voir les esprits aigris au dernier point, l'œuvre du Seigneur devenu par un funeste renversement l'œuvre de l'esprit de discorde et de ténèbres, des familles innocentes ruinées par la cruelle obstination de leurs chefs. une province entière affligée de vos procédés scandaleux, vit-on rien de semblable, mes chers frères, parmi les premiers chrétiens? Les vit-on jamais armés les uns contre les autres, fatiguer les tribunaux de leurs cris et de leurs plaintes réciproques? Dans la construction de ces fameuses basiliques, monuments éternels de leur piété, les vit-on jamais s'entre-déchirer, s'interposer les uns aux autres des procès opiniâtres et rendre ces entreprises préjudiciables à leurs intérêts spirituels et temporels? Hélas! mes chers frères, ces heureux disciples du Sauveur n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme, se portaient tous indistinctement à procurer la gloire de Dieu, étaient tous unis par les liens indissolubles de la charité de Jésus-Christ. Or voilà précisément ce qui vous manque et que nous ne cessons de demander à Dieu dans l'amertume de notre cœur. Charité, paix, amour, concorde, tranquillité, ce sont les vrais trésors que nous vous souhaitons, et pour lesquels nous adressons tous les jours au ciel les vœux les plus ardents. Mais que nous servira notre sollicitude, nos très-chers frères, quel sera le fruit de nos gémissements et de nos larmes, si tandis que nous sommes prosternés aux pieds du Seigneur, et que nous prions pour vous, vous ne cherchez pas de votre côté les moyens les plus propres à racheter vos iniquités, à fléchir la colère de Dieu et à requérir ces dons précieux sans lesquels il est impossible de lui être agréable. Peuple infidèle, n'y a-t-il pas assez longtemps que vous résistez au Seigneur, en résistant à la puissance qu'il a établie? Brebis errantes, ne vous êtes-vous pas égarées assez longtemps dans ces sentiers inconnus aux véritables ouailles du chef des Pasteurs? Ames rachetées du sang de J. C. n'avez-vous pas poussé assez loin votre ingratitude? Faut-il que par de nouveaux attentats vous continuiez encore de l'outrager et de scandaliser ses vrais disciples?

Ah! rentrez en vous-mêmes, nos très-chers enfants, donnez-nous au commencement de notre épiscopat la consolation de pouvoir vous compter au nombre des fidèles de ce diocèse. N'endurcissez pas plus longtemps vos cœurs aux invitations que Dieu vous fait par notre bouche de retourner incessamment à lui. Voyez, nos très-chers frères, le bonheur dont jouissent les habitants des paroisses qui vous environnent, et comprenez enfin quel sera le vôtre, lorsqu'après avoir détesté vos égarements passés, vous serez entrés dans les vues de la providence

au sujet de la bâtisse qui vous occupe présentement.

Pour vous en faciliter les moyens, après avoir invoqué le saint nom de Dieu et examiné avec l'attention la plus exacte tout ce qui s'est passé depuis l'incendie de votre ancienne église jusqu'à ce jour, en vertu de l'autorité qui nous a été confiée par J. C., Notre Seigneur, pour le gouvernement spirituel des églises de ce Diocèse, nous avons cru devoir régler statuer et ordonner, statuons réglons et ordonnons ce qui suit :

1o Qu'à l'avenir il ne soit plus fait aucune mention de toutes les animosités, les disputes, les inimitiés, les procès qui ont désolé depuis sept ans votre paroisse, non plus que des suites qui en ont été les suites malheureuses. A cette fin nous autorisons M. Griault, votre curé, à absoudre dans le tribunal de la pénitence les désobéissants de toutes leurs démarches irrégulières, soit qu'elles attaquent la religion, les commandements de l'église ou le respect dû aux lois.

2o Que conformément aux deux sentences d'appel rendues dans l'honorable conseil législatif de Québec, l'une du 8 Mars 1785 l'autre au 5 Novembre dernier, on ne reconnaitra désormais pour église paroissiale de Ste. Anne d'Yamachiche que celle dont la place a été marquée, en 1784, à la petite rivière sur la terre du nommé Lacerte, et où l'on a construit un presbytère nouveau et jeté les fondements d'une église.

3o Que le premier dimanche après la publication du présent mandement, l'on commence à faire l'office paroissial dans la chapelle du dit presbytère de la petite rivière.

4o Qu'il ne soit plus célébré aucun office public dans le presbytère de la Grande Rivière, qui désormais ne sera plus censé maison curiale (1). Nous permettons néanmoins à M. Griault d'y demeurer pour la commodité et d'y célébrer la basse messe dans les jours de la semaine jusqu'au premier d'Octobre prochain, si mieux n'aime le dit curé transporter dès maintenant son domicile à la petite rivière, ce qui nous sera encore plus agréable.

5o Nous défendons à M. Griault d'inhumer davantage aucun corps dans le cimetière de la grande Rivière, voulons que ce cimetière bien clos demeure en l'état où il est jusqu'à nouvel ordre de notre part.

So Pour le maintien de la paix et de la concorde, nous exhortons fortement les habitants de la petite Rivière, et les conjurons par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de ne point se prévaloir de la présente ordonnance pour insulter à ceux de la grande Rivière, mais de se persuader que de part et d'autre Dieu a été également offensé, et le Diocèse également scandalisé des excès aux-

(1) Cette maison a été achetée par le Notaire Gagnon, on la voit encore à la Rivière-du-Loup.

quels les uns et les autres se sont portés pour soutenir leurs intérêts respectifs.

110 Si au mépris de la présente ordonnance il se trouve encore des esprits remuant et séditions qui sèment des divisions et des discordes, nous ne pouvons nous empêcher de les regarder comme des supports du démon, comme des anges de ténèbres qui sèment de l'ivraie dans le champ du père de famille, et nous nous réservons de donner à M. Griault des instructions particulières sur la conduite qu'il doit tenir à leur égard. Mais nous aimons mieux croire, nos très-chers enfants, que vous renoncerez à vos opinions particulières en faveur de la cause commune, et qu'oubliant toute vos fautes passées vous vous porterez tous à construire promptement votre église dans le lieu que nous vous avons désigné, sans quoi nous serions contraints, quelque desir que nous ayons pour votre salut, de vous priver de pasteur et de donner votre curé à quelque autre paroisse plus docile à notre voix, extrémité où nous ne nous verrions réduit qu'avec une peine incroyable.

Sera le présent mandement lu et publié dimanche prochain au prône de la messe paroissiale d'Yamachiche.

Donné à Montréal, etc., 25 Juin 1788, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre secrétaire.

† JEAN FRANÇOIS, Evêque de Québec,  
Par Mgr. PLESSIS, Ptre. Sec. du Diocèse.

Il nous fait peine de l'avouer, ce mandement où l'autorité de l'Evêque parlait avec tant de force et tant d'onction en même temps, ne produisit aucun effet. S'élèvera-t-on, à ce propos, contre l'entêtement des Canadiens et contre leur amour de la chicane? Nous n'hésitons pas à tenter un mot d'excuse : tous les fils d'Adam, prétendons-nous, sont entêtés absolument comme nous le sommes nous-mêmes, mais l'objet des discussions varie d'un peuple à l'autre. Dans certains pays on se chicane à outrance pour avoir le palais de justice ou la prison, pour que le chef-lieu du comté soit telle localité plutôt que telle autre : c'est qu'on y considère ces choses-là comme étant de première importance. Les habitants d'Yamachiche se chicanaient pour avoir l'église plus près d'eux, c'est qu'ils étaient convaincus que les intérêts de l'âme priment les intérêts du corps, et que, dans une paroisse, l'église est un objet de première nécessité. La grande divergence se trouve dans les affections du cœur.

Et qu'on ne vienne pas nous jeter à la figure cette banalité que les Canadiens sont Normands et par conséquent

amateurs de la chicane. Quand les Anglais ont incendié les bâtisses du Parlement, à Montréal, et qu'ils ont poursuivi le gouverneur Elgin à coup de pierres, avez-vous dit qu'ils étaient Normands, pour expliquer leur conduite?

Les habitants d'Yamachiche ont péché en se portant à des excès scandaleux, mais nous ne pouvons souffrir que l'on préfère à ces luttes vives la retenue glaciale de certains personnages qui s'occupent fort peu que l'on bâtisse une église en tel lieu plutôt qu'en tel autre, pour la simple raison qu'ils n'y vont pas.

Quoiqu'il en puisse être, M. Griault était fort affecté par ces divisions intestines, et dans l'automne de 1788 il quittait sa pénible mission.

Il fut nommé curé de Laprairie et desservit cette paroisse jusqu'au 1er Octobre 1792. Il fut alors transféré au Cap St. Ignace, puis, en 1806, à Ste. Anne de la Pocatière, et il mourut dans cette dernière paroisse le 8 mai 1814, âgé de 56 ans.

Mgr. Hubert dut chercher un successeur à M. Griault, pour la desserte d'Yamachiche; il choisit, entre mille, l'abbé Thomas Kimber, et fut assez heureux pour trouver précisément l'homme qu'il fallait. M. Kimber, comme son nom l'indique, était allemand d'origine; il avait reçu cette rude éducation allemande qui n'amollit pas les caractères, et forme ainsi de forts joueurs pour les combats de la vie. On pouvait dire de lui, mieux que de bien d'autres, qu'il avait un front d'airain et des muscles d'acier; les murmures et les commotions populaires n'étaient pas capables de l'effrayer; excellent prêtre qu'il était, il marchait à son devoir sans regarder au nombre des ennemis qui l'attendaient sur la route.

D'après ce que nous avons pu constater, il s'établit d'abord dans le presbytère du Grand Machiche. Remarquant que les habitants de la Petite Rivière n'apportaient pas leur dime, il dit un jour à l'un d'eux : "Est-ce donc que vous ne payez pas la dime, vous autres?"—Monsieur, répondit celui-ci, vous n'avez qu'à venir demeurer au milieu de nous, vous trouverez un hangar rempli de blé jusqu'au faite. M. Kimber, sachant que c'était le désir de l'Evêque, n'hésita plus un seul instant et s'en alla à la Petite Rivière.

Il poussa la construction de la nouvelle église avec vigueur, et c'est sous lui qu'un nouveau clocher parat enfin aux regards des habitants ivres de joie.

Avant qu'on en fut arrivé à ce point, les habitants de la Grande Rivière voulurent tenter un dernier coup d'audace, qui leur fut fatal, car il leur enleva le peu de sympathie que l'on gardait encore pour eux. C'est en allant aux derniers excès que les partis se perdent plus sûrement.

Pour comprendre de quoi il s'agit, qu'on lise la déclaration suivante que nous citons textuellement, avec ses originalités et ses fautes de français :

« L'an mil sept cens quatre vingt neuf, le dix de mars, sur les six heures du matin, aux environs : les Srs Charles Lacerte, Jean Bte. Carbonau, Sr. Joseph Labonne Gélinas, Sr. Joseph Kembert, Sr. Charles Desaunié, se sont trouvés présents lorsque les habitants de la Grande Rivière Yabmachiche, au nombre de quatre-vingt, aux environs, sont venus au presbitaire de la Petite Rivière Yabmachiche, avec violence, les uns armés d'aches, les autres de bâtons pointus, dont il en a resté au presbitaire, pour servir de preuve, les autres de sizeaux, que là où étant, auraient entrés dans la chapelle, aurait enlevé tout ce qui y était dedans excepté les vases sacrés ; se serait servis d'aches pour faire fracture à la charpente et aurait enlevé la cloche ; l'un d'eux même aurait voulu saisir led. Jean Bte. Carbonau, voulant fermer la porte de la chapelle, ce que les déposants certifient véritable en leurs âmes et conscience, et ont livré le présent pour servir à ce que de raison, pour preuve de quoi ont signer le présent de leur seing manuel les jour et au que dessus.

KIMBER, prêtre.

Joseph KESHER.

Baptiste CARBONEAU.

Joseph BELNARD.

Charles LACERTE, père.

Joseph GÉLINAS.

Charles DESAUNIÉ.

marque.

LENOI, notaire.

Les habitants de la Grande-Rivière n'avaient certainement pas calculé toute la gravité de leur démarche, mais Mgr. Hubert, leur fit comprendre par la lettre foudroyante qu'il écrivit et que nous demandons la permission de citer.

L'Abbé N. CARON.

(A suivre.)

[Pour le Foyer Domestique.]

## HISTOIRE

DES

### TROIS-RIVIÈRES.



NOUS allons résumer en peu de lignes les chapitres de l'Histoire des Trois-Rivières qui précèdent la partie inédite dont nous commençons aujourd'hui la publication.

Le poste, fondé en 1634, fut promptement un lieu favori pour la traite. Jusqu'à 1650, le commerce des fourrures s'y concentra presque exclusivement. Québec ne voyait que rarement les Sauvages du haut du fleuve, de l'Ottawa et des grands lacs descendre sous ses murs. Montréal, fondé en 1642, attirait à peine quelques canots.

La guerre des Iroquois, qui devint plus terrible que jamais vers 1650, changea la nature des choses. D'abord, les flottilles de traite s'arrêtèrent souvent à Montréal, afin de ne pas affronter les périls du lac Saint-Pierre infesté d'Iroquois. Les Trois-Rivières perdirent donc en grande partie leur premier caractère, mais en même temps des efforts ayant été faits avec succès pour attirer autour du poste plusieurs nouveaux colons directement venus de France, on vit s'agrandir la bourgade, qui vers 1654 comptait déjà une cinquantaine de familles, la plupart possédant des terres qu'elles cultivaient. Le Cap de la Madeleine commença à être habité par les familles des Trois-Rivières. Les Iroquois comprenant que ces renforts apportés à la jeune ville mettraient bientôt une barrière à leurs incursions, tentèrent à diverses reprises, à partir de 1650, d'emporter le fort ; le siège de 1653 est demeuré fameux, ainsi que le massacre du gouverneur des Trois-Rivières, M. Duplessis-

Bochart avec une vingtaine de *Trifluviens*. Le Père Buteux périt aussi de la main de ces barbares qui tenaient pour ainsi dire toute la contrée sous leurs coups. Cette période guerrière, que l'on a surnommée "les temps héroïques du Canada" se prolonge jusqu'à 1666. Le récit que nous donnons ci-après nous la fera connaître avec la plupart de ses horreurs, comme aussi les actes de courage et de patriotisme de nos pères.

Année 1658.

En février 1658, plusieurs bandes iroquoises se mirent en campagne, mais sans résultat, parcequ'elles avaient été devancées par des lettres du Père Lemoine qui avertissaient les Français des dispositions hostiles des Iroquois et des projets formés pour "frapper coup." Le reste de l'hiver se passa sans aucune surprise. On était sur l'éveil.

Le 16 avril 1658, les glaces du fleuve se mirent en mouvement. Le lendemain arriva aux Trois-Rivières le Père Ragueneau, qui avait hiverné chez les Iroquois, et dont le sort paraissait très aventureux jusque là (1). Les Iroquois avaient placé des embuscades dans tous les endroits favorables à leurs desseins. Le Père passa aux Trois-Rivières la fête de Pâques (Pâques était le 21 avril cette année). Le 23, il arrivait à Québec.

Vers le milieu de mai 1658, le Père Simon Lemoine arrive aux Trois-Rivières, revenant du pays des Agniers, avec trois guerriers de cette nation. Le 21, le Père et ses compagnons étaient rendus à Québec (2), où il y eut une conférence pour la paix.

Le 13 juin 1658, trois jeunes Français: Adrien Joliette, —Fouquet et—Christophe, étant sortis de la bourgade pour se rendre au travail, vers cinq heures du matin, furent surpris, à la vue des gens du fort, près de la première rivière, par six Iroquois qui s'emparèrent d'eux.

Rendus à l'île de Montréal, comme un Iroquois avait été tué dans une attaque, on s'en vengea sur Fouquet qui fut brûlé vif.

Les deux autres furent amenés dans les Cantons. La *Relation* ajoute que Joliette et Christophe passèrent par le

supplice du feu, mais ce document a été envoyé de Québec en France avant le retour des deux prisonniers, comme on peut le voir en consultant la *Relation* de 1658 pp. 4, 8, 17, et le *Journal des Jésuites*, pp. 236 et 241.

Deux Iroquois étant arrivés aux Trois-Rivières pour proposer la paix, Mr. de la Potherie (qui paraît avoir eu de bonne heure cet été le gouvernement de la place) en envoya nouvelles à Mr. d'Argenson, le nouveau gouverneur-général, débarqué à Québec depuis le 11 juillet. Celui-ci équipa immédiatement trois chaloupes et des canots montés par cent soixante (3) Français et cent Sauvages et monta (le 13 août) aux Trois-Rivières, où il vit que, selon leur coutume, les Iroquois s'étaient moqué des Français en proposant la paix. Il établit Mr. de la Potherie gouverneur de la place, donna jusqu'aux îles du lac Saint-Pierre, fit quelques séjours sur le site de l'ancien fort Richelieu, puis retourna à Québec. avec tout son monde, vers la fin d'août(4).

Le 14 août, pendant que M. d'Argenson était aux Trois-Rivières, une bande de vingt Iroquois commandée par la *Grande-Cuillère*, se tenait cachée au sud du fleuve, vis-à-vis le fort. La nuit venue, elle se dirigea vers Québec, y exerça quelques ravages et retourna aux Trois-Rivières, marchant toujours à la sourdine. Près du fort, voyant que M. d'Argenson était reparti pour Québec ils tentèrent de s'emparer d'un Français. Enfin, dix se cachèrent dans les bois, et les dix autres demandèrent à entrer dans la place sous prétexte de parler de la paix. M. de la Potherie, par un coup de vigueur qui montrait qu'il n'était pas dupe de leurs paroles, les retint prisonniers; puis, les divisant, il en garda trois et envoya les sept autres à Québec.

"Le 4 septembre 1658 une chaloupe des Trois-Rivières amena à Québec sept Agniers pris par finesse par les Français des Trois-Rivières." La *Grande-Cuillère* adressa un pompeux discours au gouverneur-général pour lui témoigner du désir qu'avaient les Iroquois de vivre en paix avec tout le monde. Le gouverneur, lui reprochant les trahisons continuelles de ceux de sa race, promit néanmoins de conclure une paix solennelle si les cantons envoyaient une délégation dans cette vue. "Le lieu du conseil sera les

(3) La *Relation* de 1658 dit cent cinquante: Mr. D'Argenson écrit: cent soixante.

(4) *Relation* 1658, p. 17.—*Journal des Jésuites*. p. 238.

(1) Voir *Relation* de 1658, pp. 4, 7, 16.

(2) *Journal des Jésuites*.

Trois-Rivières, dit-il, où les ambassadeurs viendront tête levée en faisant les harangues ordinaires, et personne ne viendra en cachette et dans les broussailles ; autrement si on l'attrape, il sera condamné au feu."

Peu après, Joliette et Christophle furent ramenés jusqu'à Montréal par Garakontié, fameux chef Iroquois, qui protestait en même temps de ses bons sentiments à l'égard des Français, mais qui voulait avoir la permission " de passer quand il viendrait tuer l'Algonquin." Il fut entendu qu'un grand conseil réglerait tous les points de cette importante question et que ce conseil aurait lieu aux Trois-Rivières.

Pendant que ces négociations occupaient le gouverneur-général à Montréal, il y eut un combat dans la Banlieue des Trois-Rivières, où trois Iroquois reçurent la mort, cinq furent pris par ruse et envoyés à Québec, puis un sixième qu'on expédia dans son pays avec des présents pour annoncer ce qui se passait. Tout le mois de septembre fut rempli par les événements ci-dessus (6).

Voici comment M. d'Argenson raconta ces faits, dans une lettre adressée au ministre le 5 septembre 1658 (7). Après avoir parlé d'une escarmouche qui avait eu lieu à Montréal, il ajoute : " Le second avantage est aux Trois-Rivières, d'une autre nation appelée Onoyotcheronon. On avait permis à quelques Français d'aller en chasse, avec ordre de découvrir, ce qu'ils firent et aperçurent la piste de plusieurs Sauvages, et ensuite les Sauvages mêmes. On leur cria ce qu'ils venaient faire. Ils dirent qu'ils venaient en guerre. On les invita à quitter cet esprit et de s'en venir aux Trois-Rivières. Ils ne voulaient jamais, à moins que d'otages, ce qui s'exécuta. Mais comme c'était ceux qui avaient tués au printemps trois des nôtres à Montréal et trois autres (8) aux Trois-Rivières, Mr. de la Potherie, que j'y étably pour commander en ce poste, donna ordre qu'en ramenant les otages on s'en saisit. Eux de leur côté avaient, selon les apparences, le même dessein. Ainsi, comme ils étaient préparés on en voulut saisir, —ce qui réussit, mais on essaya beaucoup de feu. Un seul des nôtres fut blessé et trois des leurs tués, et cinq prisonniers, dont deux blessés. On en a

envoyé un pour rassurer leur nation de la vie de ces cinq, s'ils pensent à la paix, —dont nous attendons les réponses, aussi bien que des premiers renvoyés."

Outre le style, cette lettre offre des curiosités d'orthographe que nous ne reproduisons pas. Un peu plus loin, le gouverneur dit encore : " Hier, il nous arriva une chaloupe des Trois-Rivières qui amenait sept Iroquois qui étaient venus savoir des nouvelles et insensiblement se trouvèrent engagés. Il y en a un fort considérable, mais eûmes grande peine à les débarquer à cause de nos sauvages qui les voulaient tuer. Il fallut mettre tout le monde sous les armes et Notre-Seigneur nous démêla de ce pas aussi fâcheux qu'il s'en puisse voir, car j'avais à faire à des bêtes animées ; je ne débiterai cette nouvelle qu'à vous seul, vous en ferez part s'il vous plaît. Nous n'avons pas encore résolu ce que nous en ferons, sinon que je prétends en envoyer deux dans leurs pays pour tâcher de retirer deux Français (9) qu'ils ont pris."

Au registre des Audiences, en 1657, on voit encore le nom de M. Boucher, mais en 1658, il est remplacé par celui de Maurice Poulain. M. Boucher restait avec le titre de lieutenant du roi pour le civil et le criminel, sans cesser d'être le capitaine des milices de la ville (10). Il avait administré le gouvernement des Trois-Rivières pendant une période assez longue pour être remplacé, comme c'était la coutume tous les trois ou quatre ans.

Le 29 octobre 1658, par le Père Kéné. Ménard, mariage de Louis Pinard, fils de Jean Pinard et de Marie Gaigneur, de la Rochelle, —avec Marie-Madeleine Hertel, fille de feu Jacques Hertel et de Marie Marguerite, colons de la Nouvelle-France aux Trois-Rivières. Témoins : M. de la Potherie, M. de Bécancour.

Marie-Madeleine Hertel est la première fille née aux Trois-Rivières qui se soit mariée en ce lieu, si toutefois Marguerite Crevier est née en dehors du district des Trois-Rivières, ce qui n'a pas été parfaitement établi.

Louis Pinard et cette première femme ont vécu au Cap, à Champlain et à Batiscan. Les descendants de Pinard sont nombreux dans les districts des Trois-Rivières et Ottawa.

B. SUITE.

(A suivre.)

(6) *Journal des Jésuites.*

(7) Archives de Paris, manuscrit de la bibliothèque d'Ottawa, Vol. I, série 2, p. 311.

(8) Joliette, Fouquet et Christophle.

(9) Joliette et Christophle ; Fouquet était mort.

(10) *Soirées Canadiennes*, 1856, p. 298.

## Littérature.

[Pour le Foyer Domestique.]

## AMOUR ET PATRIE.

Épisode de 1837.

## PROLOGUE.

**M**ALGRÉ l'antipathie toujours croissante, qui, en 1836, existait au Canada, entre les deux races française et anglaise, quelques familles étrangères aux soucis de la politique, ne voulaient briser encore les liens de sympathie qui les unissaient. De ce nombre étaient les familles Benoît et Colson, toutes deux résidant à St. Denis, comté de Richelieu.

M. Benoît, ancien marchand de Montréal, possédait une fortune considérable dont il consacrait la majeure partie à l'aumône et à d'autres bonnes œuvres. Sa maison était le refuge des pauvres qui jamais ne frappaient en vain à sa porte. Il n'avait qu'une jeune fille qui n'était connue à Saint-Denis que sous le nom bien mérité de l'*Ange de Saint-Denis*.

Douée d'une grande beauté, ses traits purs et calmes attestaient la bonté de son caractère. Elle portait empreints sur la figure les deux cachets de l'innocence et de l'intelligence. Aussi était-elle partout aimée et respectée, et sa mère était jalouse de posséder un tel trésor.

La famille Colson se composait de M. et Mme Colson et d'un fils unique, lieutenant dans un des régiments anglais stationnés à Montréal.

Ces deux familles, voisines l'une de l'autre, étaient unies par les liens de l'amitié la plus sincère. On vivait dans la plus grande intimité, on se quittait rarement et chaque soir on faisait ensemble le *reversé*.

À l'exemple des parents, les deux enfants s'aimaient comme s'aiment un frère et une sœur. Ils passaient les journées l'un près de l'autre, et déjà le cancan traditionnel des commères assurait leur mariage. C'était chaque jour de longues promenades dans la campagne ; ils ne

s'arrêtaient que lorsque la fatigue les y forçait, et s'asseyant alors, ils causaient jusqu'à ce que le soleil couchant vint leur dire qu'il était temps de retourner au logis. Les parents voyaient d'un bon œil cette amitié enfantine, et ils ne leur accordaient que la vigilance dont on entoure ordinairement deux enfants de la même famille. Mme Benoît connaissait trop la loyauté des Colson pour douter un seul instant qu'Albert pût abuser de sa confiance.

Un soir du mois de juin, on fêtait Mme Benoît, il n'y avait que quelques invités, et inutile de dire que la famille Colson était du nombre.

Albert décida de profiter de cette occasion pour ouvrir son cœur à celle qu'il aimait depuis si longtemps en silence. Tout se passa gaiement, pendant le dîner, qui était splendide. Au sortir de table, Albert proposa une promenade à Léa, qui accepta avec son empressement ordinaire. Tous deux partirent, et se dirigèrent vers un joli bocage, à peu de distance de la maison. Lorsque la fatigue se fit sentir, on s'assit comme d'habitude et tous deux gardèrent le silence pendant quelques moments. Albert sentait battre son cœur, mais il n'osait le laisser parler.

— Mais, qu'as-tu donc, Albert ? dit tout-à-coup Léa, fatiguée de ce silence inusité ; tu parais triste, t'aurais-je causé involontairement quelque peine ?

— Non, reprit Albert, d'une voix demi-tremblante. Mais, c'est que, vois-tu, j'ai à te parler sérieusement. Je ne puis plus le cacher, Léa, et te l'avouerai-je, cette idée m'effraie, j'ai peur, je tremble que cet aveu détruise, ou du moins refroidisse cette douce et heureuse intimité qui, jusqu'ici, a existé entre nous.

— Que veux-tu donc dire, demanda la jeune fille, à demi souriante. Tes paroles m'intriguent et excitent ma curiosité. Hâte-toi de m'expliquer ce mystère.

— Eh bien, oui, chère sœur, je veux tout te dire, ou mieux encore, je laisserai parler mon cœur. Que veux-tu, l'indiscret, il ne veut plus se taire.

— Mais, qu'est-ce donc, dis donc vite ?

— C'est que jusqu'à ce moment on s'est aimé d'un amour fraternel, d'une amitié sincère et dévouée, n'est-ce pas ?

— Tu le sais mieux que moi, Albert...

— Oui, mais moi je ne t'aime plus ainsi.....

— Que dis-tu ? reprit la jeune fille, d'une voix inquiète.

— Je dis que je t'aime d'amour et que

mon seul rêve au monde est de te voir partager cet amour.....

—Ne nous aimons-nous donc pas d'amour, que faire de plus, dis le moi, Albert ?

—Je veux aimer, Léa, mais avec l'espérance.....

—Eh quoi ?

Eh ! avec l'espérance qu'un jour tu consentiras à devenir la compagne de ma vie, que tu consentiras à porter ce nom qui est le mien.

—Oui, cher frère, je t'aime et je veux t'aimer comme tu le veux. Penses-tu que je puisse aimer un autre que toi ?

—Merci, chère sœur, tes paroles me rassurent, mais, qui sait, peut-être un jour regretteras-tu de m'avoir donné ton amour ?

—Jamais, Albert, non, je jure que jamais un autre n'aura cet amour que je ne donne qu'à toi seul.

—Et moi aussi, je le jure, dit Albert....

Un rayon du soleil, s'infiltrant à travers l'épais feuillage, vint éclairer la figure d'Albert, au moment où il levait la main au ciel, comme si le ciel eut voulu lui faire voir qu'il avait entendu son serment.

Tous deux reprirent le chemin du toit paternel, car il commençait déjà à se faire tard. Dès que Léa entra, sa mère, d'un coup-d'œil, scruta les plis les plus cachés de son cœur. Dès que les invités furent partis, elle l'interrogea et l'enfant lui confia tout. Elle ne l'en blâma pas, mais elle lui recommanda la prudence, et d'être ce qu'elle avait toujours été jusqu'alors.

### I

#### Après le calme, la tempête.

Albert et Léa s'étaient compris, leur amour alla s'augmentant chaque jour. Tout semblait les favoriser ; il y avait dans la conduite des parents, un accord tacite qui semblait encourager cet amour né d'hier. Léa entrevoyait l'avenir avec confiance, elle berçait sa jeune imagination de mille rêves de bonheur. Elle ignorait, dans son inexpérience de jeune fille, les déceptions de la vie, que le bonheur n'est qu'une poussière qu'emporte le moindre vent. Endormie dans le bonheur d'une joyeuse enfance, elle ne s'attendait pas à l'affreux réveil de la déception. Tout allait pour le mieux, on ne songeait qu'au bonheur, lorsque ce ciel jusqu'alors si serein, se couvrit tout-à-coup d'épais nuages.

Mme Benoit qui, jusqu'ici, avait joui d'une bonne santé fut subitement frappée d'une maladie de cœur dont elle mourut. M. Benoit, qui aimait sincèrement sa femme, ne put se faire à l'isolement où le plongea cette perte.

Un jour que, plus triste que d'habitude, il annonça à Léa qu'il se proposait de retourner à Montréal, où elle irait au Couvent.

—Mais, il faudra donc me séparer de vous, s'écria la jeune fille.

—Oui, mon enfant, il le faut, je ne puis plus vivre en cette maison ; sa vue me tue..... puis, sa voix s'altéra et il fondit en larmes.

La jeune fille se jeta au cou de son père en disant :

—Soit, mon père, demain je serai prête.

Les préparatifs se firent dès le lendemain. Albert vint voir Léa qui lui annonça cette nouvelle. En entendant cette nouvelle, Albert resta atterré. M. Benoit lui pressa la main en disant :—Je comprends votre chagrin, Albert, mais consolez-vous, j'espère qu'un jour je saurai vous prouver, mieux qu'aujourd'hui, que j'ai su apprécier vos nobles qualités.

—Je ferai en sorte de me montrer digne de votre confiance, répondit Albert, d'une voix émue. Puis donnant la main à Léa, il sortit, emportant du moins les paroles de M. Benoit pour le consoler.

Le lendemain, M. Benoit se rendit à Montréal et Léa entra au Couvent de St. Charles.

Une fois rendu, M. Benoit se livra de nouveau au commerce, par distraction plutôt que par amour du gain.

N'obtenant qu'un demi succès, il se mêla activement de politique. C'était au temps où commençaient à pétiller les premiers feux de la Révolution.

M. Benoit, qui aimait son pays, se jeta aveuglément dans les conspirations qui partout prenaient des proportions alarmantes.

Trouvant là ce qu'il fallait pour tranquilliser son chagrin, il se montra un des patriotes les plus zélés. Ses discours, dictés par le vrai patriotisme, lui valurent l'admiration de ses concitoyens ; tous jaloux de défendre leurs droits contre l'oppression de l'étranger.

Le 6 Novembre, une émeute, qui éclata à Montréal, fut comme le signal de la lutte.

Tous les Canadiens se soulevèrent à la fois. Le Gouverneur donna ordre aux

troupes de se tenir prêtes, et Albert Colson dut rejoindre son régiment à Montréal.

Le souvenir de Léa ne le laissait un seul moment. S'il rencontrait une jeune fille, il se représentait aussitôt sa fiancée séparée de lui par les grilles du cloître. Maintenant qu'il était en devoir, il remerciait le ciel d'avoir su cacher un si précieux trésor, dans un de ses refuges impénétrables aux regards indiscrets des mortels. Ni la crainte, ni la jalousie ne pouvait du moins entrer en son cœur.

Il espérait que les troubles seraient de courte durée, et que le calme se ferait bientôt. Douce erreur avec laquelle il endormait son jeune cœur, mais qui cependant fut de courte durée. Au lieu de diminuer, les troubles ne firent qu'augmenter.

Le discours de M. Papineau, à Stansstead, souleva tous les Canadiens des Cantons de l'Est. On se leva comme un seul homme, au cri de l'Indépendance. Vive Papineau !.....

Le grand orateur regretta un instant d'avoir été aussi loin, mais il était trop tard, le coup décisif était porté.

Ce fut à St. Denis que se livra la première bataille. Les Canadiens patriotes commandés par le Dr. Nelson élevèrent partout des barricades : ils étaient à peu près huit cents hommes, dont cent à peine avaient des fusils. Les autres n'avaient pour se défendre que des faux, des haches et de mauvais couteaux de chasse. C'est avec d'aussi faibles armes qu'on voulait tenir tête à l'armée anglaise, qui avançait à grands pas vers St. Denis.

Le colonel Gore ne tarda pas à arriver avec cinq compagnies de troupes régulières, un détachement de cavalerie et une pièce d'artillerie. Il voulut prendre l'offensive en tentant la prise d'assaut d'une maison gardée par quinze Canadiens, mais il dut renoncer à ce projet. Il résolut alors d'engager la bataille. Le combat, qui dura deux heures, fut des plus terribles. Ce vétéran qui, comme il aimait tant à le dire, avait fait trembler l'aigle impériale à Waterloo, trembla devant cette poignée de braves, mal armés et mal disciplinés. Il dut retraiter en laissant sur le champ de bataille un canon, une partie de ses munitions et plusieurs tués et blessés. (1).

(1) GARNEAU.—Histoire du Canada, Vol. IV..

## II

## Bataille de Saint-Charles.

Pendant que l'on triomphait à Saint-Denis et que les troupes anglaises fuyaient en désordre, effrayées de tant de courage, on faisait à Saint-Charles de nombreux préparatifs. On fit évacuer le Couvent.

Mlle. Benoit dut aller se réfugier chez sa tante, qui demeurait à trois milles du Couvent. Elle fut conduite par son oncle, qui était au nombre des insurgés.

Elle était là depuis deux jours, lorsqu'un soir qu'il pleuvait, elle entendit frapper à la porte ; sans qu'elle ait eu le temps de se lever la porte s'ouvrit et un homme couvert de boue, et les habits en désordre, entra précipitamment.

—Mon père, s'écria-t-elle, en se levant !

—Oui, mon enfant, répondit Mr. Benoit, en la recevant dans ses bras, et la pressant sur son cœur.

—Mais d'où venez-vous ? où allez-vous, dans ce triste état ?

—Je suis soldat, ma fille, je me suis fait le défenseur de nos droits outragés, la conscience a commandé, il a fallu obéir.

—Mais, mon père, s'écria Léa, en pleurant, vous ignorez donc que je n'ai plus que vous au monde ; pourquoi exposer ainsi votre vie, que ferais-je donc, sans vous ? Oh ! de grâce, mon père, restez, restez auprès de moi.

—Je ne le puis, enfant, reprit le père d'une voix émue, je me dois à mes frères qui ont posé leur confiance en moi, je ne puis, je ne dois les tromper, laisse-moi, prie Dieu pour ton père. Il me préservera des dangers.

—Oh ! mon père ! restez.....

—Adieu enfant.....

—Mon père.....et elle tomba évanouie dans les bras de sa tante. Lorsqu'elle reprit connaissance son père était déjà bien loin. Il se rendit sans s'arrêter au camp des insurgés. Il apprit en arrivant que l'ennemi avançait et que ce chef des patriotes, le fameux Brown, craignant le combat, avait pris la fuite.

—Eh ! bien, nous nous en passerons bien, s'écria-t-il, nous saurons combattre et mourir sans lui. Il fit dresser des retranchements autour du Couvent et l'on attendit les ennemis.

Les troupes anglaises arrivèrent le lendemain, le vingt-cinq novembre. Les insurgés, tous mal armés, avaient, en outre, à lutter un contre dix. Ils firent des prodiges de valeur, mais ils durent céder sous le nombre. Ce fut un massacre général. Les anglais, furieux de leur défaite à Saint-Denis, se vengèrent lâchement en tuant et massacrant tous ceux qui tombèrent sous leurs mains. On compta 100 tués, 372 blessés et près de 30 prisonniers, au nombre desquels était M. Benoit (1).

On conduisit les captifs en un endroit sûr, et ce fut Albert Colson, lui-même, qui reçut l'ordre de les escorter. M. Benoit qui, depuis longtemps, l'avait reconnu, alla droit à lui, et lui jetant un regard de haine, il lui dit : " Vous, ici, monsieur, parmi nos ennemis ? allez, vous avez trahi l'amitié ; allez, je vous méprise, maintenant que je sais vous connaître.

—A ces paroles, Albert resta atterré ; en vain, il chercha à s'expliquer, M. Benoit ne voulait rien écouter.

Le soir arrivé, les prisonniers, liés deux à deux, furent renfermés dans une petite bâtisse que l'on fit garder avec soin. Il était minuit. M. Benoit, vaincu par la fatigue et l'émotion allait succomber au sommeil, lorsqu'il vit quelqu'un s'approcher, pensant, un instant, qu'on en voulait à sa vie, il se leva et allait parler, lorsque le visiteur inconnu et masqué lui enjoignit de se taire, puis le débarrassant de ses liens et lui tendant des habits :

—Vite, dit-il, prenez ce costume, et fuyez au plus vite. Il ne se le fit pas dire deux fois, et jetant à la hâte sur ses épaules l'espece de manteau qu'il venait de recevoir, il sortit et gagna facilement un petit bois qui n'était pas loin. Albert, car c'était lui, avait cru tromper la vigilance, mais il comptait sans un vieux soldat, qui heureux enfin de pouvoir se venger d'Albert, qui lui avait fait infliger un long emprisonnement, et qui avait suivi ses manœuvres, alla de suite en informer le colonel, qui fit mander Albert.

Celui-ci essaya en vain à formuler quelques mots d'explication, mais il rendit son affaire pire, et il dut partager lui-même le sort des prisonniers. Une fois en sa prison il n'eut qu'une pensée, Léa, sa fiancée, dont il venait de sauver le père.

(1) Garneau. Hist. du Can. Vol. IV.

### III

#### Bataille de Pointe Olivier.

On battit la campagne pour reprendre M. Benoit, mais en vain. Une fois libre, il courut sans désespérer et retourna au village. Il se rendit chez sa belle sœur, où il entra comme une bombe.

—Du sang ! s'écria Léa, en l'apercevant, seriez-vous blessé ?

—Non, enfant c'est le sang de mes frères égorgés par des bandits commandés par qui, penses-tu ?.....

—Mon père.....

—Par Albert Colson.....

—Que dites-vous, mon père ?

—Je dis que cet homme n'est qu'un traître, un infâme, qui n'a pas rougi de prendre fait et cause contre nous, je le nais, maintenant, il le sait, oui, je l'ai maudit.....

—Pardou, mon père, pardonne-lui, n'a-t-il pas dû se rendre à son devoir ? que voulez-vous donc qu'il eut fait ?

—Combattre à nos côtés.....

—Mais il eut été parjure.....

—Qu'importe !

Dans son excitation, M. Benoit ne savait plus ce qu'il disait.

—Ecoute, enfant, reprit-il, cet homme ne doit être qu'un objet d'horreur, pour toi comme pour moi.....

—Cet homme, cher père, est mon fiancé, je lui ai juré un amour éternel, Dieu a entendu ce serment, comment voulez-vous que je le haisse.

—Que dis-tu, malheureuse, ne parle plus ainsi, les temps sont changés.

—Les temps changent, mais un cœur ne doit pas changer, je ne puis haïr cet homme.

—Et moi je dis que jamais tu seras l'épouse d'un Colson.

—Très-bien, mon père, dit la jeune fille, surprise de tant de sévérité, jamais je n'accepterai son nom, si telle est votre volonté ; vous êtes maître de ma personne, mais jamais ce cœur n'appartiendra à un autre, votre autorité s'arrête là.....

Son père, surpris d'un langage si énergique, lui dit en la quittant : — Fais donc comme tu voudras, adieu ! adieu ! pour toujours.....

Léa voulut l'arrêter, mais il la repoussa presque avec dureté et il quitta la maison, elle jeta un grand cri, et tomba évanouie.....

Une fois dehors, M. Benoit prit un cheval et le lança à la course. Il arriva bientôt à la Pointe-Olivier, où il retrou-

va les insurgés placés en embuscade pour s'opposer au passage des troupes anglaises, revenant victorieuses de Saint-Charles. Il se joignit à eux, et peu après s'engagea la bataille. Un instant on drut à la victoire, car bien que un contre vingt, les anglais surpris et effrayés commençaient à reculer, mais cette fois encore, on dut céder sous le nombre. Les insurgés écrasés lâchèrent prise et s'enfuirent en laissant un grand nombre de prisonniers, au nombre desquels se trouva encore M. Benoit.

Il fut conduit à Montréal et enfermé dans la prison commune, qui déjà regorgeait de patriotes. Pendant le même temps Albert Colson, accusé de trahison, subissait avec un courage héroïque une pénible captivité, à l'hôpital militaire, converti en prison pour la circonstance. Il se trouvait presque heureux d'être exempté de combattre les canadiens qu'il aimait plus que les anglais eux-mêmes.

Bien souvent, pourtant, il se laissait aller au découragement, en voyant anéantis, pour toujours, tous ses beaux rêves de jeunesse. Dans ces moments, il désirait presque l'arrivée du jour, où se dresserait pour lui le funèbre appareil de l'échafaud. Bien des fois il tentait d'interroger ses gardiens et d'avoir quelques nouvelles du dehors, mais tous restaient dans un mutisme absolu. Il entendit un jour un grand tumulte, près de sa prison, il questionna son geôlier qui, cette fois, daigna lui répondre, et il lui dit que les troubles étaient finis et que les troupes anglaises venaient d'entrer dans la ville.

Tout était, de fait, à peu près fini. La nouvelle du désastre de Saint-Charles avait mis le découragement dans tous les cœurs. Les Evêques et les Curés avaient cru l'occasion belle d'essayer d'arrêter le fléau révolutionnaire, et l'insurrection s'apaisa d'elle-même. Partout, on fit des assemblées, pour renoncer publiquement à la révolution.

La presse aida à calmer les esprits, et les vénérables Prélats Larigue et Signay réussirent, enfin, à arrêter ces malheureuses luttes.

Dès que les troubles furent apaisés, Léa, qui depuis longtemps, n'avait pas eu de nouvelles de son père, se hâta de venir à Montréal, pour s'assurer s'il vivait encore. Elle se rendit à la prison et demanda au geôlier si son père était du nombre des prisonniers. Sur sa réponse affirmative, elle demanda à le voir.

—Impossible, répondit le geôlier, nous avons les ordres les plus sévères de n'admettre personne auprès des prisonniers, avant leur procès, qui aura lieu bientôt. Léa quitta la prison à demi consolée et certaine, du moins, que son père vivait encore.

## IV

## L'amour filial.

Il y avait, en prison, une foule de prisonniers qui attendaient avec impatience que l'on décide de leur sort. Lord Durham profita du jour du couronnement de la reine Victoria, le 28 juin 1838, pour adresser une proclamation, accordant l'amnistie à tous les prisonniers accusés de crimes politiques, n'exceptant que quatre-vingt personnes qui devaient s'embarquer à bord d'un navire et se rendre, partie aux Bermudes, partie en Australie. Sa proclamation finissait, en disant qu'après quelques années de déportation, ils pourraient avoir la liberté de revenir au pays. En apprenant cette nouvelle, Léa se rendit à Montréal, dans l'espérance que son père et son oncle seraient du nombre des graciés. Sitôt arrivé, elle courut de suite à la prison et s'informa s'ils étaient en liberté.

—Non, répondit le geôlier, ces deux Messieurs devront subir la déportation.

—Malheur ! s'écria Léa, que cette nouvelle frappa comme un coup de foudre. Oh ! ma mère, pitié pour votre enfant....

Puis, s'adressant au geôlier : Puis-je, au moins, les voir qu'un petit instant ?

—Hélas ! répondit cet homme, je le voudrais, mais il me faut obéir aux ordres, et je paierais de ma tête la moindre infraction dont je pourrais me rendre coupable.

—Merci, dit Léa, malgré mon désir de voir mon père, je ne veux vous exposer, et elle quitta la prison le deuil au cœur.

Elle partit pour St. Charles, où sa tante l'attendait avec impatience pour savoir des nouvelles de son époux. Dès que Léa entra, elle vit, à la pâleur de ses traits, que toute espérance était perdue. Elle n'osa l'interroger et ce fut Léa qui put parler la première.

—“ Tout est fini, s'écria-t-elle, en pleurant ; tous deux sont condamnés, que deviendrai-je, moi, que cet exil rend orpheliné ?.....

—Sôls sans crainte, reprit sa tante, nous ne nous séparerons plus, nous mêlerons nos larmes, nos malheurs sont les mêmes.....

—Merci, dit Léa, en l'interrompant, merci de votre bonté, mais je ne puis rester ici, pour le moment, mon devoir m'appelle ailleurs. Je vais me rendre à Montréal où je prendrai une petite chambre, près de la prison, j'aurai peut-être, par ce moyen, le bonheur de les entrevoir et je viendrai de suite vous donner de leurs nouvelles. Adieu ! priez pour eux, priez pour moi. La tante voulut s'objecter à ce brusque départ, mais Léa ne voulut l'écouter, et elle partit de suite pour Montréal. Elle trouva une chambre tout près de la prison, mais elle chercha, en vain, à voir son père, tous ses efforts furent inutiles. Elle décida de profiter du voyage du gouverneur, à Montréal, pour aller se jeter à ses genoux et implorer le pardon de son père. Elle se rendit à son Hôtel, et à la vue du gouverneur souriant, elle crut, un instant, être sûre du succès. Se jetant à ses genoux, toute en larmes, elle sollicita grâce pour son père et son oncle.

—Impossible, noble enfant, répondit le gouverneur, mon pouvoir ne peut s'étendre jusque là ; votre père et votre oncle sont des plus compromis ; tout ce que je puis faire, c'est d'ordonner qu'on vous laisse votre fortune, qui devait être confisquée, ce qui, du moins, saura vous garantir de la misère.

—Oh ! pitié, s'écria Léa, au comble du désespoir, sacrifiez la fortune, mais rendez-moi mon père !.....

Le gouverneur fut ému en voyant un cœur aussi dévoué, mais il ne put accéder à sa demande, et la pauvre jeune fille dût s'en retourner sans avoir rien obtenu.

Elle revint au logis, fatiguée, découragée. En arrivant, elle se jeta sur son lit sans se déshabiller : elle n'y resta qu'un instant, elle se leva aussitôt, une idée lumineuse lui était venue.

—Emilie ! s'écria-t-elle, en sautant du lit.

—Mademoiselle m'a appelée, dit en entrant une jeune fille qui, depuis longtemps à son service, l'avait suivie jusqu'à Montréal.

—Écoutez, dit Léa ; et elle lui fit connaître le projet qu'elle venait de concevoir. Ce projet n'était rien moins que suivre son père en exil.

Au lieu de chercher à l'en détourner, la jeune servante sollicita la grâce de l'y accompagner. Léa remercia Dieu de lui avoir envoyé cette inspiration, et elle ne songea plus qu'à mettre son plan à exécution. Elle écrivit de suite au Gouverneur,

et lui demanda d'avoir passage à bord le navire qui devait mener son père en exil.

Le Gouverneur lui fit répondre qu'il regretta beaucoup de ne pouvoir consentir à cette nouvelle demande, et qu'elle pourrait prendre passage à bord le *Neptune*, qui devait partir sous quelques jours pour la même destination. Dès le lendemain, Léa descendit à Québec avec Emilie, sa servante, et attendit là, le départ du navire, dont le départ était fixé au lendemain de celui du *Buffalo*, qui devait conduire les déportés au lieu de leur exil.

## V

## Le Départ.

C'était le soir du 15 Novembre 1839. Il se faisait nuit, un vent glacial soufflait et accumulait les épais nuages les uns sur les autres. Le ciel était sombre et quelques lumières blafardes éclairaient à peine les rues étroites de Québec. Le silence de la nuit n'était interrompue que par le traditionnel : *Who comes there ?* des nombreuses sentinelles échelonnées le long des remparts. Tout était obscurité, tristesse, la nature semblait pleurer le sort triste des malheureux canadiens, qui, pour avoir voulu venger leurs droits outragés, allaient dès le lendemain dire un éternel adieu à leur pays ; leur pays pour lequel ils voulaient donner jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Dans une petite maisonnette située près du quai du Roi, en apercevait encore une pâle lumière. Une croisée s'ouvrait de temps en temps, et une jeune fille jetait un regard inquiet dans la rue.

Depuis que minuit était sonnée, elle se tenait là, immobile, près de cette croisée, tantôt pleurant, tantôt prononçant quelques paroles inintelligibles, comme si elle priait. Chaque fois que le pas alourdi de quelques marins, en retard, se faisait entendre, vite, elle refermait la croisée et se retirait en arrière. Jetant un dernier regard dans la rue, Léa, que l'on a sans doute reconnue, se tourna vers Emilie, assise près d'elle, et lui dit :

—On m'a pourtant assuré qu'ils devaient partir cette nuit ; pourquoi ce retard ; c'est que le vent est trop fort, peut-être, et qu'on a remis la partie au matin. Repose-toi, chère enfant, pendant que j'écrirai ma lettre d'adieu à ma tante. Elle s'approcha d'une table demi-boitense et elle écrivit la lettre suivante :

Québec, 15 Novembre 1839.

MA CHÈRE TANTE,

J'ai, en vain, cherché à les voir je n'ai pu réussir. Tous deux partiront demain pour l'exil. J'ai tout essayé, j'ai été me jeter aux genoux du gouverneur, tout a été inutile, ils devront partir. Le navire *Buffalo* est dans la rade et attend ses victimes. Ne m'en voulez pas, si sans vous consulter, j'ose entreprendre, moi-même, ce pénible voyage. J'ai passage sur le *Neptune* qui me conduira à Sydney. N'essayez pas à changer ma résolution, elle est inébranlable, et d'ailleurs, je serai déjà bien loin, lorsque vous recevrez cette lettre. Je laisse le pays presque avec bonheur; et je n'ai que deux regrets, de ne pouvoir faire ce voyage sur le même navire qu'eux, ensuite de partir sans vous voir encore une fois, mais le temps presse, il faut me résigner à ce dernier sacrifice. La pauvre Emilie, ne veut me quitter et persiste à vouloir me suivre. priez Dieu, chère tante, pour mon malheureux père, pour moi et..... pour lui..... Vous du moins, savez qu'il n'est pas coupable. Soyez assuré que je saurai vous remplacer auprès de mon cher oncle. Dieu aura pitié de moi et il me protégera dans ce pénible voyage.

Le gouverneur a consenti à me laisser ma fortune, que j'emporte avec moi, pour adoucir leur captivité, en sorte, qu'en arrivant, ils ne manqueront de rien. Adieu, chère tante, adieu, priez pour nous.

LÉA.

Elle venait de cacheter sa lettre lorsqu'elle entendit un bruit dans la rue. Emilie, s'écria-t-elle, en ouvrant la croisée, les voici.

Le jour allait se faire, on distinguait une foule compacte qui s'avancait vers le quai.

— Ce sont eux, dit Emilie, je reconnais M. Benoit.

Léa, penchée à la croisée, regardait le triste cortège qui s'avancait. Les prisonniers, liés deux à deux, marchaient en file sous l'escorte de quatre compagnies. M. Benoit et Clermont marchaient les premiers. Ils allaient d'un pas ferme, et semblaient subir leur sort avec un courage héroïque. A cette vue, Léa se sentit faiblir, elle se leva en criant : mon père ! mon père ! M. Benoit n'entendit pas et il passa sans l'apercevoir. Le cortège allait finir de défilier, lorsque Emilie cria tout à coup :

— Mademoiselle, vite, le voici, M. Colson. Ah ! lui aussi est du nombre.

Léa tressaillit en l'apercevant. Elle tendit la main vers lui en signe d'adieu et elle fondit en larmes. Albert l'aperçut et voulut s'arrêter un peu, mais les soldats le forcèrent à avancer.

Léa s'élança dans la rue suivie d'Emilie, et elle voulut aller sur le quai, mais les portes se refermèrent, et les soldats la repoussant presque durement, elle revint à sa maison découragée et pleurant amèrement.

— Pauvre Albert, s'écria-t-elle, c'est pour moi, que tu subis cet exil, si au moins mon père le savait, il te bénirait au lieu de te maudire. Ah ! Grand Dieu faites du moins que j'arrive assez tôt pour qu'il lui retire sa malédiction.

## VI

### En Mer.

Les prisonniers, une fois embarqués, furent enfermés dans la cale du navire. Ils restèrent ainsi pendant six jours au bout desquels on leur permit de passer quelques heures du jour sur le pont. Tous se tenaient à l'arrière et tous jetaient un triste regard d'adieu vers le pays qui fuyait derrière eux. Albert, toujours isolé, se tenait à distance. Les patriotes frémissaient de colère, rien qu'à le voir. Il faisait en sorte de toujours éviter la rencontre de M. Benoit.

Quelques jours de navigation firent comprendre à ces malheureux ce qu'ils auraient à souffrir. Nourriture mauvaise et insuffisante, des nuits passées sans sommeil, dans cette cale où l'atmosphère était méphitique, telles étaient les moindres de leurs souffrances. M. Benoit ne perdait pas courage. Toujours ferme, il dévorait en silence son chagrin, et ja mais il ne se plaignait. Il sentait cependant ses forces diminuer chaque jour de plus en plus, au point que, ne pouvant plus se lever, on dut le transporter à l'infirmerie.

Un soir tous les déportés contemplaient, en silence, le coucher du soleil. Le ciel était serein, pas le moindre vent n'agitait les vagues, qui semblaient endormies. Le navire, arrêté lui-même, semblait se prêter à l'admiration générale. Les pauvres captifs admiraient ensemble, ce spectacle nouveau pour eux. Albert, comme toujours, était seul près du grand mât. Il était plus pâle et plus triste que d'habitude. Il allait se retirer, lorsqu'il vit M. Clermont qui venait à lui. Il tendit la main à Albert en disant : Tant de chagrin me touche, Monsieur, pardonnez cette froideur qui a existé entre nous, je veux retrouver mon ami d'autrefois.

— Merci, Monsieur, dit Albert d'une voix émue, votre action me rend presqu'heu-

reux. J'ai bien souffert depuis cet instant où une terrible malédiction m'a été jetée, à moi qui ne la méritais pas.

—Pauvre Léa, dit M. Clermont, elle est bien malheureuse.

Ces dernières paroles éveillèrent en Albert tout un monde de souvenirs:

Il se rappela les jours passés à Saint-Denis, le soir, où pour la première fois, il avait dire à Léa qu'il l'aimait. Il fondit en larmes en s'écriant:

—Hélas! le bonheur n'était que là, il ne luira plus pour nous.....

M. Clermont, en voyant ces larmes, lui serra de nouveau la main, en disant: La pauvre enfant, elle vous aime encore...

—Oui, mais son père m'a maudit, Monsieur, et c'est cette terrible malédiction qui va me tuer, car je me sens affaiblir chaque jour.

—Le temps le ramènera peut-être à de meilleurs sentiments à votre égard. Il aime son enfant et il ne lui refusera rien, mais qui sait? Elle ignore peut-être que nous sommes partis.

—Non, Monsieur, elle était à Québec lorsque nous sommes embarqués.

—Que dites-vous?.....

—Je dis que j'ai vu Mademoiselle Benoit dans la croisée d'une petite maisonnette, lorsque nous avons passé sur la rue Champlain.....

La cloche l'interrompit, et l'heure du coucher était arrivé, il fallut se séparer.

Le lendemain, le *Buffalo* jetait l'ancre dans la rade de Sydney. Il était sept heures, le soleil jetait une dernière lueur et semblait disparaître derrière les montagnes bleues.

Albert et M. Clermont étaient sur le pont et regardaient en silence ce pays, qui devait être leur nouvelle patrie.

—Ma foi, dit M. Clermont, c'est un joli pays, voyez donc ces maisons coquettement assises à l'ombre de hauts arbres, je pense que je me ferai bien vite à ce pays.

—Moi aussi, dit Albert, pourvu toutefois que l'on nous sépare pas, et que l'on ne nous réduise pas à une espèce d'esclavage, comme on fait ordinairement aux malfaiteurs que l'on envoie ici, pour s'épargner le trouble de les pendre.

—Mais ce serait de la barbarie, car après tout, quel crime avons-nous commis? On ne peut nous faire partager le sort des malfaiteurs.

—Nous sommes courageux, dit Albert, quelque soit le sort qui nous soit réservé, nous saurons le supporter.....

—Adieu, dit subitement M. Clermont, voici que l'on retire les malades de l'infirmerie, il me faut aller aider mon beau-frère, si nos bourreaux me le permettent. On mit les embarcations à l'eau, et on commanda aux malheureux prisonniers de monter leurs valises.

Albert se trouva dans la même embarcation que M. Benoit, mais il se plaça de manière à ne pas être vu de lui. Ce dernier, couché dans le fonds du canot, n'était plus reconnaissable, ses traits étaient altérés, ses yeux hagards; l'âme semblait attendre qu'un souffle pour s'envoler. S'adressant à M. Clermont, il lui dit: "Je me sens mourir, mon cher Louis, il me faudra quitter cette terre, sans la voir, sans lui dire adieu. Pauvre enfant, pardonnez cet égarement d'un instant, je me suis laissé emporter par le courant, sans savoir où j'allais. Le désespoir, oui, le désespoir seul m'a conduit là....."

—Ne vous laissez pas aller à ces sombres idées, dit M. Clermont, non, vous ne mourrez pas, Dieu, qui veille sur l'orphelin, saura vous conserver à votre enfant, vous recouvrirez vos forces perdues, et vous retournerez bientôt au pays, où vous retrouverez le bonheur perdu pour un instant.

M. Benoit secoua la tête d'un air de doute, et il ne répondit pas. Quelques instants après on arriva près du rivage. Le Gouverneur était là, avec quelques soldats, puis Mgr. Polding, venu au-devant des exilés. Dès qu'ils eurent mis pied à terre, le gouverneur donna ordre de transporter les malades à l'Hôpital. Quatre soldats enlevèrent M. Benoit sur un brancard.

—Où allons-nous, demanda M. Benoit à M. Clermont.

—A l'Hôpital, répondit ce dernier.

—C'est donc là, que je mourrai, dit M. Benoit, qui s'évanouit aussitôt.

## VII

### A Sydney.

Lorsque M. Benoit revint à lui, il tenta de se lever, mais les forces, lui manquèrent, et il retomba sur son lit. Il crut, un instant, qu'il rêvait. Au lieu de se trouver à l'Hôpital, il lui sembla être dans une jolie petite chambre propre et bien éclairée, qu'il était couché dans un bon lit, entouré de rideaux qui lui semblerent les mêmes qu'il avait au Canada. Il ouvrit de nouveau

les yeux et il jeta un cri de surprise. Ce n'était pas un rêve, il voyait près de son lit, son même fauteuil, son même prie-Dieu qu'il avait chez lui. M. Clermont était à son chevet, accompagné d'une religieuse, qui lui offrit une tasse contenant un cordial, qui ramena peu à peu ses forces.

— Que veut dire ceci, demanda-t-il, est-ce un rêve ? Oh ! laissez-moi rêver, alors, je suis si heureux, et se tournant vers la sœur, il lui dit. — Hélas ! j'ai bien souffert.....

— Prenez courage, Monsieur, reprit la Sœur, vos souffrances sont finies, nos bons soins vous ramèneront à la santé.

— Ah ! non, ne me cachez rien, je sais que je vais mourir, et d'ailleurs, pourquoi vivrais-je ? mieux vaut la mort, qu'une aussi pénible existence.

— Il ne faut pas désespérer ainsi de la Providence, reprit doucement la Sœur, vous reverrez sous peu votre enfant.

— Ah ! n'essayez pas à m'abuser, je vois que trop l'impossibilité d'un tel bonheur..... Il prononça encore quelques paroles inintelligibles, se dévêta s'empara de lui. Il revint peu à peu, et, regardant en sa chambre, il s'écria :

— Mais que vois-je ?..... Perdrais-je raison ?.....

Il pâlit de nouveau, et il allait s'évanouir de nouveau, lorsqu'une jeune fille se précipita vers lui en criant, mon père ! mon père !.....

Il y eut un long silence ; tous deux s'embrassaient sans pouvoir articuler d'autres paroles que : mon père ! mon enfant !

C'était une scène navrante, tous les assistants pleuraient.

Ce fut Léa, qui, se remettant la première, lui dit : Me reconnaissez-vous, mon père ? C'est un songe ! répondait M. Benoit, encore dans le délire, laissez-moi rêver, oh ! de grâces, ne m'éveillez pas.

— Non mon père, dit Léa, c'est moi, moi, votre enfant, qui vous aime toujours.

Il se remit, enfin, et Léa lui raconta comment elle s'était rendue à Sydney. Vous serez, ajouta-t-elle, parfaitement libre ici, car j'ai obtenu du Gouverneur que vous restiez auprès de moi.

— Noble enfant, s'écria M. Benoit, tu as bien su deviner que je ne pouvais vivre loin de toi, tu es accourue. Oh ! je veux vivre maintenant, l'exil me sourit, maintenant que je te sais près de moi.

A ce moment, le vénérable évêque Polding entra et la jeune fille le présenta à

son père, en disant : Permettez-moi, mon père, que je vous présente Mgr. Polding qui, depuis longtemps, désire vous connaître. C'est grâce à Lui, si j'ai pu réussir aussi bien dans ce que j'ai entrepris.

L'évêque serra cordialement la main de M. Benoit, en lui disant : Vous devez être bien heureux, Monsieur, d'avoir une enfant aussi bonne et surtout aussi dévouée. Puis, il lui raconta tout le trouble qu'elle s'était donné, pour lui offrir, à son arrivée, tout le confort possible.

Puis, vint ensuite la pauvre Emilie, qui s'avança à son tour vers M. Benoit, qui lui dit ! Ah ! je m'attendais à cela de toi, je savais que tu n'abandonnerais pas ta maîtresse.

— C'est assez d'émotions, dit alors la sœur hospitalière, il faut que le malade repose un peu. Tous quittèrent la chambre, seule la Sœur resta près du malade qui, bientôt, reposa tranquillement.

Léa profita de ce moment pour sortir, et se dirigea vers l'hôpital, où tous les déportés avaient été conduits, en attendant que l'on désigna à chacun sa demeure et son emploi. Elle vit bientôt Albert, qui parlait au Gouverneur. Il la reconnut de suite, et il courut au-devant d'elle.

— Léa, s'écria-t-il d'une voix tremblante d'émotion, mon cœur ne me trompait pas, lorsqu'il me disait d'espérer encore, que je vous reverrais encore. Mieux vaut mille fois l'exil, maintenant, mais laissez-moi demander votre pardon, pour.....

— Chût ! reprit Léa, ne parlez pas ainsi, je sais tout ce que vous avez fait pour mon père, c'est à moi de vous remercier.....

En entendant cette voix aimée, qui depuis si longtemps n'avait pas raisonné à son oreille, Albert sembla sortir d'un long sommeil. Il oublia toutes ses souffrances pour ne penser qu'au bonheur présent.

— Léa, continua-t-il, le Gouverneur vient de me dire que je te dois la faveur d'être attaché à son service, que ferai-je pour te remercier autant que tu le mérites.

— Assez, dit la jeune fille, je n'ai fait là que mon devoir, car ne devais-je pas m'intéresser au sort de celui à qui..... elle n'acheva pas et se retira en courant.

Albert l'avait comprise, il venait de voir qu'il était encore aimé.

## VIII

## L'amour après le dévouement.

Dès que M. Benoît fut revenu à la santé, et qu'il fut assez fort pour sortir, Léa lui proposa de quitter sa chambre.

—Et où irons-nous, demanda-t-il ?

—Chez-nous, au Canada, à Saint-Denis, dit la joyeuse enfant.

Le père sourit et il se laissa conduire. On arriva bientôt près d'une jolie habitation, située à quelques pas seulement de la maison du Gouverneur.

—Que c'est joli, ici, dit le père, à la vue du charmant paysage qui s'offrit à lui !

—Cette demeure sera la vôtre, dit Léa, en souriant.

—Que veux-tu dire ?

—Que cette maison est à vous, c'est moi-même qui l'ai achetée pour vous.

—Mais comment as-tu pu acheter cette maison ?

—C'est qu'étant allée me jeter aux pieds du Gouverneur, lors de son voyage à Montréal, je lui demandai grâce pour vous. Ne pouvant consentir à ma demande, il obtint du moins qu'on me laissât notre fortune, que j'ai emportée ici. Grâce à sa bonté, nous serons du moins à l'abri de la misère.

Tout en parlant, on arriva bientôt à la maison. C'était un endroit délicieux. Devant la maison, coulait un ruisseau limpide et partout de beaux arbres à l'épais feuillage offraient un abri sûr contre les rayons trop ardents du soleil.

On entra, et qu'elle ne fut pas la surprise de M. Benoît en reconnaissant dans chaque chambre, les mêmes meubles que dans sa demeure de Saint-Denis. A cette vue, M. Benoît, ivre de joie, s'écria : Noble enfant, je vois que tu as tout fait pour adoucir notre exil. Tu avais bien raison, nous sommes réellement au Canada. Mais, demanda-t-il, en montrant une petite maisonnette située à côté, et qui demeure là ?

—Albert, dit Léa, en essayant à deviner quel effet produirait sa réponse.

—Ah ! c'est lui, dit M. Benoît, nous aurons beau à le visiter alors....

A ces paroles, Léa sauta au cou de son père, tous deux s'étaient compris....

On se fit bientôt à la nouvelle patrie. M. Benoît, complètement guéri, se mit à travailler la terre et il devint bientôt propriétaire de grands champs en cultu-

re, qui lui rapportèrent de grands revenus. Mgr. Polding vena't souvent visiter la famille, qu'il aimait beaucoup. Le bonheur revenait peu à peu. Seule, Léa, restait triste et rêveuse. Depuis le premier jour, son père avait deviné les causes de cette mélancolie, et il résolut un beau jour d'y mettre fin.

Un matin, qu'il faisait bien beau, il proposa à Léa une promenade dans la campagne. Elle accepta de suite, et tous deux partirent. On fut quelque temps sans parler, ce fut M. Benoît qui engagea la conversation.

—Ma chère enfant, lui dit-il, je remarque, depuis notre arrivée, que tu es plongée dans une mélancolie qui m'effraie. Je le sais, il manque quelque chose à ton bonheur :

—Que voulez-vous dire, mon père, je n'ai d'autre bonheur que de vous voir heureux.

—Très-bien, enfant, mais tu ne peux me tromper ; tu aimes ton père, oui, mais n'aimes-tu que lui ?

La jeune fille rougit, et ne répondit pas. M. Benoît continua :

—Tu as trop donné de preuves de dévouement pour que je sois plus longtemps un obstacle à ton bonheur.

—Eh bien, oui, je l'aime mon père, mais je ne veux qu'obéir à votre volonté, dussé-je sacrifier mon propre bonheur.

—Et si c'est ma volonté que tu le maries, enfant, — je reconnais mes torts ; je lui dois d'avoir été mis en liberté, une fois, je dois aller de suite l'en remercier.

Tous deux se dirigèrent vers la demeure d'Albert, qui était assis sous un arbre occupé à lire. Il se leva à leur approche, et M. Benoît lui tendit les bras, en lui disant : Pardonnez tout, Albert, c'est moi qui suis le seul coupable. Oublions le passé, soyez mon ami, Albert, soyez mon fils.

Albert se jeta dans ses bras, en s'écriant : Ah ! merci, Monsieur, merci, ma seule crainte était de mourir sans être pardonné. Dieu m'a exaucé, je l'en remercie chaque jour. Je chéris mon exil, maintenant que je sais avoir reconquis votre amitié et celle de Mlle. Benoît....

—Que vous n'avez jamais perdue, dit Léa, en s'avancant à son tour.

—Merci, dit Albert, en versant des larmes de bonheur.

—Je dois, reprit M. Benoît, couronner

dignement ce jour. Puis, prenant la main de Léa et celle d'Albert, il dit : — Vous vous aimez depuis longtemps, enfants, soyez mes deux enfants, je vous fiancie ; à vous deux de fixer l'époque de votre mariage.

Albert reçut sa fiancée, rougissante de bonheur, dans ses bras, et il déposa sur son front candide un baiser brûlant d'amour.

#### Epilogue.

M. Clermont, dont la femme était morte quelques jours avant son départ, profita de la circonstance pour demander la main d'Emilie, qui accepta de suite. Les deux mariages furent bénis avec pompe par Mgr. Polding, qui, lui aussi, avait voulu prendre part au bonheur général. C'était un beau jour du mois de juin, et la nature semblait partager le bonheur des fiancés. Le Gouverneur honora de sa présence le mariage d'Albert, devenu son secrétaire. On vécut avec bonheur et, dois-je le dire, jamais on ne regretta le Canada.

Après quelques années, il leur fut permis de retourner au pays, mais on ne songea nullement à profiter de cette permission. M. Benoît mourut en 1859, entouré de ses enfants et de ses petits-enfants, qui pleurèrent longtemps sa perte.

Il y a dix ans, à peine, M. et Mme Colson venaient visiter leur ancienne patrie, mais après y avoir fait un court séjour, ils s'en retournèrent à Sydney, où ils vivent encore dans le plus grand bonheur, entourés de quatre beaux enfants, à qui ils racontent souvent les épreuves qu'ils eurent à subir pour obéir aux devoirs de l'amour et de la patrie.

J. G. BOURGET.

Rivière-du-Loup, 2 Janvier, 1877.

[Pour le Foyer Domestique.]

UN CHARITABLE? OBSERVATEUR

SCRIB

*Chignon Exagéré.*

Con'est pas par l'esprit que Phélie étincelle,  
Aussi comme elle arbore un immense chignon.  
Chacun de ses amis s'étonne avec raison,  
De voir tant de cheveux pour si peu de cervelle.

*Unni soit qui mal-y-pense.*

Ottawa, 16 Janvier 1877.

## Biographie.

[Pour le Foyer Domestique.]

### PIERRE CHRYSOLOGUE PAMBRUN.

I



PIERRE CHRYSOLOGUE PAMBRUN est né à l'Islet, en bas de Québec, le 17 décembre 1792. Son père, André Dominique Pambrun, quitta cette localité, au commencement du siècle, pour aller s'établir à Vaudreuil, l'une des plus anciennes paroisses du district de Montréal, située sur la rive nord de l'Outaouais.

Le jeune Pambrun n'avait guère d'inclination pour l'étude, et il préféra l'école buissonnière aux avantages intellectuels, encore rares à cette époque, qu'on lui offrait. En revanche, il fut pris de bonne heure d'une véritable passion pour les armes, qu'il eut bientôt l'occasion de satisfaire.

Lorsque la guerre éclata en 1812 entre l'Angleterre et les États-Unis, Pambrun était dans la fleur de la jeunesse. Un véritable enthousiasme se manifesta dans le pays pour repousser l'ennemi, et il ne fut pas lent à offrir ses services.

En peu de temps, plusieurs corps étaient formés : la Milice incorporée, les *Canadian Fencibles*, les Voyageurs, les Chasseurs et les Voltigeurs Canadiens. Le corps des Voltigeurs fut organisé avant tous les autres. Armé à la légère et destiné au combat des tirailleurs, il semblait plaire particulièrement à des soldats vifs et alertes comme le sont généralement les Canadiens. Il portait un uniforme couleur sombre, afin de mieux dissimuler ses mouvements. Son commandant était le colonel de Salaberry, qui, déjà couvert de lauriers, allait s'immortaliser par la fameuse victoire de Chateauguay, notre Thermopyles canadien.

Pambrun s'enrôla dans ce régiment et forma partie de la compagnie commandée par le capitaine Jacques Viger, notre savant archéologue. Au mois d'oc-

tobre 1812, alors qu'il était en pleine campagne, il reçut de son digne père la belle lettre suivante, où les sentiments paternels s'allient au plus pur patriotisme.

Vaudreuil, 28 octobre 1812.

" MONSIEUR,

" La vôtre de St. Philippe, en date du 12 du courant, m'est parvenue, il y a quelques jours. J'y réponds en qualité de père et d'ami sincère qui désire ardemment votre bonheur ; mais vous ne sauriez parvenir à ce bonheur, qu'en implorant les secours de la divine Providence, et ne ne vous éloignant jamais des principes d'un honnête homme.

" Je suis charmé que vous ayez pris le parti des armes pour servir votre roi, votre religion et votre patrie. C'est l'état le plus honorable dans lequel un jeune homme courageux et vertueux peut se distinguer et se faire un sort. Mais, monsieur, il faut bien du mérite pour parvenir dans la carrière militaire.

" Une éducation libérale est nécessaire, et malheureusement, vous en êtes dépourvu par votre propre faute ; vous devez à présent en sentir les mauvaises conséquences. Dans les douze lignes qui composent le contenu de votre lettre, il n'y en a pas une seule où il n'y ait cinq ou six fautes d'orthographe ; c'est pourquoi je vous supplie de vous occuper souvent à lire de bons livres qui traitent de la guerre et des royaumes.

" Il faut aussi un courage et une bravoure au-dessus du commun, pour faire son chemin dans la profession des armes. Vous êtes né sans fortune, c'est à vous à améliorer votre sort. Dans la guerre la fortune a un grand pouvoir, j'entends par fortune la divine Providence, qui dispose tout selon la nature des choses et de la justice. C'est Dieu qui donne le mouvement à tout ; s'attribuer le bon succès des événements, c'est une ignorance très-criminelle.

" La valeur d'un vrai militaire n'est qu'un vil et noble sentiment par lequel il expose sa vie aux dangers les plus imminents, pour des choses justes et légitimes, dans l'espérance d'une vie plus heureuse, si l'ordre de la Providence veut qu'il succombe ; telle doit être celle d'un chrétien et par conséquent la vôtre.

" Si mes avis et conseils peuvent avoir quelque effet sur vous, pour votre propre félicité, je vous exhorte à être exact à tous vos devoirs ; d'obéir avec zèle à tous vos supérieurs ; de vous distinguer de tous vos camarades par une conduite sage et vertueuse. Cherchez à vous faire aimer de votre commandant en chef, qui est un militaire de mérite ; de votre capitaine ainsi que de tous les officiers de la compagnie ; et si jamais vous vous trouvez dans une action avec eux, ne les abandonnez pas d'un seul

pas : exposez même votre vie pour sauver la leur. Si par malheur votre chef, ou aucun de vos officiers est tué, ne quittez pas le champ de bataille sans avoir vengé leur mort. Suppléez à votre manque d'éducation par votre bravoure.

" Evitez les mauvaises compagnies et les lâches, dont le cœur corrompu soupire après la débauche ; ils ne peuvent que vous jeter dans les précipices affreux où conduit le vice.

" Vous me demandez d'écrire en votre faveur au commandant, je ne le puis. C'est vous seul qui devez vous recommander par votre zèle et votre dévouement à notre roi.

" Votre commandant est un militaire respectable et d'un mérite distingué ; en conséquence il se fera un devoir de récompenser le mérite et de punir le vice. Il commettrait une injustice en vous préférant à ceux qui le méritent plus que vous. La gloire est chère à tout individu, de quelque rang qu'il soit. Je suis même surpris que l'on vous ait donné la place de caporal, dans le si peu de temps que vous avez le bonheur de servir Sa Majesté ; tâchez de vous maintenir dans cet emploi, c'est votre conduite future et principalement votre bravoure qui pourra m'exciter à demander la protection des hommes respectables pour votre avancement.

" Réfléchissez sur la conduite de votre commandant, qui n'est parvenu que par ses talents et son mérite. Trois de ses frères ont suivi la même carrière et sont morts glorieusement au service du roi et de leur patrie. Dites à votre commandant que je le prie bien d'agréer mes sincères respects et que je lui souhaite, de tout mon cœur, toutes sortes de prospérité à la tête de ses Voltigeurs.

" Votre pauvre infortunée mère ne va pas mieux. Vos sœurs et toute la famille vous souhaitent une parfaite santé et bien des succès.

" Je suis sincèrement, monsieur,

" Votre affectionné père,

" A. D. PAMBRUN.

" M. P. C. Pambrun, caporal dans le corps des Voltigeurs, à St. Philippe."

Pambrun sut mettre en pratique les nobles enseignements contenus dans cette lettre virile. Dans les nombreuses rencontres des Voltigeurs avec l'ennemi, il se tint toujours au premier rang, combattant avec une ardeur et un courage qui faisaient l'admiration de ses compagnons d'armes. Il reçut même une grave blessure au genou, dans l'un de ces périlleux combats.

Pendant cette campagne, il arriva à Pambrun de surprendre à la tête de quelques éclaireurs, un certain nombre d'officiers américains, en train de se li-

vrer aux transports de la danse, dans une maison de colon. Interrompant tout à coup leurs amusements, il les captura et les conduisit au quartier général, où on ne lui ménagea pas les félicitations sur la belle prise qu'il venait de faire.

La bravoure dont Pambrun fit preuve, en maintes circonstances, attira sur lui l'attention de ses chefs, et de simple soldat il devint lieutenant dans le corps des Voltigeurs.

Le jour de la bataille de Chateauguay, où trois cents Canadiens mirent en déroute huit mille Américains, Pambrun combattit avec un héroïsme qui lui mérita une place à côté de ceux qui se distinguèrent au premier rang; le lieutenant-colonel McDonald, les capitaines Lamothe, Gaucher, Lévesque, Debartzch, Ferguson, J. Bte. et Juchereau Duchesnay, Ducharme, Longtin et Aunau, les lieutenants Guy, Johnson, Hebban, Powell, Plinguet, Louis de Langlade et autres.

Sa belle conduite lui mérita plus tard une pension et une concession de terres de la part du gouvernement anglais.

## II

Après cette guerre qui couvrit de gloire les troupes canadiennes, le corps des Voltigeurs fut licencié, et Pambrun prit sa feuille de route pour l'ouest. Il s'engagea au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, tandis que la plupart des Canadiens allaient faire la traite au profit de sa puissante rivale, la Compagnie du Nord-Ouest.

Ces deux associations se faisaient à cette époque une guerre acharnée jusque dans les ravins les plus reculés du Nord-Ouest, et leurs employés, épousant leurs querelles, étaient sans cesse aux prises. La moindre agression de la part d'une compagnie provoquait des représailles, et plus d'une fois le sang rougit le sol vierge de ces régions solitaires. Ces luttes étaient

plus désastreuses au point de vue financier, et on peut en juger par le fait que les actions de la Compagnie de la baie d'Hudson, qui plus tard obtinrent une prime de cent cinquante pour cent, tombèrent alors à quarante au-dessous du pair.

Pambrun revint au Canada après de périlleux voyages dans l'ouest, mais il retourna presque aussitôt dans les *pays d'en haut*, pour continuer l'aventureuse existence, dont il était déjà épris. Les différends entre les deux compagnies rivales ne faisant qu'augmenter, il ne

tarda pas à être exposé à une foule de dangers. Il semblait qu'elles se livraient à une guerre implacable, qui devait se dénouer par l'extermination de l'une d'elles.

Conformément aux instructions du gouverneur Semple, Pambrun quitta le fort Douglas, le 12 mai 1816, pour se rendre au poste de la Compagnie de la baie d'Hudson à Qu'Appelle. La Compagnie du Nord-Ouest avait aussi un fort à cet endroit, et un grand nombre de bois-brûlés de Cumberland House, du haut de la Siskatchewan et du fort des Prairies y étaient rassemblés. Ceux-ci semblaient en proie à une agitation profonde, et ils proféraient de violentes menaces contre les colons écossais de la Rivière-Rouge, avec lesquels il n'avaient jamais pu sympathiser.

Le 5 mai, M. George Sutherland, commandant du poste de la Compagnie de la baie d'Hudson prit place en même temps que Pambrun et vingt-deux hommes dans cinq grands canots, chargés en outre de vingt-deux paquets de fourrures et d'environ six cents sacs de pémican. Le pémican constitue une bonne partie de la nourriture des voyageurs de l'ouest; il est formé de viande pilée et de suif, et, une fois durci, il peut se conserver pendant des années entières.

Ils descendaient tranquillement la rivière Qu'Appelle et arrivaient à Grand Rapide, lorsqu'ils furent assaillis soudainement par une bande d'environ quarante-neuf canadiens et métis, commandés par Cuthbert Grant, Thomas McKay, Roderick McKenzie, Pierre Pangman Bostonais et Brisebois. Ils ne purent résister au nombre supérieur de l'ennemi et tous furent capturés.

M. Alexandre McDonell leur dit qu'il les faisait prisonniers et qu'il s'emparait de leur butin, afin de se venger de M. Robertson, qui avait pris possession tout récemment du fort de la Compagnie du Nord-Ouest, à la fourche de la Rivière-Rouge. Non content de ces représailles, il affirma qu'il réduirait à la famine si cela lui était possible, les colons de la Rivière-Rouge, et les employés de la Compagnie de la baie d'Hudson, afin de les forcer à se rendre.

Après une détention de cinq jours, les employés de la Compagnie de la baie d'Hudson furent élargis, à la condition qu'ils ne prendraient pas les armes contre leurs adversaires. Mais on ne libéra

pas Pambrun qu'on redoutait le plus, et on le garda même à vue.

La blessure que celui-ci avait reçue dans la dernière guerre s'ouvrit de nouveau, et on craignit que l'amputation de la jambe ne devint nécessaire. Pambrun demanda vainement l'autorisation de se rendre à la Rivière-Rouge pour obtenir les soins d'un chirurgien. M. McDonell lui permit seulement d'écrire dans ce but. Mais lorsque la lettre eut été écrite, il refusa de la faire transmettre. M. McDonell voulait à tout prix empêcher Pambrun de conférer avec le gouverneur Semple, comme s'il eût craint que son expérience militaire ne fût utile à la défense de la colonie.

Le 22 mai, Pambrun s'embarqua à bord de l'un des canots de la Compagnie du Nord-Ouest, qui descendaient la rivière, sous le commandement de M. McDonell. Un parti de métis à cheval et bien armés les escortait en suivant le rivage.

A la Fourche de la rivière Assiniboine, l'expédition fit rencontre d'un bon nombre de sauvages Sauteux, auxquels M. McDonell fit une exhortation chaleureuse, dans le but de les rallier à la cause de la Compagnie du Nord-Ouest. "Les Anglais," leur dit-il "pillent les terres qui appartenaient aux indiens et aux métis; ils chassent le buffle et ils vont rendre les sauvages pauvres et misérables. La Compagnie du Nord-Ouest les fera disparaître si les sauvages ne le font pas, et si les colons nous résistent, nous rougirons le sol de leur sang et personne ne sera épargné. Nous n'avons pas besoin de l'aide des Indiens, mais je serais content cependant si quelques-uns de vos jeunes gens voulaient se joindre à nous."

L'expédition n'était qu'à quelques milles du fort de la Compagnie de la baie d'Hudson, à Brandon House, lorsque Cuthbert Grant, à la tête de vingt-cinq hommes, reçut ordre d'aller s'en emparer. Il fit main basse sur une quantité considérable de marchandises, vivres et pelleteries, que l'on distribua parmi les employés de la Compagnie, les Canadiens et les métis.

Le 24 ou le 25 mai, M. McDonell divisa ses forces en plusieurs brigades, dont le commandement fut confié à Cuthbert Grant, Lacerte, Alexandre Fraser et Antoine Houle; Séraphin Lamarre fut nommé lieutenant-général des troupes, qui se composaient d'environ cent-vingt hommes, parmi lesquels il y avait six indiens.

On débarqua le pémican à Portage des Prairies, situé à environ soixante milles de la colonie de la Rivière-Rouge, et on le disposa de manière à former un petit fort que protégeaient deux pièces d'artillerie.

Si l'on en croit le récit de Pambrun, Grant, Lacerte, Fraser, Houle et Thomas McKay furent envoyés de l'avant le 17 juin, dans le but d'attaquer la colonie de Lord Selkirk. La Compagnie du Nord-Ouest a toujours nié hautement qu'ils aient eu l'intention de mettre ce projet à exécution.

M. McDonell, plusieurs de ses officiers et environ quarante hommes restèrent à la garde du pémican. Deux jours plus tard eut lieu le combat du 19 juin, dans lequel l'infortuné gouverneur Semple et la plupart des hommes qu'il commandait furent tués. Un message arriva le lendemain pour annoncer la nouvelle de la victoire sur les Anglais, qui fut accueillie par de véritables transports de joie. M. McDonell fit connaître ce triomphe à sa troupe en proférant ce juron énergique : *Bonnes nouvelles ! Vingt-deux Anglais tués !*

Bostonais, l'un des chefs, apprit que l'un de ses cousins, un métis, avait été tué dans cette même rencontre, et il se livra à un violent accès de colère, déclarant hautement qu'il fallait venger sa mort et n'épargner aucun colon. Là dessus, M. McDonell envoya deux messagers, Latour et Montour, à Grant, avec ordre de retenir les colons jusqu'à son arrivée.

Pambrun se mit ensuite en route pour le fort Douglas, qui était aux mains des métis. Le 24 juin, plusieurs membres de la Compagnie du Nord-Ouest arrivèrent à ce poste. Ils tinrent conseil avec les métis auxquels ils firent des présents.

M. Archibald Norman McLeod qui avait été chargé de leur distribuer des récompenses à la suite de leur dernière victoire, les harangua dans les termes suivants :

"Mes parents, mes pareils, qui nous ont soulagés dans le besoin, j'ai apporté de quoi vous habiller. Je croyais trouver une quarantaine de vous autres ici, avec M. McDonell, mais vous êtes plus. J'ai quarante habillements. Mais ceux qui en ont le plus besoin prendront ceux là; les autres, à l'arrivée des canots cet automne, seront habillés pareillement."

Pambrun fut ensuite conduit au fort William, où il fut mis en liberté au mois d'octobre 1818.

Le procès de ceux qui étaient accusés du meurtre du gouverneur Semple s'instruisit plus tard à Toronto, et Pambrun fut appelé à attester les faits dont il avait été témoin et que nous venons de raconter.

## III

L'amalgamation des deux grandes Compagnies de traite, en 1821, mit fin heureusement à des luttes qui avaient déjà eu les plus funestes conséquences. Elle fut particulièrement profitable à la Compagnie de la baie d'Hudson, qui eut la part du lion dans les nouveaux arrangements et se débarrassa d'une rivale puissante, qui lui faisait une concurrence ruineuse. C'était bien le cas pour elle de dire :

*J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.*

Pambrun continua de servir dans la Compagnie, et il reçut ordre, cette même année, de séjourner à Cumberland House. Ce poste est situé au 53ème degré de latitude nord et au 102ème de longitude ouest, au milieu de la belle et riche contrée arrosée par la rivière Siskatchewan. Il est spécialement fréquenté par les Crees ou Kristineaux, une tribu nombreuse et puissante, mais devenue fort paisible depuis un certain nombre d'années.

Cumberland House a été fondée vers 1772 par le célèbre Hearne, au retour de son exploration au pôle nord, et a été depuis considérée comme un poste de traite important. Avant l'établissement de cette factorerie, les indigènes allaient vendre leurs fourrures aux traiteurs de la baie d'Hudson ou aux Canadiens qui pénétrèrent dans la région de la Siskatchewan dès 1697.

Pambrun épousa, durant son séjour à Cumberland House, une personne aussi courageuse qu'intelligente, fille de M. Thomas Lafreville, auteur d'une histoire de la baie d'Hudson, où la Compagnie de ce nom est sévèrement critiquée. Il n'aurait pu faire un choix plus heureux dans les conditions de vie où il était placé, et cette union eut les meilleurs résultats.

Joseph TASSÉ.

(à continuer.)

## Bibliographie.

COMPTE-RENDU

## DES PUBLICATIONS.

L'Instruction Publique au Canada.—PRÉCIS historique et statistique, par M. CHAUVEAU.—A. COTÉ et Cie., Québec, 1876.



LE est le titre d'un ouvrage que nous avons lu avec plaisir et dans lequel nous avons trouvé des renseignements très-intéressants sur l'éducation dans notre pays, et sur le mouvement littéraire et intellectuel qui s'y est produit depuis près d'un demi-siècle.

Si la statistique présente souvent une lecture assez âpre et peu attrayante par cela même, pour l'homme du monde, disons de suite que l'auteur a parfaitement réussi à la rendre agréable et instructive, par un style élevé et concis à la fois.

Ce livre ne présente pas seulement des chiffres, il abonde en faits historiques et en appréciations qui seront d'une grande utilité pour nos écrivains. Recourant le plus souvent aux sources officielles ; tirant de ces faits mêmes des déductions convaincantes, l'auteur y démontre, avec un langage aussi persuasif que varié, le progrès de l'éducation chez un peuple encore jeune mais pénétré des devoirs que lui imposaient les nobles sentiments de ses ancêtres, ses dispositions naturelles et son amour du travail.

Mais nous avons remarqué une omission regrettable. Cet ouvrage, qui entretient le lecteur sur l'éducation dans nos diverses provinces, ne fait pas mention, pour la ville d'Ottawa, d'une Congrégation qui, depuis trente-un ans, s'est signalée par des œuvres méritoires, non-seulement dans notre cité, mais aussi dans chaque place où ses services ont été sollicités par plusieurs de nos Evêques. Nous voulons désigner ainsi les Sœurs Grises, qui après leur séparation de la maison-mère de Montréal, ont fondé, sous les auspices de Mgr. Guigues,

plusieurs institutions de charité et plusieurs maisons d'éducation,—celles particulièrement d'Ottawa,—d'où sortent chaque année des sujets qui font l'honneur des maîtresses-religieuses, lesquelles se dévouent avec un si grand zèle à l'instruction de la jeunesse.

"Pour la province Ontario,—dit l'auteur dans son *Errata*,— nous avons supposé qu'un tiers des institutions désignées en bloc comme *Academies and private Schools*, dans les rapports, étaient des académies et nous les avons placées avec les " lycées, académies et écoles de grammaire." D'après les informations que nous avons pu obtenir, cette division est assez exacte. Beaucoup de ces écoles *privées* sont des pensionnats tenus par des religieuses, et nous les avons, dans toutes les provinces, classées parmi les académies."

Pour nous, nous classons dans l'ordre suivant les maisons d'éducation ou pensionnats des Sœurs Grises, tels que nous les connaissons depuis longtemps.

*Maisons d'éducation fondées par les Révérendes Sœurs de la Charité (Sœurs Grises) d'OTTAWA.*

Révérende Mère Marie du Sacré-Cœur, Supérieure Générale; Sœurs professes, 197.—Novices, 53.

*Dans la province d'Ontario :*

A OTTAWA.—PENSIONNAT de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

- " Académie Ste. Marie.
- " Ecole Notre-Dame.
- " Ecole Ste. Brigitte.
- " Ecole Ste. Famille.
- " Ecole Ste. Anne.
- " Ecole St. Roch.

A PEMBROKE.—A EGANVILLE,—A TEMISKAMING.

*Dans la province de Québec :*

- A Hull.
- A La Gatineau.
- A Maniwaki.
- A Buckingham.
- A Montebello.
- A Aylmer.

*Dans le Diocèse des Trois-Rivières :*

- A St. François du Lac.

*Dans les États-Unis :*

- A Buffalo.
- A Medina.
- A Plattsburg.
- A Ogdensburg.

En parcourant les trois cent quarante-quatre pages de ce joli volume, on est comme entraîné à constamment revenir sur ses pas pour considérer certains passages qui rappellent les épisodes, les luttes que nos ancêtres ont glorifiés de leurs noms et au prix même de leur sang.

Notre sol a cela d'unique dans le monde, c'est cette suite non-interrompue d'essais, de victoires, de déceptions, d'espérances qui, dans l'histoire du Canada,

n'en montrent que mieux l'énergie, la patience, la douceur et la foi dont le peuple canadien a donné tant de preuves depuis la colonisation de cet immense territoire. De même qu'un bon vieillard, assis près de sa demeure, contemple avec admiration un chêne majestueux dont il se rappelle encore avoir vu placer en terre le modeste gland, de même aimons-nous chaque jour admirer les œuvres modestes de nos aïeux si bien complétées par notre jeune et énergique génération. Les grands noms, les grandes figures sont toujours présents à notre mémoire; il nous semble que du fond de leurs tombes, ils surveillent nos travaux, ils nous encouragent au bien de la commune patrie. Et alors nous poursuivons avec orgueil le chemin qu'ils nous ont si bien tracé et sur lequel nous n'avons plus qu'à semer le bon grain pour en récolter aussitôt la nourriture qui fortifie l'homme, comme la religion sanctifie son corps.

Pas n'est besoin de citer des passages de l'ouvrage de M. Chauveau. Mieux vaut pour le lecteur qu'il se le procure et le lise tranquillement, soigneusement, pour en bien peser toute la portée.

Cependant nous ne pouvons résister à notre désir de faire ressortir ce passage où les efforts que fit M. le Dr. Meilleur, pour donner à l'éducation un élan nouveau et surtout en rapport avec le progrès du pays, furent le premier fondement d'une sage administration.

M. Chauveau qui lui succéda, et dont le talent comme écrivain est incontestable, se plaît à parler de M. le Dr. Meilleur en des termes élogieux et parfaitement accentués.

Enfin, le volume se termine par un discours de M. Chauveau. On sait qu'il y eut, en 1874, une convention canadienne à laquelle il fut invité: c'est à cette occasion qu'il prononça, avec la plus grande éloquence, un discours sur l'Instruction Publique en Canada. Nous y remarquons cet alinéa (page 357):

"Vous, surtout, Messieurs, qui vivez à l'étranger, prenez ce qu'il vous faut du progrès moderne, mais ne renoncez pas au glorieux héritage du passé; ne vous laissez pas imposer par ceux qui vous représentent vos pères et vos frères comme des ignorants. Sous ce rapport, comme sous tous les autres, vous pourrez, suivant le mot d'Isidore Bédard, *marcher la tête levée!*"

Et nous ajoutons: — C'est parfaitement vrai.

Gust. SMITH.

## Economie Sociale et Politique.

(Pour le Foyer Domestique).

—  
E S S A I

SUR LE

### DROIT SOCIAL CHRETIEN.

(Suite.)

VII

Mission de l'Etat dans le Plan Providentiel.



A loi première et fondamentale de toute société c'est, comme nous l'avons démontré précédemment, de se rapporter d'une manière quelconque, immédiatement ou médiatement, à la fin dernière de l'homme. Cette loi devient le principe fondamental de la science sociale, principe qu'on ne peut laisser de côté sans tomber dans de graves erreurs. Tous ceux qui ont méconnu ce principe n'ont, en effet, traité de la science sociale qu'à un point de vue purement matériel et physique, et conséquemment faux, puisque l'homme est avant tout un être moral. Ils ont été amenés à exclure tout-à-fait Dieu de leurs traités de droit public, à en exclure toute religion et toute morale, comme si la société des hommes était une société d'êtres qui n'ont aucun rapport avec Dieu, et n'ont d'autre fin à obtenir que manger, boire, dormir et satisfaire leurs sens, absolument comme la brute dépourvue de raison et d'intelligence ; ou, s'ils ont porté leur attention sur le religieux et le surnaturel, ce n'a été que pour le subordonner au matériel et au physique ; ils ont, en un mot, en faussant la nature et la destinée de l'homme, faussé les idées et corrompu les théories du droit. Il n'y a pas de point sur lequel on ait émis d'erreurs plus nombreuses et plus grossières.

L'ordre social est l'œuvre de Dieu ; et il est, dans les desseins éternels de sa Sagesse, un moyen dispensé au genre humain pour arriver à sa fin dernière. Voilà le principe du Droit Social Chrétien, c'est-à-dire du vrai Droit Social.

L'Etat, entrant dans la constitution essentielle de l'ordre social, a essentiellement pour mission de contribuer pour sa part, et d'après la nature de ses attributions, c'est-à-dire d'une manière éloignée et médiate, à l'obtention de cette fin : voilà la première conséquence qui découle immédiatement de ce principe.

L'Eglise joue le rôle principal dans la mission de l'ordre social ; mais elle pourrait difficilement accomplir ce rôle, si les hommes n'étaient contenus dans l'ordre par une force extérieure. C'est sur ce terrain que s'exerce l'action de l'Etat : établir les individus et les familles dans l'ordre et les y contenir, d'après les règles de la morale chrétienne et de la justice, dont les principes sont enseignés d'une manière infaillible par l'Eglise. C'est en cela que se trouve le bonheur temporel des peuples, qui constitue la fin propre des sociétés humaines. Les peuples sont d'autant plus heureux, temporellement parlant, qu'ils sont mieux régis d'après les règles de la justice, et sont en conséquence plus aptes à sentir l'influence divinisante de l'Eglise.

Montesquieu lui-même a constaté cette vérité : " Chose admirable ! dit-il, la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.... Nous devons au Christianisme et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens, que la nature humaine ne saurait assez reconnaître."

Aider l'Eglise dans l'accomplissement de sa grande mission de sauver le monde, en le faisant vivre dans l'ordre et l'y retenant par la force extérieure, telle est la véritable mission de l'association civile.

En effet, l'Eglise a toujours considéré comme une condition de la vie spirituelle, une bonne organisation de la société temporelle, où la vertu est protégée, les passions subversives de l'ordre social réprimées, et, par-là même, la voie par laquelle elle conduit les hommes au salut éternel aplanie et facilitée.

Nous laisserons parler, sur ce point important, de graves autorités.

" L'Etat, dit Philipps (1), institution aussi ancienne que le monde, a son origine dans le plan providentiel ; Dieu a voulu dans sa bonté infinie, que l'homme, sorti de l'ordre divin par la désobéissance, put encore être ramené par la puissance humaine, et par le bras armé de la justice, dans les voies qui conduisent au royaume futur."

Comment l'Etat, société temporelle et renfermée de l'ordre naturel, peut-il, dans la pensée de cet écrivain, ramener l'individu dans les voies qui conduisent au royaume futur ? Lui-même explique plus loin son idée (2). " La perversité humaine ne s'arrête pas toujours devant la crainte des jugements de Dieu ; il était nécessaire de lui opposer une digue plus matérielle : cette digue, c'est la puissance publique, destinée, dans les desseins de Dieu, à inspirer aux méchants une terreur salutaire, et qui puisse, en les frappant de châtiments passagers, les sauver de la mort et des peines éternelles."

(1) Droit Ecclésiastique, vol. II, page 324.

(2) Droit Ecclésiastique, p. 330.

"Il ne faut pas oublier, dit également Ventura (3) que l'homme n'est placé sur la terre que pour conquérir le ciel, qu'il n'a la vie du temps que comme moyen à la vie et au bonheur de l'éternité, et que la fin de la société ne pouvant être différente de celle des individus, la fin même de toute société humaine..... est au-dessus de l'ordre matériel, et renfermée dans l'ordre moral."

Et Taparelli d'Azeglis, de son côté, se demandant "quelle fut l'intention du Créateur lorsqu'il établit la société ?

"Ce fut sans doute, répond-il (4), de porter les individus à se prêter un mutuel appui pour atteindre le bonheur suprême; c'est précisément en vue d'un semblable appui que nous voyons apparaître la première idée d'une association concrète. La société a donc le devoir de faciliter aux individus associés l'obtention de leur bonheur, qui, sur cette terre, pour autant que la nature nous l'apprend, est de tendre par les voies de l'ordre à la possession du bien infini. La fin de la société naturelle, prise dans son existence concrète, est donc de faciliter, d'aplanir, pour ses membres, ces voies de l'ordre, déterminées elles-mêmes par la fin nécessaire, et par les rapports des moyens à la fin.

"Voilà donc comment l'idée de fin dernière est aussi, dans la société, même purement naturelle, la source du véritable bien social."

Il ne s'ensuit pas de là, d'après la pensée de Taparelli, que la fin dernière est la fin propre et spéciale de l'Etat, puisque cette fin, appartenant à l'ordre surnaturel, ne peut être le but immédiat d'une société naturelle. La fin spéciale de l'Etat appartient à l'ordre naturel; c'est le bonheur temporel, mais le bonheur temporel subordonné au bonheur éternel, terme final où tout se rapporte dans l'homme. "Si l'idée de la fin dernière, dit Taparelli lui-même (5), est indispensable pour déterminer l'opération de la société particulière (de l'Etat), il ne faut pas s'imaginer que la fin dernière constitue le but immédiat de cette société." Et pour confirmer son premier avancé, il ajoute: "On se tromperait cependant étrangement s'il fallait conclure de ces dernières paroles que la fin dernière ne doit exercer aucune influence sur la détermination de la fin immédiate; cette fin immédiate, matérielle et limitée par le temps doit recevoir son caractère moral de la fin dernière; car, dans les bornes de la matière et du temps, l'on ne peut concevoir aucun ordre moral, à moins de recourir à l'idée d'une intelligence ordonnatrice qui fait servir la matière et le temps à l'exécution de ses décrets. Que l'on me permette à ce sujet une comparaison: il est impossible de se former une idée juste et complète de l'art du maçon qui ne manie que la pierre et le ciment, à moins de le su-

bordonner à l'art de l'architecte qui prescrit le plan et le dessin de l'édifice."

Enfin Bensa, auteur non moins recommandable, dit à peu près dans les mêmes termes que Taparelli (6): "Tous les hommes, et chacun d'eux, sont destinés par le Créateur à une fin dernière et nécessaire, à laquelle doivent être ordonnés l'homme tout entier et toutes les choses qui se rapportent à lui. Or, l'intention du Créateur en établissant la société, a été que les individus unis entre eux par le lien social se prêtassent un mutuel secours pour arriver ensemble à leur fin dernière..... Donc, toute société humaine doit être, par son essence même, un secours aux individus qui la composent pour l'obtention de leur fin naturelle. Or, la fin naturelle, en cette vie, consiste à tendre par les voies de l'ordre et de l'honnêteté, au bien infini. Donc la fin immédiate de toute société doit essentiellement être subordonnée à la fin dernière de l'homme. Puisque donc toute société réelle: pour fin essentielle de rendre plus faciles les voies de l'ordre déterminées elles-mêmes par la fin nécessaire et par la proportion des moyens à cette fin, tout le monde comprend que l'idée de la fin dernière, même dans une société purement humaine, est la source et la règle de la notion que nous devons nous former du vrai bien social. C'est pourquoi, pour porter un jugement juste sur le but immédiat d'une société, il ne faut pas perdre de vue la fin dernière, mais se laisser guider par celle-ci. En effet, la fin immédiate étant temporelle et matérielle, doit nécessairement recevoir de la fin dernière son caractère moral. De quoi il résulte que toute société humaine est, par sa nature même, un moyen établi pour aider les individus à obtenir leur fin, mais nullement la fin même décrétée par le Créateur."

Veut-on avoir le sentiment d'auteurs plus anciens, que l'on écoute l'Ange de l'Ecole (7): "Puisque la béatitude céleste est la fin d'une vie honnête en ce monde, il est du devoir d'un roi de faire que la société se conduise de telle façon qu'elle puisse acquérir la béatitude céleste; c'est-à-dire qu'il doit ordonner ce qui y conduit et empêcher autant que possible, ce qui lui est opposé..... Or, c'est la loi divine que les prêtres enseignent qui lui dira quels sont les obstacles à la vraie béatitude, et quelle est la voie qui y conduit." Plus loin, il est encore plus explicite: "La fin de l'homme n'est pas seulement de vivre vertueusement, mais de parvenir à la possession et à la puissance de son bonheur. Or, puisque l'homme, en société est le même que l'homme isolé, non-seulement sa fin n'est pas la richesse et le plaisir, mais l'acquisition même de la vertu est sans objet si elle ne conduit pas au souverain bien. Donc le but de la société est de ne suivre le chemin de la vertu dans le temps que pour arriver à la jouissance divine dans l'éternité."

(3) Du Pouvoir Public, p. 5.

(4) Droit Naturel, No 722.

(5) Droit Naturel, No 724.

(6) Juris Naturalis summa.

(7) De regimine princip. Lib. I. cap. XV.

Nous ne saurions mieux couronner ces riches citations, choisies entre mille, que par une parole sortie de la bouche de celui que Dieu a préposé au monde entier pour être l'interprète infallible de cette loi divine dont parle St. Thomas. C'est le Pape, St. Grégoire-le-Grand qui dit aussi " que la mission de l'Etat est de venir en aide à tous ceux qui veulent faire le bien, d'élargir le sentier étroit qui conduit au ciel ; c'est ainsi que le royaume terrestre doit servir celui de Dieu." (8)

Nous devons conclure, en nous faisant l'écho de ces grandes autorités, que la mission de l'Etat est indubitablement, dans les desseins de Dieu, d'aider l'Eglise dans les limites de sa sphère, à conduire au ciel le genre humain racheté par Jésus-Christ, et cela " en réprimant le crime dont le châtiement est exigé de Dieu " ; que " ce n'est pas pour leur bien, mais pour le bien des peuples, et même, au moins médiatement, pour leur bien spirituel, que Dieu a élevé les princes sur le trône (9) ; que rendre les hommes heureux en ce monde et dans l'autre, telle est la véritable mission de l'autorité sous quelque forme d'ailleurs qu'elle se présente (10) " ; que " si le pouvoir en général est une institution d'origine divine, le pouvoir des princes chrétiens est un ministère éminemment religieux, et presque un sacerdoce (11)." Voilà pourquoi Léon-le-Grand attribuait aux empereurs, sans leur reconnaître le caractère de prêtre, une *autorité royale et un être sacerdotal un sens royal et sacerdotal* ; (12) voilà pourquoi ce même pape parle de leur *diadème royal et de leur palme sacerdotale* ; (13) voilà pourquoi encore le concile de Calcedoine, en 451, acclamait Marcien en ces termes : " *au prêtre empereur* (14) ; voilà pourquoi, enfin, au moyen-âge, cet heureux temps de la foi et des saines idées, les peuples chrétiens, comme le rapportent plusieurs historiens, voyaient un office sacerdotal dans la dignité impériale ; et les princes se considéraient comme les *évêques extérieurs* de l'Eglise. Phillips rapporte même que, dans les grandes solennités de l'Eglise, l'empereur portait la dalmatique, comme les *diacres*, pour faire publiquement profession d'être le *serviteur* de l'Eglise.

Il ne faut pas croire que l'on exagérât alors la nature de la puissance séculière, et qu'on la confondait avec la puissance spirituelle : l'on savait au moyen-âge, aussi bien qu'à présent, distinguer ce qui appartient à l'ordre surnaturel de ce qui appartient à l'ordre naturel ; mais on savait mieux qu'au-

jourd'hui rattacher l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, comme l'on joint ensemble deux choses intimement unies par Dieu, également Auteur de la nature et de la grâce ; l'on savait mieux qu'aujourd'hui saisir le vrai point de vue qui fait la grandeur et la dignité de l'autorité, et y voir une représentation de Dieu qui n'assigne d'autre but à l'ordre social que la fin de l'homme. L'on tendait au surnaturel, de même que maintenant l'on incline vers le naturalisme pour se concentrer dans ses limites étroites et mesquines.

Et c'est bien là ce qui explique pourquoi ces grandes idées, trop sublimes pour se trouver à la portée d'une certaine classe d'esprits rampants dans la basse région du matérialisme, sont par eux qualifiées de *réves des temps obscurs*.

Lamentable résultat de cette école qui a pris naissance dans le Protestantisme, s'est développée à la lumière ténébreuse de la fausse philosophie du dernier siècle, et qui ne pouvait aboutir, en effet, qu'à séparer le naturel du surnaturel, la politique de la morale, l'Etat de l'Eglise ; c'est-à-dire constituer le naturel dans un état désordonné ; c'est-à-dire encore faire de la politique un théâtre où se joue les scènes les plus ignobles aux yeux de la raison chrétienne ; un système démoralisateur où ce qui répugne à la conscience chrétienne est impudemment érigé en chose louable, ou, du moins, en chose tolérable. Car, pour interpréter la pensée de Ventura, il n'existera jamais de même qu'il n'a jamais pu exister de société humaine heureuse en dehors de la religion ; et, dans les contrées malheureuses où la politique n'écoute et ne garde que la parole de l'homme, au lieu de la parole de la Dieu, l'ordre moral n'est que de la putréfaction, et l'ordre politique n'est que le silence et la tranquillité de la tombe, et une nuit de mort ; c'est-à-dire enfin, faire de l'Etat une société d'êtres qui n'ont d'autre fin que manger, boire, dormir et se procurer les plaisirs matériels, une société analogue à l'union qui existe entre un troupeau de brutes.

" Après avoir exclu complètement Dieu de leur traité de droit public, dit Ventura critiquant ces sortes de publicistes, (15) ils en ont encore exclu toute religion, toute morale ayant la parole de Dieu pour base, toute spiritualité, tout rapport entre l'homme du temps et l'homme de l'éternité ; et tous n'ont donné à l'Europe chrétienne qu'un droit public tout à fait contemporain, humain, fondé sur le principe du bien-être matériel, un droit public, en un mot, propre aux êtres qui n'ont ni religion, ni morale, parce qu'ils n'ont pas d'intelligence : *quibus non est intellectus* (Psalm.)

Si ces écrivains eussent regardé en arrière, ils eussent entendu la véritable doctrine prêchée et universellement reconnue, non-seulement dans toute la suite des siècles

(8) Epist.: lib. III, ep. 65 ad Maurin. imp.

(9) Phillips, Droit Eccl. Vol. II, p. 341.

(10) Phillips.—Droit Ecclésiastique, p. 342.

(11) Phillips.—Droit Ecclésiastique, p. 337.

(12) Epist. 115, ad Marc ; epist. 155 ad Anatol.

(13) Epist. 142, ad Marc.

(14) Act. 6.

(15) Pouvoir Public, page 3.

chrétiens, mais même dans tous les temps antérieurs; ils eussent entendu, à leur honte, la véritable doctrine sortir de la bouche d'un Aristote païen disant que " la religion est la première affaire de l'État "; d'un Platon païen affirmant que " celui-là renverse le fondement de la société, qui veut en séparer la religion " d'un Plutarque païen reconnaissant " qu'un État est plus fort par la religion que par les remparts et les citadelles "; d'un Cicéron païen émettant la même doctrine en termes non moins expressifs, que nous trouverons cités plus bas.

Lorsque l'on établit que la société civile, a pour fin la prospérité dans l'ordre matériel, cela ne veut pas dire, dans le sens chrétien, que ce soit là sa fin d'une manière absolue, mais sa *immédiate* propre et spéciale, laquelle est essentiellement subordonnée à la fin dernière : ce qui amène pour conséquence que la société se rapporte, non pas immédiatement sans doute, mais médiatement à cette fin dernière; lorsque l'on établit que l'État a pour fin propre et immédiate la prospérité dans l'ordre matériel, cela ne veut pas dire, dans le sens chrétien : dans l'ordre matériel **ABSOLUMENT**, mais dans l'ordre matériel **SUBORDONNÉ A L'ORDRE MORAL**, dans l'ordre matériel **RÉGLÉ PAR L'ORDRE MORAL**. D'un autre côté, lorsque l'on établit que la société temporelle se rapporte à la fin surnaturelle, cela ne doit pas s'entendre en ce sens qu'elle ait mission *directe* de sauver les hommes, ce qui ne serait pas moins déraisonnable que la première hypothèse : cela veut dire tout simplement qu'elle est tenue, dans les limites de sa sphère, d'aider l'Eglise, d'une manière indirecte, dans l'accomplissement de sa mission, et cela en réglant l'ordre extérieur et naturel d'après les lois de la justice et de la morale, d'après la loi divine connue et interprétée par l'Eglise.

Telle est la *politique chrétienne*.

Il importe au lecteur de bien saisir le sens et la portée que nous donnons à ce mot.

Nous n'entendons pas du tout, par là, que la politique se confonde avec la religion, que les puissances civiles doivent se regarder comme chargées, avant tout, des intérêts spirituels de leurs peuples. Nous l'avons dit bien des fois et nous le répétons encore, le but direct et spécial que ces puissances doivent avoir en vue, la fin immédiate et propre à laquelle doit se rapporter leur action, c'est l'ordre extérieur, c'est-à-dire la paix et la tranquillité de la société, paix au dehors et tranquillité à l'intérieur. Nous n'entendons pas dire que l'intérêt de l'Eglise soit le but que des puissances, même catholiques, doivent se proposer directement, mais que cet intérêt soit la *règle* d'après laquelle elles doivent juger, apprécier et coordonner les intérêts humains. Ceux-ci seuls constituent le but que les puissances civiles sont chargées de travailler à atteindre, mais les intérêts humains, entendus dans le sens

chrétien, mais les intérêts humains qui ne se trouvent pas en conflits avec les intérêts moraux et spirituels des peuples.

Que les Puissances civiles recherchent ces intérêts dans la mesure de la justice, qu'elles les envisagent au point de vue politique et matériel, qu'elles les poursuivent avec toute l'activité dont elles sont capables, tant que les intérêts sacrés dont l'Eglise est la garde, ne se trouvent par là compromis, elles sont dans leurs attributions naturelles et essentielles, elles travaillent à l'accomplissement de leur mission dans le Plan Providentiel. Mais dès lors que ces avantages politiques ou matériels se trouvent en contradiction avec les intérêts religieux des peuples, les puissances civiles, en continuant à les poursuivre, sortent de leurs attributions essentielles, manquent à leur mission : car au lieu d'aider *indirectement* l'Eglise, elles s'opposent *directement* à son action divinissante.

Une page magnifique de Phillips vient confirmer ce qui précède. Nous comptons que le lecteur ne nous saura pas mauvais gré des citations nombreuses que nous lui apportons sur cette grave question.

" La véritable destination de l'humanité, dit-il, et par conséquent des diverses sociétés qui la composent, est la même que celle de chaque homme en particulier : recevoir par la foi les révélations divines, et mettre toute sa vie en accord avec cette foi.

" Mais il n'est pas dans la nature humaine d'obéir spontanément aux lois morales et religieuses; les hommes ont besoin d'être excités extérieurement à diriger tous leurs actes, qui ont toujours une relation plus ou moins directe avec la vie future, de manière qu'ils aboutissent au salut éternel, terme supérieur de toutes les évolutions de la nature humaine.

Or toute chose ici-bas doit être appropriée à sa fin : l'architecte dispose les constructions selon la destination qui lui est donnée; il en est de même du pouvoir *sous toutes ses formes* : la fin de la vie terrestre étant la béatitude du ciel, il doit s'efforcer de conduire le peuple sur lequel il règne dans la voie de la sanctification, la seule qui mène à ce but divin. Par cela même, en effet, que la société humaine est initiée par l'Eglise à la connaissance de la loi divine, le pouvoir temporel assume toujours l'obligation de réaliser cette loi dans sa sphère.

" L'influence légitime qu'il exerce sur l'esprit des peuples qui lui sont soumis, l'obéissance qu'il est en train d'exiger d'eux, lui permettent de travailler efficacement, par le maintien de l'ordre, par la propagation des idées de justice, à créer un état de choses calme, régulier et normal dans lequel la pratique des vertus chrétiennes ne rencontre que des voies faciles, et qui soit comme un chemin aplani, conduisant les générations humaines au séjour des vérités éternelles. C'est pourquoi l'Eglise a toujours considéré comme une condition de la pros-



**FOYER DOMESTIQUE.**

**1877.**

**FEVRIER... Numéro. 2**

**LA FAVORITE**

ET

**Lucie de Lamermoor,**

PAR

**DONIZETTI.**

Imprimerie du FOYER DOMESTIQUE, rues Sussex et Murray, Ottawa.

# LA FAVORITE.

Allegretto.

(Fragment.)

Donizotti.

The musical score is presented in five systems, each consisting of a piano (left) and treble (right) staff. The key signature is one sharp (F#) and the time signature is 2/4. The score includes various musical notations such as slurs, accents (>), and dynamic markings: *mf* (mezzo-forte) and *f* (forte). There are also triplets indicated by a '3' above the notes. The piece concludes with a double bar line at the end of the fifth system.

sva

*f*

LUCIE DI LAMERMOOR.

Marziale.

Donizetti.

PIANO.

*f* *mf*

*mf* *f*

*mf* *f* *mf*

*mf*

*mf* *f*

péril spirituelle une bonne organisation temporelle."

Pour tout dire en un mot : l'Eglise a reçu la mission directe de sauver les hommes ; l'Etat a reçu celle de lui préparer antérieurement les voies afin qu'elle puisse accomplir sa mission.

Quant à la Famille, nous n'en dirons qu'un mot. Sa mission est analogue à celle de l'Etat. Ce que l'Etat est chargé de faire dans l'ordre public ; la Famille est chargée de l'opérer dans l'ordre domestique.

C'est ainsi que le mouvement de l'ordre social tout entier tend à la fin dernière de l'homme, l'Eglise jouant le rôle principal dans cette mission, les sociétés naturelles remplissant la fonction d'aides ; l'Eglise introduisant la vie surnaturelle au milieu des hommes, les sociétés naturelles lui facilitant extérieurement les voies.

Cette doctrine, nous ne nous le dissimulons pas, fera lever les épaules à certains esprits à qui il répugne toujours de voir mêler les choses de Dieu avec les choses de la politique, mais cette doctrine n'est pas la nôtre ; nous l'empruntons, comme on a pu le voir, à des hommes dont les noms font autorité ; c'est, du reste, la doctrine de l'Eglise Catholique. Nous la prenons telle qu'elle est ; et la donnons dans sa vérité. Si ces esprits, qui dans leur faiblesse essayent de paraître forts, ne peuvent pas digérer ces principes, ce n'est pas à la nourriture qu'ils doivent s'en prendre, mais à leur estomac qui est mal conditionné. Et en attendant que leur indigestion se passe, nous aborderons, au prochain article, la grave question de la perfection sociale, sur laquelle nous attirons tout spécialement l'attention des lecteurs.

L. P. PAQUIN, O. M. I.

(A suivre.)

#### Maximes et Pensées.

Il y a des préceptes naïfs, connus de tout temps et oubliés en tout temps. Rappelons-en quelques-uns : Compter avant d'escompter, regarder avant de hasarder, se hâter avant de se hâter, douter mais écouter, analyser au lieu de se griser, produire plutôt que traduire, et surtout se taire plutôt que braire.

Ce qu'on appelle de l'eau bénite de cour est un liquide tout aussi enivrant et tout aussi malsain, tout aussi prodigue et payé tout aussi cher, parmi des républicains que parmi les serviteurs des rois.

Dans le monde intellectuel, comme dans le monde matériel, il faut beaucoup de temps au caillou pour devenir cristal, et il en faut bien peu au cristal pour devenir poussière.

Comte DE NUGENT.

[Pour le Foyer Domestique.]

#### LE JUGEMENT.

1

O morts, dormez en paix dans votre humble retraite  
Du dernier jugement ce n'est point la trompette  
Qui vient troubler votre cachot :  
C'est la dolente voix d'une timide lyre  
Qui se mêle à la brise et comme vous soupire :  
Dormez, je chanterai moins haut.

Pourquoi mes chants, d'ailleurs, sous vos humides  
[pierres.  
Iraient-ils retarder vos ardentes prières  
Qui forment des accords si doux,  
Lorsque votre œil éteint, s'ouvrant à la lumière,  
Ne verrait que vos maux, vos troubles de naguère  
Grandir en maîtres parmi nous ?

Juge, dont les arrêts commandent à la terre,  
Cette voix ne vient pas, de ta haute carrière,  
Scruter le cours majestueux :  
Elle exerce, sans art, ses innocentes armes  
A ralentir un peu, des peines et des larmes,  
Les flots noirs et tumultueux.

Vénérable Gardien des chrétiennes doctrines,  
Fidèle exécuteur des volontés divines,  
Sans reproches sont tes décrets ;  
Derrière les verroux, ô Pontife infailible !  
Saisi par les bourreaux ton bras reste invincible.  
Car les cieux scellent tes arrêts.

Malgré donc les défis de ce monde profane,  
Lorsque ton bras se lève et que ta voix condamne,  
Rit bien peu qui se sent frapper :  
Comme de l'arbre mort on voit sécher l'écorce,  
Celui que tu maudis voit chanceler sa force :  
Pierre ne saurait se tromper.

Oiseau de mon pays qui jusque vers l'automne,  
Pour changer de nos bois le refrain monotone,  
Te caches dans leurs profondeurs,  
Tu fuis vers des climats où la brise est plus douce,  
Pour revenir encor quand reverdit la mousse :  
Il n'est point là non plus d'erreurs.

O Monde, est-ce donc toi, dont l'étrange caprice  
Fait également grâce ou bien livre au supplice,  
Qui doit répondre en ce moment ?  
Au banc du criminel est-ce à toi de descendre  
Cité par la raison qui désire comprendre  
Les erreurs de ton jugement ?

Elle en a bien le droit, mais sa délicatesse  
La fera te parler pour que rien ne te blesse :  
Donc, avec elle, au moins, sois franc.  
Car si ta peau frémit, si tu te montres lâche,  
Sans tarder la raison s'imposera la tâche  
D'enfoncer le dard jusqu'au sang.

Il faudrait bien alors, ainsi que les coupables,  
De la verge endurer les pointes redoutables,  
Puis être malgré soi dompté.  
Oh ! qu'il est bien plus beau, quand ses prérogatives  
Se lisent aux feuillets des célestes archives  
De soumettre sa volonté !

Si cette volonté, subtile, insaisissable,  
Au signal du devoir se rend douce et pliable,  
Fuyant les rudes châtimens  
A s'élever plus haut elle fait son courage,  
Et cueille, outre ce prix d'un acte noble et sage,  
Pour sa couronne des diamants.

## II

L'histoire nous redit l'aveuglement des princes  
Qui pour de faux besoins entraînent leurs provinces  
Et les font nager dans le sang ;  
Aux appels de son roi l'ardeur impétueuse  
S'élançe, marche, court terrible, furieuse,  
Comme un formidable torrent.

Si le droit n'est point là qui donc si loin transporte  
Ce peuple qui se rend et s'émue de la sorte ?  
Ce peuple, à lui-même laissé,  
Pour plaire au cœur haineux de son monarque au-  
Et mourir pour défendre une querelle injuste, [gusto  
Se serait-il autant pressé ?

J'en doute : en son chemin s'il se guide lui-même  
Il prouvera bientôt qu'il hait bien moins qu'il n'aime,  
Qu'il hérit la tranquillité :  
Il faut donc qu'un pouvoir du dehors le domine,  
Le trompe, ou l'éblouisse, enfin, le détermine.  
En aveuglant sa volonté !

O peuple, dont l'instinct repousse l'injustice,  
Qui, te rendant jouet d'un sordide artifice,  
A t'égarer est parvenu ?  
Et quels sont les ressorts de ce pouvoir occulte  
Qui fouette ton visage, et t'écrase, et t'insulte  
O droit toujours tant méconnu ?

Quand je parle de droit j'aime qu'on me comprenne :  
Je respecte celui que la sagesse humaine  
Sait nous imposer par ses lois ;  
Mais, je parle du droit que fait la conscience  
Au feu qu'allume en nous la main de la puissance  
Qui brise ou fait naître les rois.

Pour qui feint d'ignorer que les enfers existent,  
Et que sans espérance ils s'attaquent, résistent  
Aux invincibles légions :  
Pour qui ne veut point voir que satan et ses anges  
De l'esprit du désordre enflamment leurs phalanges,  
Bien vaines sont ces questions

Mais ceux dont l'œil mesure et le monde et l'espace,  
Et qui d'un juste poids pèsent ce qui s'y passe,  
Savent bien autrement juger :  
Leur noble attention distingue certains êtres  
Qui respirent le mal et se pensent les maîtres  
Ou d'absoudre ou de ravager.

Voyez, s'aiguillonnant de son crasseux génie,  
Comme les vents légers la noire calomnie  
Courir à ses agents nombreux !  
Voyez, dans la noirceur, cet être plein d'audace,  
A l'œil souple, engageant, à la quadruple face,  
Comme ses coups sont outrageux !

Comme il sait présenter le bord qui mieux enflamme  
Le plus timide cœur et le chemin de l'âme !  
Chez qui même souvent le hait  
Il infiltre une fièvre à la sienne pareille :  
Surprend celui qui dort, le secoue et l'éveille,  
Et le manipule à souhait.

Il enchaîne son homme, et veille d'un œil louche ;  
S'il n'épouse sa cause il lui ferme la bouche,  
Et court ainsi tous les voisins,  
Les bedeaux, le prêtre, l'avocat et le juge ;  
Le riche, le manant dans son hideux refuge,  
Jusqu'aux haillons dans les chemins.

Et si l'impatience en grimaçant l'écoute,  
Avec un art sans borne il fait germer le doute  
Qui du moins glacera le cœur ;  
Il leur cache si bien et le piège et l'amorce  
Qu'enfin nul ne se sent de taille ni de force  
A l'empêcher d'être vainqueur.

Voyez l'ambition, la sombre jalousie  
Comme un serpent ramper, mordre avec frénésie  
L'anneau qui trop peu les retient !  
Dans leurs secrets désirs leur longue persistance  
A l'heure favorable aura sa récompense  
Qui comme d'elle-même vient.

Oui, cette récompense à l'heure toujours prête,  
Semble narguer le droit, pour les torts semble faite,  
Et briller d'un plus vif éclat  
Si la main du hasard la décerne au coupable  
Que lorsqu'elle couronne un front irréprochable :  
Quel honneur qu'être scélérat !

Dans ses souples détours la fine hypocrisie  
Aux yeux de gens trompés gaiment se rassasie  
D'un pain pour d'autres qu'elle cuit ;  
Pendant que son ampleur à tous les vents s'étale  
L'humble, tant méprisé, pour cacher son teint pâle,  
N'a que le voile de la nuit.

Et plus loin la vengeance où se blottit la haine,  
Roule son regard fauve et tourne en son arène,  
Ecume, se parle tout bas ;  
Puis aiguisant l'acier de sa dent meurtrière,  
De ses mordants sabots fait voler la poussière  
Qui danse au lourd bruit de ses pas.

Dans les airs alourdis tels on voit les nuages  
Contre nous conjurés nous lancer leurs orages,  
Tels de l'ordre les destructeurs,  
Unissant leurs efforts, rallumant leur colère,  
Lâchent bride à la mente et lancent leur tonnerre,  
Font rouler des fleuves de pleurs.

## III

O monde dévoyé ! du chêne dans l'orage  
Par tes contorsions n'offres-tu pas l'image ?  
Et toi, pauvre calomnie,  
Quand chacun ose rire au-dessus de l'abîme,  
Ne ressembles-tu pas, innocente victime,  
Au champ par l'orage noyé ?

Ce champ ne voit que l'onde audessus de lui-même ;  
Les rayons du soleil, pour lui loin, froid et blême,  
Le livrent seul à son ennui :  
Sans cesse s'agitant cette eau que le vent pousse  
Souille son vert tapis d'herbe tendre ou de mousse,  
Et semble se moquer de lui.

Le souffle empoisonneur qui des enfers s'exhale  
Avec leurs fiers suppôts sont la force fatale  
Qui pousse les perturbateurs :  
Dans un étonnement qui ne se peut décrire,  
Le droit sens outragé voit la foule en délire  
Sourire aux plus profonds malheurs.

Il voit du genre humain l'ennemi redoutable  
En héros promener sa fureur implacable,  
So créer des agents nouveaux ;  
Et, dans son amertume, il voit une main sombre  
Leur imprimer le sceau, les façonner dans l'ombre  
Pour en faire d'adroits bourreaux.

De toutes les erreurs l'astuce sanguinaire  
Dans tous rangs fait briller la torche incendiaire ;  
La foule, avide d'applaudir,  
Par des soins empressés aplanit son passage,  
Rit, siffle, bat des mains, l'excite, l'encourage,  
Comme une mer la fait grandir.

C'est ainsi, pauvre monde, entraîné par l'ivresse  
Que procure l'audace et sa perfide adresse,  
Que tu te laisses suborner !  
C'est ainsi que le bien, ne trouvant plus de place,  
Se voit presque réduit à te voiler sa face,  
Puisque tu veux t'en détourner.

Il faut, muse, pourtant, il faut ici le dire :  
 Il faut aimer ce monde au lieu de le maudire,  
 Car dans l'état où Dieu l'a mis,  
 Son cœur n'est point méchant, son âme est sans  
 [malice ;  
 Nul homme à son prochain ne porte préjudice,  
 Ni ne lui cherche d'ennemis.

Et tant que les démons, étendant leur empire,  
 En nous n'ont point soufflé ce fier besoin de nuire  
 Par rancune ou légèreté,  
 Dans un honnête élan nous ne cherchons qu'à plaire  
 Au pauvre, à l'orphelin comme à son propre frère  
 Sans se contraindre, avec gaieté.

Mais sitôt que ce souffle en sournois se hasarde  
 A se réfugier dans des âmes sans garde,  
 Le jour pâlit, vient la noirceur :  
 Les flots d'amour, bercant ces âmes si candides,  
 Ne produisent bientôt que des houles perfides  
 Où s'engloutit notre bonheur.

O Monde, ouvre les yeux, regarde qui t'entraîne ;  
 Palpe ces doux anneaux d'une trompeuse chaîne,  
 Connais qui t'y veut engager !  
 Au bord de deux sentiers tu vins au monde libre ;  
 Pour retrouver le bon reprends ton équilibre,  
 Apprends du ciel à mieux juger.

Courant la terre au son de fanfares bruyantes  
 Quand le mensonge, peint de couleurs attrayantes,  
 Viendra pour te serrer la main,  
 Crève le sein gonflé de ce ballon perfide :  
 Le pompeux visiteur bientôt tournera bride,  
 Honteux, reprendra son chemin.

Et si, du faux, tu sais distinguer l'honnête homme,  
 Au lieu de passer outre aider ceux qu'on assomme,  
 Tu verras les choses changer.  
 Comme les chiens hurlants qu'écrase la cavale,  
 La calomnie, alors, à face maigre et pâle,  
 Courra chez les siens se loger.

Alors, adieu ces gens qui près de toi s'empressent,  
 Qui souillent tes vertus et qui d'erreurs t'engraissent,  
 Tant leurs maigres ventres sont creux,  
 Pour peu qu'on les éloigne et que leur faim s'ai-  
 [grisse ;  
 Que satan, leur lumière, échauffe leur malice,  
 Bientôt se mangeront entre eux.

Au mensonge doré tu donnas gain de cause !  
 Mais en sera-t-il donc toujours la même chose ?  
 Non, non, revenez parmi nous  
 Anges inspirateurs, quittez de l'Empyrée  
 Les pans de pourpre et d'or et la voûte azurée :  
 Nous vous recevrons à genoux !

Oui, vos fronts radieux, vos lèvres souriantes  
 Pourront trouver encor des âmes bienveillantes.  
 Vous ne recevrez plus l'affronts ;  
 Vos mains tombant vers nous de couronnes sont  
 [pleines ;  
 Vos présents n'iront plus se faner dans les plaines,  
 Mais ils couronneront nos fronts.

## IV

Loin de nous, par delà le siège des tempêtes  
 Dont les noirs tourbillons serpentent sur nos têtes  
 Est un laborieux séjour ;  
 Là, deux anges placés par la Haute-Puissance,  
 Entre nous et ce lieu veillent en permanence  
 Comme deux gardiens de sa cour.

Ils tiennent en suspens de brillants diadèmes ;  
 D'en parer notre tête il ne tient qu'à nous-mêmes,  
 Ces anges n'en sont point jaloux,  
 Car à les conquérir tous les deux nous exhortent ;  
 Mais à jamais peut-être avec eux les remportent  
 S'ils ne demeurent parmi nous.

La justice et le droit, ennemis des querelles,  
 Sont ces anges peureux qui planent sur leurs ailes  
 Et qui s'en veulent retourner :  
 Trop alarmés du bruit de ces lieux de désordre  
 S'y voyant méprisés, peur de s'y faire mordre  
 Ils n'y peuvent plus séjourner.

Car la foule toujours, toujours avance, glisse  
 D'imprudence ou erreurs, et d'erreurs en malice,  
 Dort sur les rives du danger  
 D'où presque l'on peut voir au fond du vaste abîme  
 Qui chasse l'espérance et fait gémir le crime,  
 - Où chaque instant peut nous plonger.

Être d'un tel bonheur cette foule riante  
 Se joue et raille tout sur cette mer béante  
 Et croit ainsi toujours nager,  
 O souffrance ! gaiment chacun te persécute  
 Jusqu'à ce que tout roule en sa dernière chute  
 Le pain amer doit se manger.

Quand les langues vers toi font monter la tempête  
 Qui pour un temps mugit audessus de ta tête,  
 Manœuvre pour ne point sombrer  
 Car, malgré sa fureur, l'onde torrentielle,  
 Avec un fol élan traînant tout avec elle,  
 Dans l'océan va s'engouffrer.

Dans les débris épars ramasse ton courage :  
 Aux rayons du printemps, malgré les vents, l'orage,  
 Le champ, pour donner les moissons,  
 Ote son manteau blanc, et, grand par sa nature,  
 Ou se couvre de fleurs ou s'orne de verdure,  
 Et dort dans les rudes saisons.

Le chêne à l'ouragan, sous ses rameaux énormes,  
 Résiste avec orgueil, se tord sous mille formes :  
 A l'ouragan, bientôt lassé,  
 Succède un vent plus doux ; mais le chêne frissonne  
 Dès que sortent du nord les vents froids de l'automne,  
 Chassant un an dans le passé.

La feuille qui tantôt se livrait à la brise,  
 Sous ses changeants baisers rougit, se paralyse.  
 Tombe et ne se relève pas ;  
 Et l'arbre, dépouillé de sa riche parure,  
 Semblant pour lui vouloir un pan de couverture  
 Au ciel tend vainement ses bras.

Le souffle qui détruit les fleurs et le feuillage  
 S'oppose à ce que rien dépasse un certain âge  
 Et fait tout périr à son tour :  
 Un peu plus tard, enfin, cette tête si fière  
 Sans emporter de pleurs tombe dans la poussière  
 Au bruit des haches d'alentour.

Et si le champ lui-même en s'endormant se glace,  
 La neige vient du ciel et, lui voilant la face,  
 Au vent s'amuse à tourner :  
 De même que Phénix renaissant de sa cendre,  
 S'il peut perdre la vie il saura la reprendre  
 Quand l'heure viendra l'éveiller.

Avec le chêne mort disparaît son ombrage :  
 Au lieu même où, trouvant l'abri contre l'orage,  
 Venaient s'engraisser les pourceaux.  
 Le mil a su germer, le trèfle a pris racine :  
 Sa fleur ouvre un calice où l'abeille butine,  
 Et le mil nourrit les oiseaux.

## V.

La rage de l'enfer, bien que fort violente,  
 Pour attendre son jour sait être patiente  
 Dans sa rigide attention :  
 Roulée en triple anneau sur le cœur de l'infâme,  
 Jalouse de ses droits, gardienne de cette âme  
 Veille la réprobation.

Au seuil de l'espérance où leurs plaintes expirent  
Comme la brise en pleurs les opprimés soupirent  
En demandant un plus beau jour ;  
Dans la solennité d'un pénétrant silence  
Sont tenus, près d'un trône, un glaive, une balance  
Où va chacun rire à son tour.

L'innocence, en ce lieu, ne passe point pour crime,  
Et le crime n'a plus l'éloquence sublime  
Qu'on lui reconnaît ici-bas :  
Tranquille ou frémissant, lorsqu'on y va paraître  
Avec ou sans terreur on y retrouve un maître  
Qui vaine sans armes ni soldats.

Ce n'est pas qu'aiseinent l'âme de l'homme juste  
Monte avec assurance aux pieds du trône auguste,  
Car nul n'y marche sans trembler ;  
Mais si cette âme craint, cette même âme espère  
En y trouvant un Dieu d'y retrouver un père  
Qui de bonheur veut la combler.

SAM. BESORT.

Ottawa, 12 Janvier 1877.

[Pour le Foyer Domestique.]

## LE CHOMAGE

### Des Journaux.



**A**VEZ-VOUS remarqué qu'il y a certaines époques de l'année où, d'un bout de la presse à l'autre, il s'élève un cri immense, général.

Tous les journaux, sans distinction, et les uns après les autres, lancent, enveloppée dans un français plus ou moins grammatical, cette pensée désespérante : " La politique chôme, le pays est tranquille, il n'y a pas de sujet pour un seul article ! "

Les uns disent cela en toutes lettres, d'autres un peu plus fiers, n'osent pas l'avouer, mais le font pleinement comprendre en tombant soudainement et à bras raccourci sur un confrère tout abasourdi de cette tempête de neige en plein cœur d'été. Les troisièmes s'écriront de longues correspondances datées d'un village un peu éloigné et signées de trois X., ou de *Un Abonné*. Il y en a qui vont jusqu'à s'attaquer dans le numéro du Lundi, sous un petit nom, pour se défendre victorieusement, (cela va de soi) dans le numéro du Mardi, sous le nom véritable.

Il n'y a rien, en un mot, qu'on n'invente pour cacher sa disette ou rejeter sur les circonstances une stérilité qui tient à l'homme lui-même.

Chaque fois que je vois ces petits aveux, exprimés ou sous-entendus, je ne puis m'empêcher de rire de tant de naïveté, tout en m'attristant sur ce que la chose a de désolant.

Allons donc ! Pas de sujets d'article ! Est-ce que le journalisme, par hasard, serait créé expressément pour se nourrir de débats parlementaires, de bulletins de batailles ou de chicanes de partis ?

Des sujets ! Mais c'est précisément quand le Parlement chôme, quand le pays est en repos que les sujets doivent abonder. N'y a-t-il que la politique et tous ses rouages qui intéressent un pays ?

Et les arts, et l'agriculture, et la science mise au niveau de tous, et l'éducation, et la religion, et la vie, enfin ? Pourquoi donc êtes-vous faits, ô journalistes, si ce n'est pas pour tout cela ?

Allez donc dans cet atelier où végète un grand talent, peut-être un génie, prêt à succomber. Combattez à ses côtés le sort qui le menace ; soufflez à son oreille de ces paroles qui retrempent le courage et remontent le cœur. Un coup d'épaule à cet homme qui tombe, une chaude poignée de mains à cette jeunesse que le doute de soi-même commence à envahir. Rallumez enfin, cette noble étincelle qui menace de s'éteindre dans les ténèbres de son isolement.

Otez votre gant musqué, entrez dans ces chaumières où le cœur est bon mais la tête inculte. A celui-ci qui voit sa moisson diminuer chaque année, dites-lui qu'il faut des engrais et qu'il alterne ses semences. A celui-là qui perd tout son bétail, dites-lui que ses écuries sont trop chaudes, manquent de ventilation ; avertissez-le qu'il jette toujours l'eau dans l'auge, sans en nettoyer le fond où le liquide pompe les miasmes et croupit de l'automne au printemps. Que si c'est en été, ses pâturages n'ont pas assez d'ombre, ou que l'eau y est malsaine. A cet autre qui voit sa terre se couvrir d'hypothèques comme d'une lèpre, dites-lui que ses filles portent moins de soie et de velours, que ses gars s'abstiennent des bottes fines, des breloques dorées et du chapeau de soie.

Frappez chez l'ouvrier et montrez-lui les progrès de la mécanique ; faites-lui des calculs simples ; il n'y a rien comme les chiffres, quand on n'en abuse pas.

Indiquez-lui des expériences faciles à faire. Au lieu de bigarrer votre journal de chevelures restaurées par le *Zylobalsamum*, de crinolines et de rateliers ; gratifiez-le de modèles de machines simples et peu coûteuses. Il y en a qui ignorent encore la puissance du treuil et de la poulie, ou qui s'imaginent que ces simples choses s'achètent au poids de l'or. Tant de choses, enfin, que vous pouvez lui faire connaître ; je ne suis pas journaliste, moi, et ne suis pas censé être au fait de tout cela.

Allez, et voici votre beau rôle ; allez à toutes les portes ; du pauvre au riche, de l'ignorant au savant, du serviteur au maître. Dites à ceux-ci qu'ils craignent, à ceux-là qu'ils espèrent, à tous qu'ils s'aiment et s'entraident.

Suivez, dans la forêt la robe noire qui devance et guide la hache du colon. Attachez-vous aux pas de ce missionnaire qui laisse une chaire de philosophie où son nom brillait avec éclat, une chaire d'éloquence où sa parole suspendait un auditoire à ses lèvres, pour s'ensevelir dans un lieu inconnu, parler toute sa vie le langage du pauvre, lui apprendre à lire et à manger son pain noir quand il en a, à jeûner s'il vient à en manquer. Oh ! vous ne savez pas quelles défaillances doivent souvent travailler cette âme, quels tiraillements doivent torturer ce cœur. Ces défaillances, il les vainc, ces tiraillements, il les apaise ; mais vous ne savez pas au prix de quels efforts. Parlez de temps à autre, à ce frère en savoir un langage qui le rafraîchisse, dites-lui une parole qui le soutienne.

Ce n'est pas tout.

En quelque lieu que soit le prêtre, secondé-le dans son œuvre moralisatrice. Il y en a souvent qui hésitent à se rendre parce qu'ils croient que l'homme de Dieu parle par état. Joignez votre voix à la sienne et la conquête sera achevée. C'est ici, par exemple, qu'il vous faut du jugement et de la discrétion. N'ayez pas l'air de répéter une leçon, mais parlez de cœur et de conviction. Si vous avez des principes, la chose vous sera facile. Vous serez tout étonné du bien que vous produirez. On dira : "Tiens, Monsieur un tel, qui est savant, dit comme notre curé ; alors, c'est bien vrai." Vous ne connaissez pas nos campagnards ? Moi, qui les connais et qui ai passé toute ma jeunesse au milieu d'eux, je vous dis que c'est comme cela.

Voilà donc tout ce que vous pouvez faire, quand le pays est tranquille, quand

le Parlement chôme et que vous n'avez pas de sujets d'articles.

Votre état est un sacerdoce. Si vous n'êtes pas à sa hauteur, abdez. On n'écrit pas un journal comme on formule une chronique. J'avoue que ma tâche est la plus facile. Je ne changerais pas ma position pour la vôtre ; mais puisque vous y êtes, tenez bon, droit et ferme.

Je ne prétends pas vous donner des conseils. J'émetts des idées ; si elles sont bonnes, tant mieux. Sinon j'avais du moins une excellente intention. Mais, pour l'amour de Dieu, ne dites plus que vous n'avez pas de sujets d'articles.

Napoléon LEGENDRE.

[Pour le Foyer Domestique.]

### A ma Sœur Marie,

QUI VIENT DE PERDRE SON FIANCÉ.

Petit ange de sœur, qui a versé des larmes,  
Celui que tu aimais s'est envolé aux cieux.  
C'était là ton amour, il avait tant de charmes,  
Console-toi ma sœur, au ciel il est heureux.

Cœur sacré de sa vie, fontaine inépuisable,  
Toi son ami chéri, toi l'arme de son cœur,  
Que tes mots sont touchants, que tu es admirable  
Oh ! ouvre moi ton cœur, conte moi ta douleur.

Oui à vingt ans, ma sœur, c'est jeune pour souffrir ;  
Mais c'est Dieu qui le veut, il faut s'y conformer.  
Ton sacrifice est grand ; pour lui il faut l'offrir !  
Si cet ange est au ciel, un autre peut l'aimer .

Et si dans ce séjour de bonheur et de charmes  
Parfois tu y jetais un regard de pitié,  
Tes beaux yeux n'auront plus à répandre de larmes  
Que les pleurs de la joie et celles de l'amitié.

Lini.

M..... 17 Octobre 1876.

### LES AJOURNEMENTS.

Demain, demain, pas aujourd'hui, tel est le mot du lâche ; aujourd'hui je me repose, demain je mets à profit cette leçon, demain je renonce à ce défaut, demain je serai ceci et cela.

Et pourquoi pas aujourd'hui ? Crains-tu que demain ne trouve pas son emploi ? Chaque jour a sa tâche. Ce qui est fait est fait, et seul est sûr ; ce qui est à faire est incertain.

Qui n'avance pas recule. Le temps marche en avant et ne revient pas sur lui-même. A moi ce que je tiens, à moi les heures que j'utilise ; l'espérance m'appartient elle ?

Chaque jour inutile est une page blanche au livre de la vie. Eh bien donc, demain, comme aujourd'hui, qu'à chaque côté de moi se place une bonne action.

CHRISTIAN-FÉLIX WEISSE.



## LE FOYER DOMESTIQUE.

Ottawa, 1er Février 1877.

### A nos bienveillants lecteurs.

Nous offrons nos très-sincères remerciements à Nos Agents et Abonnés qui nous ont fait parvenir les abonnements dûs au *Foyer Domestique*, mais il faut que ces remboursements soient encore plus généralement accomplis, et nous regrettons de voir qu'un trop grand nombre retiennent entre leurs mains ce qui nous est si légitimement dû !

Malgré l'obligation exigée de payer à l'avance le 3e volume et les arrérages, nous avons cependant fait adresser l'*Album Musical* à tous nos abonnés indistinctement, espérant que cette confiance accordée aux abonnés retardataires nous mériterait leur sympathie, et que chacun s'empresserait de nous donner sa part d'appui en nous envoyant sa quote-part de contribution.

Nous réitérons donc notre appel, afin que tous se prêtent à nous aider dans notre œuvre qui ne saurait se maintenir sans la participation de tous indistinctement.

Empruntant le langage remarquable de l'Archevêque de Bourges, au sujet de la diffusion des bonnes lectures au sein des familles, nous leur dirons, nous aussi :

« Il y a quelquefois d'étranges illusions chez les fidèles ! On s'imagine qu'on peut impunément, c'est-à-dire sans intéresser sa conscience, lire les ouvrages condamnés, les romans licencieux, les mauvais journaux, ceux qui d'une manière ou d'une autre attaquent la religion, la foi, les bonnes mœurs.

On s'imagine que les recevoir par abonnement, ce n'est pas coopérer d'une manière directe et très blâmable à leur succès, à leur diffusion, à leur prospérité, et par suite au mal qu'ils produisent ; et alors qu'on se montre plus que parcimonieux à l'égard de ceux qui défendent la bonne cause.

On ouvre sa bourse et sa maison à ces feuilles légères, indifférentes, dangereuses, mauvaises, qui déversent le ridicule, l'injure

et le mépris sur ce qu'il y a de plus vénérable et de plus saint, sur les mystères sacrés de notre foi et les institutions de l'Eglise !... et l'on trouve impossible à souscrire aux journaux qui donnent tous leurs soins à soutenir et à défendre la sainte doctrine, les droits de l'Eglise et les bonnes mœurs.»

Plus loin, l'Archevêque ajoute :

«.....Nous accordons d'une des éloges bien mérités à ceux qui distribuent à leurs frais les écrits et les journaux de ces hommes de bien, ou qui les répandent dans les bibliothèques paroissiales, et qui donnent aussi aux fidèles, et en particulier aux jeunes gens, la facilité de les lire.»

Nous saisissons cette occasion d'informer les hommes de bien, prêtres et laïcs, dont l'aisance peut permettre de venir à notre aide dans cette entreprise, qu'il reste encore à placer quelques Actions du Fonds-Capital souscrit pour l'achat du matériel d'imprimerie du *Foyer Domestique*.

Les Actions sont de \$100, payables durant l'année, par versement de \$25 chaque trois mois.

Ces Prêts seront remboursés aux Porteurs d'Actions dans quatre ans, par l'Administration du *Foyer Domestique*, avec intérêt de 10 par cent, payable chaque année ; de plus un Bonus de \$25 sera ajouté au Capital, lors du remboursement des dites Actions.

## L'ALBUM MUSICAL.

Nous nous empressons d'informer nos lecteurs que nous venons de recevoir une fonte de caractères de musique, afin de publier, dans notre atelier, toute espèce de composition musicale, soit manuscrite ou imprimée. Jusqu'à ce jour, nous faisons préparer nos planches à New-York, par le procédé de la photographie, et nous nous trouvions ainsi condamné à ne publier que de la musique imprimée. A l'avenir, nous pourrions donc publier les œuvres manuscrites que d'honorables correspondants artistiques nous adresseront.

Pour ne pas interrompre la suite de l'*Album*, nous avons fait stéréotyper les deux petits morceaux que renferme cette deuxième livraison de l'*Album Musical* du *Foyer Domestique*, afin de nous donner le temps de nous préparer pour la livraison du 1er mars prochain.

## Notre Feuilleton Littéraire.

Nous avons en mains plusieurs NOUVELLES très-émouvantes, qui paraîtront incessamment, entr'autres ALVIRA ou l'Héroïne du Vésuve, par le Révd. Messire A. J. O'REILLY, DD., traduit expressément pour le *Foyer Domestique*, par J. P. BEDARD, Ecr., de Québec, auteur de l'*Histoire de Cinquante Ans*.

Nous espérons que les efforts que nous faisons et les dépenses qui s'en suivent, pour rendre notre REVUE de plus en plus importante, nous mériterons les suffrages et l'appui que nous réclamons dans notre premier entrefilet.

### Mission Providentielle des Peuples.

#### V

Nous voici arrivés à la mission des nations modernes dans le monde, au rôle que la divine Providence assigne à chacune d'elle, arrêtons-nous, un instant, et établissons quelques principes.

1o. Personne n'ignore, pas même le soi-disant incrédule, que Dieu, créateur et maître souverain, a fait non-seulement le monde matériel, la terre, les astres et les plantes, mais encore les peuples et leur a partagé la terre selon son bon plaisir.

2o. Que le Verbe divin, le Fils éternel de Dieu, Jésus-Christ, est venu non-seulement racheter l'humanité, la relever, l'ennoblir, mais encore établir l'Eglise qui devra continuer à travers les siècles l'œuvre du calvaire.

3o. Le monde matériel comme le monde moral, dans le plan divin, n'ont qu'un but unique : la gloire de Dieu et le salut éternel de l'homme.

Tout dans le monde visible et invisible doit concourir, converger vers ce but, seule cause de leur création et de leur existence.

4o. L'Eglise du Christ, placée au centre de l'humanité, a pour mission d'instruire, d'éclairer, de guider les peuples et les rois, les grands et les petits, les savants

comme les ignorants, de leur communiquer la chaleur, la vie spirituelle, comme le soleil, placé au centre des sphères célestes, leur communique la lumière, la chaleur et le mouvement.

5o. La base sur laquelle le Christ a voulu asseoir son Eglise, c'est le roc que rien ne saurait entamer : *Tu es Petrus et super hunc petram œdificabo ecclesiam meam*. Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.

La mission de cette Eglise, mission sacrée et universelle, c'est d'enseigner toutes les nations, de les corriger, de les conduire à travers les écueils et les tempêtes au port heureux de la patrie. *Ite docete omnes gentes.....*

Allez enseignez TOUTES LES NATIONS... leur apprenant tout ce que je vous ai ordonné. Ce sont les ordres du maître..... et ecce ego nobis sum usque ad consummationem sæculi ; et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Il suit de là, que l'Eglise n'est, pour ainsi dire, que Jésus-Christ parlant et enseignant continuellement sous une forme humaine, " c'est dit Mœlher, comme l'incarnation permanente du Fils de Dieu."

6o. Le rôle, la vocation des royaumes et des empires est d'aider, de seconder l'Eglise dans sa mission divine, et Dieu ne les a créés que pour cette fin, les autres fins n'étant que secondaires.

De même, lorsque Dieu donne à un homme la richesse ou une belle intelligence, le bienfait de l'éducation, lorsque le prenant par la main il le fait monter jusqu'aux degrés les plus élevés de la hiérarchie sociale jusque dans les conseils de son pays, c'est encore et toujours pour le même but, aplanir les voies à l'Eglise dans son œuvre du salut de l'humanité.

7o. Vouloir séparer l'Etat de l'Eglise, ou l'Eglise de l'Etat, est un principe faux et absurde, une utopie insensée qui ne peut sortir que d'une tête travaillée par l'esprit du mal. La raison, encore une fois, de l'existence des gouvernements et des peuples, c'est d'aider l'Eglise dans la tâche qui lui incombe de sauver l'humanité. L'Eglise est ce phare

lumineux, ce rayon de la lumière incréée qui est là, et doit y être de toute nécessité, pour éclairer les hommes sur leurs devoirs et montrer la voie véritable aux individus, aux gouvernements, aux nations.

80. Prétendre que l'Etat est au-dessus de l'Eglise, qu'il doit la gouverner et peut lui imposer ses volontés tyranniques et sacrilèges, c'est vouloir que la matière commande à l'esprit, que le maître soit l'esclave, que le Christ, ce Roi des Rois, fléchisse le genou devant un César, fut-il NÉRON, BISMARCK ou GRANT, c'est enfin, et en un mot, le renversement de de tous les principes et vouloir établir un *sans bon sens* universel.

Lisons une belle page de LACORDAIRE, dans son discours sur la vocation de la nation française.

« C'est Dieu qui a fait les peuples et qui leur a partagé la terre, et c'est aussi lui qui a fondé au milieu d'eux une société universelle et indivisible ; c'est lui qui a fait la France et qui a fondé l'Eglise. De telle sorte que nous appartenons tous à deux cités, que nous sommes soumis à deux puissances, et que nous avons deux patries : la cité éternelle et la cité terrestre, la puissance spirituelle et la puissance temporelle, la patrie du sang et la patrie de la foi. Et ces deux patries, quoique distinctes, ne sont pas ennemies l'une de l'autre ; bien loin de là : elles fraternisent, elles sont unies comme l'âme et le corps fraternisent, elles sont unies comme l'âme et le corps sont unies ; et, de même que l'âme aime le corps, bien que le corps se révolte souvent contre elle, de même la patrie de l'éternité aime la patrie du temps et prend soin de sa conservation, bien que celle-ci ne réponde pas constamment à son amour.

« Il y a longtemps, Messieurs, que Dieu a disposé des nations. Le jour même, ce jour éternel, où il disait à son fils : *Tu es mon fils, et je t'ai engendré aujourd'hui* ; il ajoutait immédiatement : *et je te donnerai les nations pour ton héritage* (1). Ainsi le Fils de Dieu recevait en même temps de son Père la substance divine, et le domaine des choses créées, la filiation et l'hérédité, selon cette autre parole, qui est de saint Paul : *Dieu nous*

*a parlé par son fils, qu'il a établi l'héritier de tous* (2) Et, pour le dire en passant, c'est dans ces profondeurs de la paternité et de l'hérédité divines, que se cache la source de la paternité et de l'hérédité humaines, lois mystérieuses qui, venant de si haut, sont plus fortes que nous, et le fondement même de l'ordre humain.

Les nations étant, de toute éternité, le patrimoine du Fils de Dieu, qu'en fera-t-il ? De même qu'un bon maître cultive et féconde sa terre, avant de lui rien demander, le Fils de Dieu fait homme, et venu dans le monde pour visiter les nations, son patrimoine, leur a donné, avant de rien leur demander. Et voici les dons qu'il leur a faits, en tant que nations :

Premièrement, le don du pouvoir temporel, en retenant pour lui le pouvoir spirituel. Il eût pu les garder tous deux et gouverner directement par lui-même ou par ses ministres les sociétés humaines ; il ne l'a pas voulu. Il a permis aux nations de se donner des chefs, de se régir chacune par ses lois et ses magistrats, et de même que, selon l'expression de l'Écriture, Dieu avait *traité l'homme avec respect*, (3) en lui donnant par son Fils la liberté politique. Allez, leur a-t-il dit, vous êtes dans la main de votre conseil ; vous tenez le sceptre ; frappez-en la terre, qu'elle ressente votre action ; soyez l'artisan de vos destinées sociales : mais souvenez-vous qu'il est une limite à votre autorité, et qu'en vous communiquant le pouvoir temporel, j'ai retenu pour moi le pouvoir spirituel, non pour vous l'interdire, puisque j'ai choisi mes ministres parmi vous, mais de peur que vous n'abusiez de cette double puissance si j'avais couvert la même tête de la majesté du temps et de celle de l'éternité.

Le second bienfait dispensé par le Fils de Dieu à son héritage, lorsqu'il est venu le visiter, a été une modification dans la nature du même pouvoir, ou plutôt le rappel de ce pouvoir à sa primitive constitution. Un jour, les apôtres étant rassemblés autour du Sauveur, Notre Seigneur leur adressa ces belles et aimables paroles : *Vous savez que les princes des nations dominant sur elles, et que les plus grands sont ceux qui exercent la puissance à leur égard ; il n'en sera pas ainsi parmi vous. Que celui d'entre vous qui veut être grand soit votre ministre, et que celui qui veut être le premier soit votre serviteur, à la ressemblance du Fils de l'homme, qui n'est pas*

(1) Psaume 2, vers 7 et 8.

(2) Épître aux Hébreux, chap. 1, vers 2.

(3) Sagesse, chap. 12, vers 18.

venu pour être servi, mais pour servir. (4) A dater de ce moment, le pouvoir a perdu le caractère de domination pour s'élever à l'état de service public, et le dépositaire de la plus haute royauté qui soit dans le monde, la royauté spirituelle, s'est appelé volontairement le *serviteur des serviteurs de Dieu*.

Jésus-Christ avait réglé et adouci la souveraineté. Il voulut régler et adoucir les rapports des citoyens entre eux et des nations avec les nations. Il déclara que les hommes étaient des frères, et les nations des sœurs, *qu'il n'y avait pas de Gentil ni de Juif, de circoncis ni d'incirconcis, de Barbare ni de Scythe, d'esclave ni d'homme libre* (5).

Voilà la charte, Messieurs, la grande charte, la charte éternelle, que le Fils de Dieu a donnée aux nations en prenant possession de son héritage. On n'ira jamais plus loin. On essaiera de nier ces principes ; on essaiera aussi de les fausser par des conséquences qu'ils ne contiennent pas : l'esprit de domination et l'esprit de licence les combattront à l'envi, celui-ci comme insuffisans, celui-là comme destructeurs de la majesté ; mais cette double inimitié sera leur force et leur justification. Chez tout peuple qui ne retournera point à la barbarie, la souveraineté demeurera un service public borné à l'ordre temporel, les rapports d'homme à homme et de nation à nation un rapport de fraternité.

A côté du bénéfice se placent ordinairement les charges. Jésus-Christ avait servi les nations, il avait droit de leur demander service à son tour. Ce service, c'était d'accepter la loi de Dieu proposée à leur libre arbitre, de l'aimer, de la conserver, de la défendre, de la propager, d'en faire le fonds de leurs mœurs et de leurs institutions, d'user même de leurs armes, non pour l'imposer, mais pour la préserver et la tirer de l'oppression, en assurant à tous les hommes le droit de la connaître et de s'y conformer librement. La vocation d'un peuple n'était plus d'étendre ses frontières, au préjudice de ses voisins ; c'avait été la gloire des peuples païens, du peuple romain, le plus grand de tous : mais qu'était-ce que cette gloire ? des larmes et du sang. Cela était bon pour des races que le christianisme n'avait point encore touchées de son doigt. La vocation des races chrétiennes, c'était de répandre la vérité, d'éclairer les

nations moins avancées vers Dieu, de leur porter, au prix du travail et au hasard de la mort, les biens éternels, la foi, la justice, la civilisation. A cette pensée mes entrailles d'homme s'émeuvent ; je reconnais un but digne du ciel et de la terre, de l'intervention de Dieu et de l'activité du genre humain, et je m'assure, Messieurs, que personne parmi vous ne me contredit, fut-il même incroyant. Car si le christianisme a cessé d'être votre maître et votre instituteur, il respire encore dans vos sentiments, il élève encore votre intelligence ; si vous n'êtes plus chrétiens par la face qui regarde Dieu, vous l'êtes plus que jamais par la face qui regarde l'homme."

## MANDEMENT

DE

**Monseigneur l'Evêque de Rimouski,**

PORTANT CONDAMNATION DE CERTAINES PROPOSITIONS CONTRAIRES AUX DROITS DE L'ÉGLISE.

**JEAN LANGEVIN,**

Par la grâce de Dieu et du St. Siège Apostolique, Evêque de St. Germain de Rimouski,

*Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S.*

En présence de certaines prétentions émisees récemment dans une affaire concernant une partie importante de notre Diocèse, en face de certains principes attentatoires aux droits sacrés et inaliénables de l'Eglise posés ouvertement dans une occasion solennelle par des magistrats se disant catholiques, Nous croirions manquer, Nos Chers Frères, au premier de nos devoirs si Nous n'élevions la voix, sans faiblesse comme sans passion, pour protester contre de semblables prétentions, pour condamner des principes si erronés et si dangereux. S'il y a un temps pour se taire, il y a aussi un temps pour parler, (1) et c'est aux pasteurs de son Eglise, comme autrefois à Jérémie, que le Seigneur adresse ces paroles : " Vous direz tout ce que je vous ordonnerai : *universa quaecumque mandavero tibi loqueris* ; ne craignez pas en leur présence, parceque je serai avec vous : *ne timeas a facie eorum, quia tecum ego cum.* (2)"

(4) Saint Mathieu, chap. 20, vers. 25 et suiv.

(5) Saint Paul, Epître aux Colossiens, chap. 3, vers. 11.

(1) Eccle. III, 7.

(2) Jér. I, 7.

I<sup>o</sup> La première erreur que nous avons à vous signaler, N. C. F., est la prétention de regarder un Parlement quelconque comme OMNIPOTENT, Dieu seul est tout-puissant : *Credo in Deum Patrem omnipotentem* (3); Jésus-Christ seul a pu dire : "Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre." (4) Les hommes, soit séparés, soit réunis, quelque grands ou élevés qu'ils soient, ne peuvent exercer qu'un pouvoir nécessairement limité. Le souverain Législateur leur a posé des bornes qu'ils ne sauraient dépasser sans empiéter sur un terrain Sacré. Des catholiques ne peuvent donc soutenir qu'un Parlement est compétent à porter toute espèce de loi, même pour gêner ou rendre moins libre la prédication ou l'administration des sacrements; des juges catholiques ne peuvent en conscience appliquer de telles lois. C'est ce que le souverain Pontife glorieusement régnant, l'immortel Pie IX, a déclaré solennellement dans le *Syllabus*, en condamnant la proposition suivante : "L'Etat, comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un pouvoir sans limites." (5) Si donc, abusant de sa force, l'autorité civile promulgue des lois contraires à la loi divine ou aux droits de la conscience, il ne reste plus aux ministres et aux fidèles enfants de l'Eglise d'autre alternative que de répondre courageusement avec les Apôtres : "Voyez vous-mêmes s'il est juste que nous vous écoutions plutôt que Dieu : nous ne pouvons vous obéir : *Si justum est in conspectu Dei, vos potius audire quam Deum, judicate : non enim possumus. Obedire oportet Deo magis quam hominibus.*" (6) Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes."

II<sup>o</sup> Une seconde erreur que Nous tenons à vous indiquer, N. C. F., est la prétention que la liberté de la franchise électorale est absolue. La liberté ! voilà un mot dont on a singulièrement abusé dans tous les temps. Ou bien, on la veut sans frein, sans limite, la liberté du mal comme celle du bien, et alors elle dégénère en licence, en anarchie, et elle enfante les révolutions et les ruines sociales ; ou bien, on ne la veut que pour soi et on la refuse aux autres, et alors arrivent l'oppression, la tyrannie du petit ou du grand nombre, les grèves, les sociétés secrètes, avec tous les malheurs qu'elles entraînent à leur suite.

Prétendre que les électeurs doivent être absolument libres de toute autre loi que de la loi civile, c'est vouloir que, durant les élections, la loi de Dieu et celle de l'Eglise soient suspendues, qu'elles n'obligent point ; c'est vouloir que, dans l'accomplissement d'un devoir si important, l'homme n'agisse plus comme un être raisonnable et responsable de ses actes ; c'est soutenir que le

peuple doit en politique pratiquer l'indépendance morale (7) ; c'est nier en un mot, contrairement à l'enseignement de tout l'épiscopat de la Province, que l'électeur doit toujours voter suivant sa conscience devant Dieu, pour le plus grand bien de la religion et de la patrie et pour le candidat qu'il juge prudemment être véritablement honnête et capable de remplir son mandat, de manière à promouvoir les intérêts religieux et sociaux du pays (8).

III<sup>o</sup> Une troisième erreur, non moins funeste contre laquelle Nous devons nous élever de toutes nos forces, c'est que les Cours civiles sont chargées de RÉPRIMER LES ABUS qui peuvent se glisser dans la prédication ou le refus des sacrements. Ah ! N. C. F., aurions-nous jamais pu croire que, dans notre cher Canada, de pareilles propositions eussent pu être énoncées publiquement du haut d'un tribunal sans être accueillies par un cri de réprobation universelle ? Quand des prêtres et des journalistes ont avancé que le libéralisme-catholique nous mènerait aussi loin ici qu'ailleurs, c'est-à-dire à l'asservissement de l'Eglise, on a regardé cela comme une exagération ; et cependant, nous voilà arrivés aux *appels comme d'abus*, formellement condamnés par le *Syllabus*, dans la proposition suivante : "Au pouvoir civil, exercé même par un infidèle, appartient un contrôle indirect négatif sur les choses saintes, aussi bien que le droit d'*exequatur* et celui d'*appel comme d'abus*." (9)

Pour se justifier, on prétend : 1<sup>o</sup> que ce n'est point la doctrine que l'on attaque ou que l'on juge, mais les abus qui se glissent dans son application. Or l'Eglise seule a le droit de poser les limites que ne doit pas dépasser le prédicateur dans le développement de la doctrine. (10) On prétend : 2<sup>o</sup> que la cour civile peut décider dans des matières *mixtes* ; mais c'est encore une proposition condamnée en ces termes : "Dans le conflit des lois des deux puissances, le droit civil doit l'emporter" (11). On prétend : 3<sup>o</sup> qu'il ne s'agit pas ici de dogmes, mais de discipline, et que la cour civile peut en prendre connaissance ; mais Pie IX a condamné la proposition suivante : "L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui appartiennent à la religion, aux mœurs et au gouvernement spirituel. Elle peut donc juger des instructions que publient les pasteurs de l'Eglise pour la direction des consciences, ainsi que de l'administration des sacrements et des dispositions nécessaires pour les recevoir." (12) Nous-même, avec nos vénérables Collègues, Nous vous

(3) Symb. des Ap.

(4) Mat. XXVIII, 18.

(5) Prop. XXXIX.

(6) Actes IV, 19. 20.. V, 29.

(7) Lettre Pastorale du 22 Sept. 1875.

(8) IV Conc. Prov.

(9) Prop. XLI.

(10) Lettre Past. 22 sept. 1875.

(11) Prop. XIII.

(12) Prop. XLIV.

rappelions, le 22 septembre 1875, que "l'Eglise est une société parfaite, distincte et indépendante de la société civile, et qu'elle a nécessairement reçu de son fondateur autorité sur ses enfants pour maintenir l'ordre et l'unité." (13) On prétend : "4o que l'on ne juge pas le prêtre exerçant son ministère, mais le citoyen. Or est-ce bien comme citoyen que le prêtre développe aux fidèles leur devoir en temps d'élections ? est-ce comme citoyen qu'il explique les Lettres Pastorales des Evêques ? est-ce enfin comme citoyen qu'il les menace de la privation des sacrements ? Il suffit de poser ces questions pour réfuter une pareille prétention.

IV° Une quatrième erreur que Nous sommes obligé de relever, est celle-ci : "En menaçant les électeurs de peines spirituelles par exemple, du refus des sacrements, même d'après les instructions de l'Evêque diocésain, un curé se rend coupable d'INFLUENCE INDUE, de MANŒUVRE FRAUDULEUSE." Que veut donc dire le mot INDUE ? Ne signifie-t-il pas *illégitime, contraire au devoir* ? Or, Nous vous le demandons, N. C. F., un prêtre peut-il aller contre son devoir en faisant une chose que lui prescrit son devoir de prêtre et de curé ? Peut-il faire une chose *illégitime, contraire à son droit, en usant de son droit même de ministre sacré* ? L'influence du prêtre sur son troupeau se tire de son caractère sacerdotal, de sa mission divine, et de ses vertus, tout aussi bien que de l'esprit de foi et de la conscience du peuple : en vérité, comment ose-t-on traiter une telle influence d'*indue, d'illégitime* ? Comment ose-t-on appeler *manœuvre frauduleuse* la menace de refuser les sacrements à ceux qui ne se soumettraient pas à la direction de leurs pasteurs ?

On s'excuse en disant qu'on ne blâme, qu'on ne condamne, que le prêtre qui abuse de son ministère, qui dépasse les limites que lui assigne son devoir. Mais est-ce à une Cour civile à décider ce qui est doctrine ou ce qui ne l'est pas ; ce qui est conforme à la discipline ecclésiastique ou ce qui lui est opposé ; ce qui est cause suffisante de refuser les sacrements ou ce qui ne l'est point ? Où irait-on avec un pareil système ? Où s'arrêterait-on ? Dans cette même cause, on a laissé interroger des témoins, paraît-il, sur ce que leur confesseur leur aurait prescrit ou défendu au saint tribunal ! Quelle téméraire et sacrilège intrusion dans ce que la conscience a de plus intime, la religion, de plus sacré !

Nierait-on aussi à l'Eglise son pouvoir coercitif, son droit de porter des peines contre les coupables, et par conséquent son droit de les menacer des mêmes peines ? — Mais sous la loi ancienne les prêtres et les prophètes du Très-Haut n'ont-ils pas sans cesse menacé de peines ceux qui enfreindraient sa loi sainte, les princes et les magistrats comme le peuple ? De même sous la loi nouvelle, l'Eglise n'a-t-elle pas, dans tous les siècles et tous les pays, usé de ce pou-

voir de menacer les prévaricateurs de peines spirituelles ?

Lorsqu'un prêtre menace de priver quelqu'un des sacrements, ce ne peut être, remarquez-le bien, N. C. F., une mesure arbitraire : le prêtre n'est point le maître des sacrements, il n'en est que le dispensateur. Menacer de refuser les sacrements, c'est donc simplement déclarer que, dans tel cas donné, les règles de l'Eglise obligent le prêtre à user de cette rigueur.

S'il se rencontrait un prêtre assez oublieux de la sublimité de ses fonctions et de la sainteté de sa vocation pour donner ou refuser les sacrements par caprice ou par passion, il devrait être déféré à ses supérieurs ecclésiastiques ; mais il ne saurait être justiciable des tribunaux civils pour de semblables faits, qui appartiennent essentiellement à l'ordre spirituel.

V° Une dernière objection que l'on fait, que ces prétentions de l'Eglise sont *nouvelles*. Pour faire une telle remarque, il faut bien peu connaître l'histoire.

Qu'est-ce qui a conduit au supplice, durant les trois premiers siècles du Christianisme, des milliers de martyrs ? N'est-ce point le refus d'obéir aux édits injustes des empereurs, et leur admirable obstination à préférer la loi de Dieu à celle de César ? Pourquoi, au moyen âge, ces luttes et si longues et si violentes entre le St. Siège et l'Empire, sinon pour la revendication des droits sacrés de l'Eglise ? Pourquoi tant de Pontifes ont-ils subi la prison, l'exil, la mort, sinon, pour la protection de ces mêmes droits ? Pourquoi, de nos jours, la persécution qui règne dans un si grand nombre de pays de l'Europe et de l'Amérique ; pourquoi tant de prêtres et d'évêques jetés dans les fers, condamnés à l'amende ou chassés de leurs demeures, sinon parce qu'ils veulent défendre la liberté de leur ministère de prédicateurs, de confesseurs et de pasteurs ? C'est donc toujours, d'un côté, la même iniquité, et de l'autre, la même intrépidité : c'est toujours la réalisation de cette parole de Notre-Seigneur : *Beati estis cum maledixerint vobis et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos matientes, propter me : gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in caelis : sic enim persecuti sunt prophetas, qui fuerunt ante vos.* (13). Vous êtes heureux lorsque les hommes vous maudiront et vous persécuteront et diront fausement de vous toute sorte de mal à cause de moi. Réjouissez-vous et soyez remplis d'allégresse, parce que votre récompense est grande dans les cieux : car ils ont ainsi persécuté les prophètes qui vous ont précédés."

On a encore dit, N. C. F., que l'épiscopat approuvait notre loi électorale, puisqu'il n'avait point protesté contre ses dispositions ; mais qui aurait pu imaginer qu'on attribuerait à cette loi un sens contraire à nos droits les plus chers ? Nous n'hésitons donc pas.

(13) Lettre Past. page 4.

pour notre part, à protester contre l'interprétation que l'on veut donner à cette loi et à en demander le désaveu. Nous osons espérer que nos législateurs généralement si bien disposés, se hâteront de déclarer, par une loi spéciale, qu'on s'est entièrement trompé sur leurs intentions.

Quant au droit d'exercer librement au Canada la Religion Catholique, jamais Nous n'aurions soupçonné qu'il nous eût été contesté par des hommes publics appartenant à cette même Eglise ; qu'ils eussent manqué de patriotisme et d'attachement à leur foi jusqu'au point de mettre en doute les garanties que nous donnent les traités de paix, et qui ont été, à maintes reprises, solennellement reconnues par les Officiers en loi de la Couronne en Angleterre, quoique protestants.

Enfin, pour ce qui concerne le serment d'office, il ne faut pas oublier qu'un serment injuste, c'est-à-dire, qui lierait à faire une chose défendue, n'oblige point en conscience et qu'en l'accomplissant on pécherait. (14).

À ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, en vertu de notre pouvoir épiscopal, et pour remplir notre devoir de gardien de la foi dans notre Diocèse :

1o Nous condamnons comme fausses et contraires aux enseignements de l'Eglise, chacune des propositions suivantes :

I. " Le Parlement est omnipotent, et compétent à porter toute loi, même opposée à l'exercice de la Religion."

II. " La liberté des électeurs doit être absolue."

III. " C'est au Cours civiles à réprimer les abus qui peuvent se glisser dans la prédication et le refus des sacrements."

IV. " La menace du refus des sacrements à propos des élections par les Pasteurs de l'Eglise est une influence indue, une manœuvre frauduleuse, dont les Cours civiles ont à prendre connaissance."

V. " Il faut observer un serment injuste."

2o Nous déclarons indignes des sacrements ceux qui soutiendraient ces propositions ou aucune d'elles, jusqu'à ce qu'ils les aient désavouées.

Nous vous exhortons fortement, N. C., F., à étudier de plus en plus votre Religion, à vous y attacher du fond de vos entrailles, à vous défier de ces hommes qui, sous le vain prétexte de la liberté civile, veulent asservir la Sainte Eglise Catholique.

Nous voulons, Nous aussi, la paix religieuse, mais une paix qui assure les droits de la vérité et de la conscience, et non une paix qui les sacrifie à un trompeur désir de conciliation : *Dicentes : par, par, cum non esset par.* (15)

Prions tous ensemble que l'Esprit du Seigneur, l'Esprit de sagesse et d'intelligence, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de science, de piété et de crainte de Dieu, des-

(14) S. Lig. 1. III, Nos. 146 et 176.

(15) Jér. VIII, 11.

cende et demeure toujours sur chacun de nous, pasteurs et brebis. (16)

Sera le présent Mandement lu au prône partout où se fait l'office public, et en chapitre dans les Communautés Religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à St. Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, ce quinziesme jour de janvier mil huit cent soixante-dix-sept.

† JEAN, Ev. DE ST. G. DE RIMOUSKI.

Par Monseigneur,

C. A. CARBONNEAU, D.,  
Secrétaire.

### La Mère Marie de l'Incarnation.

FONDATRICE DU MONASTÈRE DES URSLINES DE QUÉBEC.

*Sa vie et les insignes bienfaits attribués à son intercession.*

En 1867, Mgr. l'Archevêque de Québec, sollicité par les Ursulines de sa ville épiscopale, et frappé en même temps de la grande réputation de sainteté de la Mère Marie de l'Incarnation et des miracles qu'on lui a si souvent attribués depuis sa mort, résolut de faire tous ses efforts pour arriver à la faire béatifier par le Saint-Siège. Il commença par nommer une commission qu'il chargea d'examiner les miracles anciens et nouveaux qu'on croyait avoir été obtenus par son intercession et d'en dresser des procès-verbeaux avec toute la prudence requise en pareil cas. Puis quand tout le travail de la commission fut terminée avec le plus grand soin, l'illustre et pieux Archevêque scella tous ces papiers et les confia, sous la foi d'un serment solennel, à Monsieur l'abbé E. MOREAU, l'un des aumôniers qui accompagnèrent les Zouaves canadiens venus à Rome en 1869.

On sait que dans le trajet de Paris à Lyon, quelques malles des Canadiens furent égarées, et parmi ces malles était précisément celle qui renfermait les procès-verbeaux dont nous parlons. Heureusement tout fut retrouvé après quelques jours et l'aumônier put remettre au secrétaire de la Congrégation des Rites le précieux dépôt que lui avait confié son Archevêque.

(16) Isaïe, XI, 2.

Par suite de cette sage lenteur et de cette extrême prudence qui président à tous les actes du Saint-Siège, il est de règle que quand une demande pareille lui est adressée on attend dix ans pour rompre les sceaux apposés sur les procès-verbeaux qui y sont relatifs, à moins d'une dispense exceptionnelle accordée par le Pape. Cette dispense s'obtient plus facilement quand il s'agit d'un personnage mort depuis longtemps, par la raison que le zèle en sa faveur est alors moins suspect d'enthousiasme et d'entraînement : on doit présumer que l'opinion qui a ainsi persévéré durant un long intervalle est appuyée sur des fondements solides. Or, la Mère *Marie de l'Incarnation* étant morte depuis près de 200 ans, il y avait espoir d'obtenir cette dispense. C'est pourquoi le IV<sup>e</sup> Concile de la province de Québec réuni dans cette ville, en 1869, écrivit à Notre Saint-Père le Pape, Pie IX, la lettre suivante :

Très-Saint-Père,

Il y a déjà près de deux siècles qu'est morte dans le Seigneur Marie GUYARD, appelée en religion *Marie de l'Incarnation*, première supérieure et fondatrice du Monastère des Ursulines de Québec. L'Histoire et une tradition constante nous attestent combien elle a été remarquable par la pratique des vertus théologiques et l'observance de la vie religieuse. On montre encore l'arbre au pied duquel elle s'asseyait pour enseigner les premiers éléments de la foi aux petites filles sauvages ; et parmi ces tribus errantes qui restent encore, se conserve le souvenir de cette tendre mère, de cette première religieuse du Canada, qui jadis vint montrer aux femmes de ce pays, alors assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, un modèle si distingué de la vie religieuse.

La renommée de sa sainteté et de ses miracles, loin de s'affaiblir avec les années, augmente au contraire de jour en jour, surtout depuis qu'un grand nombre de personnes ne cessent de proclamer qu'elles ont obtenu, par son intercession, d'insignes bienfaits dans l'ordre temporel ou dans l'ordre spirituel.

L'Ordinaire de cette ville, vers le commencement de cette année, a fait préparer un procès en forme au sujet de ces miracles, et une copie de ce procès, authentique et scellée, a été portée à Rome il y a quelques semaines, et re-

mise au secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, par un prêtre délégué spécialement pour cette fin.

Nous savons, Très-Saint-Père, que le Saint-Siège a réglé, dans son extrême sagesse, que les procès de cette sorte ne doivent s'ouvrir qu'au bout de dix ans, et que pendant ce temps l'on ne peut rien faire pour la béatification et la canonisation de notre vénérée Mère, que nous espérons et que nous appelons de tous nos vœux. Aujourd'hui cependant, réunis en Concile provincial, et tournés avec une très-grande confiance vers Votre Sainteté, nous ne pouvons nous empêcher de vous dire avec quelle ardeur nous désirons, nous, nos diocésains et toutes les Ursulines répandues dans le Monde catholique, pouvoir invoquer bientôt publiquement et solennellement celle dont nous implorons souvent déjà le secours privément mais avec tant d'efficacité.

Ce désir, puisqu'il tourne entièrement à la gloire de Dieu, qui se montre si admirable dans ses saints, permettez-nous de vous l'exposer avec le plus profond respect, nous qui sommes, de Votre Sainteté, etc.

- † C.-F., Archevêque de Québec.
- † IG., Evêque de Montréal.
- † JOS. EUGÈNE, Evêque d'Ottawa.
- † VITAL G., Evêque de Satala, Coadjuteur et Procureur de l'Evêque de Saint-Boniface.
- † L.-F., Evêque d'Anchédon, Coadjuteur et Procureur de l'Evêque des Trois-Rivières.
- † E.-G., Evêque de Kingston.
- † JEAN-JOSEPH, Evêque de Toronto.
- † C., Evêque de Saint-Hyacinthe.
- † JEAN, Evêque de S. G. de Rimouski.
- † JEAN, Evêque de Sandwich.

Cette lettre ayant été remise à Sa Sainteté, Mgr. Persichelli, Postulateur résidant à Rome, nommé par Mgr. l'Archevêque de Québec, fit des instances qui eurent un plein succès auprès du Cardinal Président de la Congrégation des Rites. Depuis on a envoyé de Québec de nouveaux documents, et en 1875 Monsieur l'abbé B. Paquet, D. D., a été adjoint à Mgr. Persichelli comme Postulateur. Nous rendrons compte plus tard des Lettres Postulatoires qui ont été envoyées à Rome cet automne, 1876 ; nous avons pleine confiance dans l'Introduction de la Cause.

(A Continuer.)

**Institut Canadien-Français de la  
Cité d'Ottawa.**

DISCOURS DU PRÉSIDENT,

(ALPH. BESOIT.)

*Prononcé à la dernière séance publique tenue  
dans l'ancien édifice.*

Monseigneur,

Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs mois, l'Institut a dû suspendre ses séances publiques à cause des travaux considérables que ses membres ont entrepris, en faisant construire un édifice plus spacieux, plus confortable et plus en rapport avec le développement de notre population canadienne. Ces travaux ont occupé toute notre attention, tous nos loisirs et voilà pourquoi nous avons dû interrompre le cours de ces réunions intimes auxquelles vous vous rendiez avec empressement chaque année. Les travaux du nouvel édifice, je suis heureux de vous l'annoncer, en sont rendus à tel point que nous serons, d'ici à quelques jours, appelés à prendre possession de la plus grande partie de ce nouveau local.

Mais nous n'avons pas voulu quitter ce toit sans nous y réunir une dernière fois pour lui dire adieu ; pour dire adieu à cette salle où se sont passées tant d'agréables soirées, à cette salle que chacun semblait considérer comme une partie de sa propre demeure, où tous étaient admis au même titre, jouissaient des mêmes plaisirs, partageaient la même gaieté, applaudissaient les mêmes talents et s'instruisaient au même foyer.

Nous chérissons, d'ordinaire, les lieux où nous avons vécu comme des souvenirs de notre existence, et, à ce titre, cette maison, tout humble qu'elle soit en apparence, nous reste encore chère ; et c'est surtout au moment où il nous faut quitter cette enceinte, que l'adieu que nous lui disons ce soir évoque de lui-même le souvenir du passé. À cette heure du départ, on aime à se rappeler les jours d'autrefois avec leurs difficultés qu'il fallait rencontrer et leurs obstacles qu'il fallait franchir ; on aime à entendre redire l'énergie que les anciens membres ont dû déployer pour assurer leur existence. Nous voyons par ce qu'ils ont fait dans le temps, que le courage ne leur faisait pas défaut, que le travail ne les a point effrayés et qu'ils ont compris

qu'une association de ce genre, dans le milieu où ils se trouvaient placés, renfermait le principe de tout ce qui pouvait et devait exercer quelque influence sur l'avenir, la prospérité, la grandeur future de la société Canadienne Française dans cette partie du pays. Ils n'avaient qu'un but, celui de faire du bien à leurs concitoyens, d'affermir notre nationalité et de procurer l'instruction à notre jeunesse ; ils ont compris que pour réaliser ce but, il fallait une communauté d'idée et de sentiments, et ils se sont groupés ensemble pour obtenir la force et le travail qui leur étaient nécessaires. Et voilà comment ils ont pu léguer à la génération présente une institution qui grandit encore chaque jour et devient aujourd'hui un honneur pour le nom canadien.

Aussi, nous ne saurions mieux faire que de profiter de cette circonstance solennelle pour les féliciter de leur patriotisme éclairé et les remercier de leurs travaux, en les assurant que la semence d'autrefois produit aujourd'hui des fruits, et des fruits abondants.

Leurs exemples ont été généreusement acceptés par ceux qui les ont suivis et l'encouragement que vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, avez bien voulu donner à cette association est venu aider sa marche et hâter ses progrès.

Ce développement a été tel, qu'il nous a fallu, comme je viens de le dire, chercher des appartements plus vastes pour nous y réunir.

Bien des vœux, je le sais, sont liés au départ qui s'apprête ; je ne tenterai pas de m'en faire l'interprète ; j'y mêlerai seulement les miens.

Je ne vous communiquerai pas ici, en détail, les projets que nous avons en vue en entrant dans notre nouveau local. Plus tard, je l'espère, j'aurai l'occasion d'en parler plus longuement. Qu'il me suffise de dire que notre intention est d'y joindre l'agréable à l'utile et d'y introduire, dans la mesure de nos forces, tout ce qui pourrait être une cause d'agrément et d'instruction pour la jeunesse.

Ainsi, à côté de notre salle des délibérations, les jeunes gens y trouveront une chambre de lecture (journaux et brochures), une Bibliothèque plus considérable encore que celle d'aujourd'hui, un Musée comprenant la géologie, l'archéologie, la numismatique, l'histoire naturelle, les souvenirs historiques de tous les genres, des salles destinées aux exercices de la musique, de la déclamation, etc. Et si,

après quelques heures d'études sérieuses, ils désirent se recréer, ils auront à leur disposition une salle de billard, un gymnase, des jeux d'échecs, de dames, de dominos, etc., et même un grand jeu de paume au dehors. — exercice qui rappelle d'agréables souvenirs, pour ceux surtout qui ont eu l'avantage de passer par le collège. — Voilà pour les membres.

Pour le public, nous aurons une grande Salle de Musique où nous pourrions donner nos concerts. Cette salle n'aura peut-être pas, à son début, tout le fini qu'elle mérite; mais notre intention est d'y donner tout le confort que pourront permettre nos finances. Quant aux embellissements futurs, ils seront proportionnés à l'encouragement que le public voudra bien nous accorder.

Dans une autre partie de l'édifice se trouvent des salles destinées à recevoir les sociétés canadiennes et de bienfaisance qui désireraient y faire le lieu de leur réunion. Par ce moyen, l'Institut deviendra comme la *Maison du Peuple*, le lieu reconnu de toutes les réunions littéraires, nationales et catholiques de cette ville. En un mot, nous pourrions offrir le beau spectacle de toute une grande famille réunie sous un même toit....

Ces quelques mots révèlent à eux seuls bien des projets qui, s'ils réussissent, donneront un élan nouveau à notre Institution et lui assureront un rang qui lui fera honneur parmi les corps littéraires du pays.

Mais pour atteindre ce but, il ne faut pas se fier complètement à la générosité de l'étranger; il faut travailler par nous-mêmes et ne compter que sur nos propres forces; et pour demeurer forts, il faut rester unis, unis d'une union sincère, franche, loyale, sans envie, sans égoïsme. L'égoïsme est ce qui perd une société. Quand le travail est isolé, le résultat est bien souvent nul.

Je crois donc de mon devoir, comme Président de cet Institut, de faire un appel aux généreuses dispositions de notre jeunesse canadienne et de m'adresser aussi à vous, Mesdames et Messieurs.

Vous voyez quelle attention nous portons à la cause nationale, vous voyez nos efforts et nos travaux. Cette Institution fait aujourd'hui un grand pas et nous avons besoin de votre appui pour l'affermir davantage sur des bases solides et prospères; car il est souvent nécessaire et toujours prudent d'augmenter nos forces en proportion de nos nouveaux besoins.

Veillez donc nous aider, vous, Messieurs, par votre concours en vous plaçant dans nos rangs si vous n'y êtes déjà; aidez-nous par votre assiduité à nos séances et par la part qui vous revient de droit dans nos travaux. — N'avez-vous pas raison d'avoir confiance? Ce que vous savez du passé et du présent de cette Institution n'est-il pas de nature à vous encourager pour l'avenir? Rangez-vous donc avec nous sous un drapeau commun; travaillez avec nous au succès d'une œuvre importante sous tant de rapports, et nous aurons ensemble la satisfaction d'avoir fait notre devoir comme citoyens et comme patriotes.

Quant à vous, Mesdames, je crirais méconnaître ce que vous avez fait par le passé, si je sollicitais de nouveau une approbation que vous nous accordez depuis longtemps. Veuillez seulement nous permettre l'assurance que nous pourrions toujours compter sur votre aimable concours; et en disant, avec vous tous, Mesdames et Messieurs, un dernier adieu à ce modeste logis, permettez-nous de vous dire *Au Revoir* et de vous donner rendez-vous dans notre *nouvel édifice* qui, j'en ai la ferme conviction, sera un monument qui attestera bien haut le patriotisme de notre population canadienne-française et l'esprit éclairé de nos concitoyens de la Capitale.

#### Memorial de l'Education du Bas-Canada.

PAR LE DR. J. B. MEILLEUR.

Après avoir parlé du livre de M. Chauveau, nous ne pouvons résister au plaisir de dire un mot d'un ouvrage publié sur le même sujet, il y a déjà longtemps, et dont une seconde édition a paru cette année à Québec: Nous voulons parler du *Mémorial de l'Education*, par M. J. B. MEILLEUR, M. A., M. D., L. C. D., ancien membre du Parlement, ancien surintendant de l'Instruction Publique dans le Bas-Canada, auteur d'un *Traité de Chimie* et de plusieurs autres ouvrages à l'usage des Ecoles.

Le *Mémorial* n'embrasse pas, comme l'ouvrage de M. Chauveau, toutes les provinces formant aujourd'hui la Confédération canadienne, mais ceux qui désirent étudier, dans ses détails, l'histoire de l'Education dans la province de Québec, feront bien de consulter ce volume. M. Chauveau le cite fréquemment et il ne manque pas cette occasion de

rendre hommage au mérite de son vénérable prédécesseur au ministère de l'Instruction publique. Voici ce qu'on lit à la page 87 :

“ Dire ce qu'il a fallu à mon prédécesseur d'efforts intelligents et continuels, de persévérance opiniâtre, de patience, pour bien dire surhumaine, pour seulement mettre en opération une loi malheureusement impopulaire dans le principe, ce serait entreprendre un récit presque aussi pénible à subir que les épreuves mêmes qu'il retracerait.... “ Il n'est presque pas de réforme importante réclamée aujourd'hui par l'opinion publique qui n'ait été indiquée et réclamée avec instance par le surintendant dans ses rapports.”

Cette seconde édition du *Mémorial*, sort des presses de M. Léger Brousseau, et forme un joli volume 80 de 454 pages, que nous recommandons à tous ceux qui s'intéressent à la belle cause de l'Éducation.

#### Soirée musicale au Pensionnat de N. D. du Sacré-Cœur, à Ottawa.

L'éducation des jeunes filles est une question vitale pour un pays : la jeune fille d'aujourd'hui, n'est-elle pas, en effet, l'épouse et la mère de demain, celle à qui incombera le devoir, parfois pénible, toujours grand et sublime “ de rendre son mari heureux, de le consoler, de l'encourager et de former sur ses genoux ce qu'il y a de plus excellent dans le monde : un honnête homme et une honnête femme.” Aussi, je ne suis point surpris de lire dans une des admirables *Lettres* de Mme de Maintenon, sur *l'Éducation des Filles* : “ Les affaires que nous traitons à la cour sont des bagatelles, celles de Saint-Cyr, (Pensionnat qu'elle avait fondé) sont les plus importantes.... Il y a dans cette œuvre, si elle est bien faite et avec l'esprit d'une vraie foi, de quoi renouveler dans tout le royaume la perfection du christianisme.” Encore moins suis-je étonné du respect dont tout homme sensé entoure les femmes généreuses qui se dévouent à cette tâche pénible, et de l'importance que le père et la mère de famille attachent à choisir pour leurs enfants des maîtresses vertueuses, et non-seulement vertueuses, mais capables de comprendre leur mission et de la remplir avec cette tendre sévérité qu'elle exige.

Le Canada n'a certes rien à envier aux autres contrées sous ce rapport : partout

nous avons des Sœurs dévouées à l'enseignement et de florissants Pensionnats. Mais en lisant les lettres de Mme de Maintenon et les mémoires de St. Cyr, et en voyant comment, au bout de quelques années d'expérience, fondatrice et maîtresses furent obligées de revenir sur leurs premières idées en fait d'éducation, parfois j'ai eu peur qu'il n'y eût chez nous aussi une tendance à trop sacrifier à l'esprit du siècle, la simplicité, le sérieux et la solidité d'une éducation chrétienne.

Une chose surtout m'a préoccupé longtemps. Dans toute maison d'éducation, il est raisonnable et nécessaire de divertir les enfants et je l'ai vu pratiquer partout ; il est bon de remplir leur esprit de belles choses, dont elles n'auront point à rougir dans le monde, de leur apprendre à vivre en société et à faire valoir leurs talents : toutes ne sont pas appelées à devenir des religieuses cloîtrées. Mais ce qui se peut faire sans inconvénient grave et même avec avantage dans un collège, c'est-à-dire ces grandes représentations où tous sont admis, où s'étalent l'éclat et la pompe d'une mise en scène, où l'enfant est obligé de paraître sur un théâtre avec une toilette presque toujours recherchée et avec une pose trop souvent guindée, tout cela peut-il être un bien dans un pensionnat ?

Voilà ce que maintes fois je me suis demandé. Et, ne voyant pas la nécessité de former des *actrices* pour avoir ensuite à en refaire, peut-être à grands frais, des femmes de ménage, je m'étais toujours réfugié dans mon austère idée fixe. La lecture de Mme de Maintenon n'a fait que m'y enfoncer davantage. En effet, après avoir fait jouer *Esther*, en 1689, avec une magnificence royale, instruite du danger par l'expérience, elle ne permit la représentation d'*Athalie*, en 1691, qu'à la condition de la donner “ en habits de St. Cyr, et de la renfermer dans la maison sans la faire voir à la grille.”

Comment donc procurer les avantages et cependant parer aux inconvénients signalés ? Tel était le problème pour moi, et je l'avouerai en toute simplicité, il était resté à l'état de problème jusqu'à la fête St. Antoine 1877. Ce jour-là j'en ai vu pratiquement la solution.

À l'occasion de la fête du R.P. Paillier, O. M. I., le vénéré curé de St. Joseph, les Sœurs et les Elèves du Pensionnat de N. D. du Sacré-Cœur avaient voulu offrir une petite Soirée musicale. Quel-

ques Pères du Collège, plusieurs amis de la maison et des plus honorables venus d'eux-mêmes manifester à leur pasteur leur respect et leur affection, et leur sympathie à l'Établissement, un grand nombre des anciennes élèves, toujours si contentes de se retrouver près des amies et des directrices de leur jeunesse, tel était, avec les 250 jeunes personnes qui fréquentent les classes, l'auditoire privilégié.

La soirée fut vraiment charmante : excellente musique, chants simples et beaux de leur simplicité même, plusieurs morceaux difficiles dont l'exécution prouva la supériorité des études musicales faites dans cette maison, une adresse écrite et présentée avec cœur, tout, en un mot, me sembla réuni pour faire passer une agréable soirée aux heureux assistants. Ce fut l'impression de tous, et tous, j'en suis sûr, l'ont gardée précieusement.

Pour moi (qu'on excuse le moi en faveur du problème), j'étais content surtout d'une solution si satisfaisante fortuitement donnée à mes préoccupations. Ce soir-là, en effet, je n'avais eu à déplorer ni contrefaçons d'art, ni contrefaçons de nature, et surtout je n'avais pas eu la douleur de voir la jeune fille forcée de rongir d'une mise en scène contre laquelle se révoltent les plus nobles instincts de sa modestie naturelle. Et néanmoins, je l'avais vue se préparant à faire plus tard les honneurs de sa maison avec grâce, aisance et naturel.

Nous le savons par ailleurs, les Sœurs Grises d'Ottawa sont des longtemps entrées généreusement dans la voie d'une éducation aussi solide que brillante, où l'esprit et le cœur ont la part qui leur est due. Soyons-en reconnaissants, car c'est un bon exemple qu'elles donnent, et de plus, elles forment ainsi des femmes capables de maintenir au foyer de la famille, la pureté des mœurs et les solides vertus, et s'acquiescent par là un droit à l'estime du pays.

J. HERDESÖHN.

#### Concert au Couvent de Hull.

Une nombreuse assemblée s'était donné rendez-vous, le mois dernier, dans une des salles du Couvent de Hull, pour assister à un Concert donné par les élèves de cette florissante Institution.

Parmi l'audience on remarquait les RR. PP. Charpeney, Reboul et autres, le Dr. St. Jean, M. P. et un grand nombre de citoyens d'Ottawa.

La soirée fut ouverte par un duo de piano, *Marche militaire*, par Mlles Jodoin et Delude, qui fut vivement applaudi.

Dans le chœur des Montagards, *Halte là!* Mlles Bertrand, Timmons et Chénier se sont surtout distinguées en chantant les trios. Ce chœur a été très-gouté de l'auditoire.

Dans le Dialogue des petites, une douzaine de petits anges blonds et frisés nous ont égayés pendant quelques minutes, en dansant une danse ronde avec une grâce enfantine.

Les *Deux Rivales*, duo de chant, plaidoyer du soprano et du contralto, avait été confié à Mlles Bertrand et Leblanc. Cette dernière possède une jolie voix de contralto, tandis que la première a rendu justice au soprano.

Mlle McKay nous a alors chanté *Little Wonders*, et a été applaudie.

Le tableau *l'Orpheline retrouve sa Mère*, nous montre un coin du ciel, (et ce jour-là, comme toujours, le ciel était beau) où une mère reçoit son enfant qui vient de s'échapper d'un petit tombeau ; ce tableau a été applaudi et rappelé.

Dans le drame *La Sorcière du Village*, nous avons surtout remarqué la bonne *Justine* (Mlle Duhamel), la séduisante comtesse (Mlle Bertrand), l'ingénieuse Mère Robert (Mlle Alex. Delude), et la véhémement et charmante Maria (Mlle Gosselin.) qui ne pouvait trop s'expliquer comment les jetons volés se trouvaient dans sa poche, ainsi que Mlles Lemieux, Delude et Faulkner, qui toutes ont bien rendu le rôle qui leur avait été assigné. Ce drame a provoqué l'hilarité générale et de fréquents applaudissements.

L'idée de l'autre tableau, la *Vertu méconnue*, était des plus belles. Jésus (Mlle D. Berthiaume), vêtu de la robe de pourpre, couronné d'épines et tenant en ses mains le roseau, est lié à la colonne du Prétoire, tandis que de nombreux anges lui présentent les instruments de la Passion et le calice d'amertume. Ce tableau a vivement impressionné l'auditoire et a été rappelé. Les jeunes élèves sont alors venues chanter et se sont dispersées parmi l'audience, portant des corbeilles de fruits, qu'elles vendaient aux assistants.

Mais le *Moulin des Oiseaux*, opérette, a été sans aucun doute, le triomphe de la soirée. Mlle E. Bordeleau, dans son rôle de la comtesse d'Hermantal, a réussi à merveille ; tous ont admiré le naturel et la grâce avec lesquels cette demoiselle a rempli cette partie, la plus difficile de

l'opérette ; la bonne grand'mère Durand (Mlle Duhamel) a aussi très-bien rendu le rôle si difficile de Vieille ; Mlles Leblanc (Rose) et Bertrand (Rosette), voudront bien ajouter à leurs couronnes de rosiers, les lauriers que nous leur décernons ; Mlle Jodoin a fait un charmant tambour dans son rôle de *Petit Pierre, dans l'exercice de ses fonctions.*

Après un solo de piano artistiquement exécuté par Mlle Timmons, un magnifique tableau, *l'Assomption*, est venu captiver notre vue pendant un trop court instant, après quoi, cette même demoiselle a exécuté le *Trot du Cavalier*, sur le piano, morceau qui a été applaudi à juste titre. Mlles D. Berthiaume et Jodoin ont alors chanté avec beaucoup de goût : *Where the rippling streamlet flows*, avec chorus par les élèves.

Le chant du *God save the Queen* a terminé cette agréable soirée dont nous garderons le souvenir jusqu'à ce que ces Demoiselles l'aient effacé par une nouvelle soirée aussi charmante que celle-là.

Pendant toute la soirée, une des Rvdes Sœurs a présidé au piano.

En terminant, nous devons féliciter les Rvdes Sœurs de Charité, qui au milieu de leurs nombreuses occupations, trouvent encore moyen de consacrer quelques instants à l'amusement du public, et nous espérons que le succès de cette soirée les engagera à nous convier de nouveau à une aussi charmante fête.

STEPHANE.

### La Messe de Minuit

A L'ÉGLISE STE-ANNE (ILE DU CALUMET).

A l'Éditeur du *Foyer Domestique.*

(TRADUCTION)

Monsieur,

Oserais-je venir vous demander l'insertion des quelques lignes suivantes sur la fête de Noël à l'Île du Calumet ? Un grand nombre de vos lecteurs ayant le bonheur de connaître cette paroisse et surtout le digne et infatigable Révd. M. Ouellet, qui la dirige depuis bientôt un quart de siècle, elles ne sauraient être sans intérêt pour eux. D'ailleurs, elles nous offriront à tous le bon exemple d'une population pleine de zèle et d'ardeur pour tout ce qui tient à notre sainte religion, et les bons exemples portent toujours leurs fruits.

La fête de Noël, à l'Île du Calumet, a

été célébrée avec un éclat extraordinaire. L'église, déjà si belle par elle-même et si finie, offrait, grâce aux décorations, un charme de plus ce jour-là. Le sanctuaire et le maître-autel, avec les fleurs artificielles et les trois cents lumières dont ils étaient ornés, attiraient tout d'abord l'attention. Mais si l'œil se portait de là sur les autels latéraux, sur les murs et les colonnes, il ne pouvait se lasser de contempler le spectacle offert par l'admirable disposition des brillantes lumières au milieu des feuillages verts. Tout l'ensemble faisait honneur au talent du Révd. M. Ouellet, car lui-même il avait présidé à ces décorations.

À minuit, quand la cloche eut lancé dans les airs son troisième appel, une vingtaine de voix fortes et agréables entonnèrent l'*Introït* et le Sacrifice divin commença. Pendant toute la messe les chants furent magnifiquement rendus.

Entre tous les ornements il n'en fut pas de plus agréables à Notre-Seigneur, que la foi et la ferveur des nombreux communiants, que le recueillement des assistants venus en foule de la paroisse et des paroisses voisines, que la piété de tous quand ils se prosternaient au pied de la crèche de l'Enfant-Dieu. Aussi, le Révd. Pasteur ne voulut-il pas les renvoyer, sans leur exprimer la joie dont son cœur de prêtre débordait. Puissent toujours nos populations conserver ce zèle pour Dieu et pour les fêtes de l'Église !

Je suis, Monsieur, avec respect, etc.

W. J. L.

### Paroisse canadienne du Sacré-Cœur (Détroit.)

Un de nos abonnés du Détroit, État du Michigan, nous communique les détails qui suivent :

"A peine y a-t-il un an que l'église canadienne du Sacré-Cœur de la partie Est de la ville de Détroit est fondée, et déjà une *Congrégation de la Ste. Vierge* vient d'y être érigée.

"Le 10 décembre dernier, a eu lieu la réception des Fondateurs avec beaucoup de solennité. Les membres réunis autour de l'autel, portant chacun un cierge, ont prononcé avec bonheur l'acte de consécration à la Ste. Vierge.

"Aussitôt après l'office, les Congréganistes se réunissaient dans la salle de l'école du Sacré-Cœur, où le Révd. P. Laporte,

curé actuel et directeur de la Société, nous fit la lecture du décret de Sa Grandeur Mgr. C. H. Borgess, évêque du Détroit, établissant la Congrégation avec les indulgences et privilèges qui y sont attachés."

"L'École de la paroisse du Sacré-Cœur compte 180 enfants. — Les garçons au nombre de 100 sont sous l'habile direction d'un compatriote, M. B. C. Gagnon, ancien professeur au collège Ste. Marie, Montréal, les filles sont dirigées par Mme Fildas, institutrice très-capable et habile dans l'enseignement.

"Courage et persévérance, compatriotes du Détroit, conservez sur la terre étrangère, devenue votre seconde patrie, ces deux choses saintes et sacrées, le plus précieux héritage de vos pères, la Religion catholique et la Nationalité canadienne-française. Oui, soyez toujours catholiques, non seulement de nom, mais véritablement et sincèrement, des catholiques qui vont à la messe du dimanche, des catholiques qui se confessent et communient, des catholiques qui savent bâtir des Églises, soutenir leur curé avec un noble orgueil. Soyez de vrais Canadiens, non pas à moitié *anglifiés*, mais des Canadiens conservant la langue de leurs ancêtres et la transmettant à leurs enfants, des Canadiens qui savent s'imposer des sacrifices pour bâtir des écoles et des couvents pour l'instruction de leurs enfants.

"Nous serions heureux de voir le *Foyer Domestique* répandu parmi la population canadienne du Détroit, ce serait le moyen de s'instruire agréablement et de conserver avec la patrie de ces relations qui font du bien à tout cœur bien né."

#### La Presse Canadienne des États-Unis

Nous saluons avec la presse entière la naissance d'un nouvel organe français aux États, le *Journal de Cohoes*, N. Y., ayant pour devise *Foi, Honneur et Patrie*. Longue vie à ce nouveau journal et qu'il soit toujours fidèle à sa belle devise.

Nous sommes heureux de profiter de la circonstance pour féliciter la presse canadienne française de l'Union américaine, et entr'autres le *Travailleur*, si habilement rédigé par M. Ferd. Gagnon, de Worcester, et le *Protecteur Canadien*, publié à Fall-River, sous l'énergique direction de M. Chagnon, sur l'esprit vraiment catholique et patriotique qui les animent.

Courage! confrères et compatriotes;

n'oubliez pas que la race canadienne-française a une belle et grande mission à remplir aux États-Unis, et que le rôle que vous devez y jouer est digne d'un bon catholique, digne d'un bon canadien.

Nous remercions en même temps toute la presse française et en général la presse catholique de l'Union, pour la bienveillance exceptionnelle qu'on a faite au *Foyer Domestique*.

#### Le nouveau Ministre.

L'Honorable Pantaléon PELLETIER, membre du Parlement Fédéral pour Kamouraska, a été nommé sénateur pour la division de Granville, et ministre de l'Agriculture.

Le nouveau ministre a prêté serment d'office le 26 janvier.

#### Charité.

Les Dames directrices de l'Orphelinat St. Joseph d'Ottawa prient les âmes charitables qui sont venues à leur secours, à l'occasion des fêtes de la nouvelle année, de recevoir l'expression de leur gratitude et celle de leurs chers orphelins. — Voici les noms des bienfaiteurs :

M. N. V. Noël, \$20; Dr. Hill, \$5; Dr. Taché, \$4; M. Henderson, provenant du comité d'élection, \$8 90; M. Octave Latrémouille, 30 calottes d'hiver pour les plus âgés des orphelins.

M. le Maire Waller, Mme J. C. Taché, Mme. S. Drapeau, Mme. C. Taché, Jr., Mr. L. Pinard, M. A. Georges, M. N. Germain, M. Patrick Byrns de Nepean, les Echevins et la Commission de l'Aqueduc du quartier Victoria, Mme E. Beland, M. F. McDougal, Satchell Bros, Mme Benoît, M. Sullivan, Kearns et Ryan, M. Cousineau, Mme Coursol, Mme Daireau, Mme G. Germain, Mme Landriau, ont envoyé à l'Orphelinat, avec une générosité qui témoigne de leur bon cœur, plusieurs quarts de farine, des pâtisseries en abondance, des fruits, pommes, etc., toutes sortes de viande, telles que mouton, bœuf, dindes, etc., ainsi qu'un bon nombre d'autres articles.

Les Sœurs remercient d'une manière spéciale M. L. Pinard, MM. Dupont et M. Groulx qui ont recueilli pour l'Orphelinat \$10.56 de pains, 240 liv. de viande, etc.

Depuis trois mois 40 dames donnent chacune un pain par semaine à l'Asile et se proposent de continuer leur offrande durant le cours de la présente année.

**Club de Discussion.**

A une assemblée du Club de Discussion Canadien-Français d'Ottawa, tenue le 2 janvier 1877, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

Proposé par M. L. J. Taché,

Secondé par M. L. A. Olivier, et résolu :

Que les membres du Club de Discussion Canadien-Français d'Ottawa, ont appris avec la plus vive douleur la mort prématurée de M. Joseph BUREAU, père de deux des membres de ce Club.

Que cette assemblée profite de cette occasion, pour exprimer les sentiments d'estime dont chacun de ses membres était animé pour la personne de feu M. Joseph Bureau ;

Que ce Club sympathise vivement avec MM. Alfred et Napoléon Bureau, ainsi que leurs familles, dans la perte qu'ils viennent d'éprouver, et désirent leur offrir en cette occasion ses condoléances les plus sincères ;

Que le Secrétaire soit chargé de leur transmettre copie des présentes résolutions et de les faire publier dans le *Foyer Domestique* et le *Free Press*.

J. N. KATTEY,  
Secrétaire.

**A travers le monde.**

Mgr. Racine, évêque de Sherbrooke, doit se rendre prochainement à Rome, afin de déposer aux pieds du Saint-Père l'adresse et les dons de la province ecclésiastique de Québec, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de son élévation à l'épiscopat.

L'anniversaire du sacre de Mgr. Moreau a été célébré à St. Hyacinthe, le 16 janvier, avec beaucoup de pompe et de solennité. Un grand nombre de prêtres du diocèse s'étaient rendus auprès de Sa Grandeur pour lui présenter leurs souhaits de bonheur et de prospérité.

Le Révd. Joseph Alphonse Grave, secrétaire de l'Evêché, vient de recevoir ses lettres de vicaire général. Mgr. Moreau a bien voulu, par cet acte de haute administration, récompenser le mérite et le dévouement. Le clergé et les fidèles du diocèse de St. Hyacinthe sont heureux de ce choix.

Nos félicitations au nouveau dignitaire.

Environ vingt élèves se sont inscrits pour suivre le Cours de l'Ecole de Navigation qui doit s'ouvrir le 1<sup>er</sup> février à Québec, dans une des salles du Parlement, sous la direction de Wm. Seaton, Esq.

Le *True Witness* de Montréal, cet organe de la population catholique parlant la langue anglaise, est maintenant sous la direction de M. W. KIRWAN, bien connu par ses talents et ses productions littéraires.

Notre Revue présente au nouveau Rédacteur ses meilleurs souhaits. Nous ne parlons pas la même langue, mais nous avons la même foi et marchons vers le même but.

Nous prions les journaux canadiens français du Canada, de jeter un cri d'alarme contre l'indigne et criminel métier d'un certain nombre d'agents de Chemins de fer. Ces gens n'ont jamais vécu autrement qu'en exploitant leurs compatriotes. Il y a d'ouvrage nulle part ; la misère et la faim sont partout, et l'émigration du Canada ici, ne cesse pas, en partie du moins, c'est grâce aux manœuvres de certaines gens. — *Protecteur Canadien*.

M. Jean Lancaster Spalding, prêtre de Louisville, a été nommé, dans le Consistoire du 18 décembre dernier, évêque de Peoria.

Le diocèse de Peoria (Illinois), détaché de celui de Chicago, a été créé au mois de février 1875. M. Michel Hurley, curé de St. Patrice, à Peoria, fut désigné pour en être le premier évêque ; c'est sur son refus, agréé du Saint-Père, que M. Spalding vient d'être nommé au nouveau Siège.

La santé du vénérable cardinal McClosky a diminué graduellement depuis son élévation. Le jour de Noël, Son Eminence a officié à la grande messe ce qui, avec un jeûne de quelques heures, l'a grandement épuisé.

Le nouveau-gouverneur de Santiago, del Estero, est un prêtre ; le Père Olascaya et le Père Gaballa est candidat pour la charge de gouverneur de Santa-Fé.

SANTA-FÉ (*Nouveau-Mexique*). Le R. P. Montenarelli, S. T., écrit de la Junta :

“ Nous soutenons en ce moment une lutte acharnée contre les protestants et

les matérialistes américains, au sujet des écoles catholiques. Ils veulent absolument que les écoles publiques entretenues aux frais de l'Etat, soient des écoles *Godless*, c'est-à-dire sans Dieu. Ici, à la Junta, d'après la décision du préfet, on a eu recours à un publiciste pour savoir si le peuple voulait que l'école fût tenue par un Jésuite. Le résultat de l'élection nous a été entièrement favorable.

Le Saint Père, dont la santé est toujours excellente, a nommé son Eminence le Cardinal Rafaele Monaco La Valetta, son Vicaire-Général, à la place du Cardinal Patrizzi, le nouveau secrétaire d'Etat.

Cette nomination a été universellement approuvée, car le Cardinal Monaco a su par sa piété, sa science et son dévouement au Pape, mériter l'estime générale.

Pic IX vient d'adresser une lettre apostolique aux évêques de la Suisse au sujet de la condamnation portée par eux contre la secte des Vieux-Catholiques. Le Souverain Pontife dénonce et condamne de nouveau l'élection et la consécration sacrilège d'Hersog, ainsi que le prétendu Evêque Reinkens qui lui a imposé les mains.

Mgr. Persico, ancien évêque de Savannah, et ex-curé de Sillery, près de Québec, vient d'être nommé par le Saint Siège délégué apostolique aux Indes Orientales.

Le comité de l'aristocratie romaine, afin de prévenir tout mal-entendu, à l'occasion du jubilé épiscopal du St. Père, annonce que le 21 mai 1877, le cinquantième anniversaire du jour où Sa Sainteté fut préconisée Archevêque de Spolète, aura lieu une grande audience au Vatican, composée de l'aristocratie Romaine, de la jeunesse d'Italie et des députations du monde Catholique. Les dons offerts au pape seront exposés dans une salle du palais pontifical.

Tout ce qui a trait à cette fête, dons ou adresses, devra être adressé à Rome, en mars, à M. Béchet, 171 Piazza Santo Ignacio, qui les transmettra au prince Altieri, président du comité.

Le 3 juin, anniversaire de la consécration épiscopale du St. Père, dans la basilique de St. Pierre-aux-Liens, sera célébré solennellement dans la même Eglise.

La gent radicale qui compose la municipalité de Paris s'est donnée le plaisir de voter 30,000 francs pour le support des familles des communeux, qui ont promené la torche incendiaire et l'assassinat dans la capitale même. A la même séance, ces messieurs ont retranché 30,000 francs sur la somme allouée aux écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne, de ces Frères qui dévouent leur existence pour l'instruction des enfants du peuple, et qui naguère encore mélaient leur sang aux larmes de la patrie en deuil. Pauvre France!.....

#### Errata.

Dans l'*Episode sur la vie intime*, inséré dans notre dernière livraison, il faut corriger ce qui suit :

Page 31, 2ème colonne, 36ème ligne : au lieu de : roucouler, c'est mourir.

Page 33, 1ère colonne, 16ème ligne, il faut lire : *tenace dans ses idées*, le mot *tenace* ayant été oublié.

Page 35, 2ème colonne, 14ème ligne, ce n'est pas *maternelles*, mais *matérielles* qu'il faut lire.

#### Esprit d'Entreprise.

Il nous fait toujours plaisir de consigner dans le *Foyer Domestique* l'esprit d'entreprise de nos compatriotes, dans quelque sphère qu'il s'exerce.

C'est pourquoi nous nous empressons de signaler à l'encouragement du public, et de nos lecteurs en particulier, le magnifique établissement de Barbier-Coiffeur que M. A. GENDREAU vient d'ouvrir sur la rue Wellington, Bloc-Rojotte, Nos 50 et 52, en face des bâtisses du Parlement, et à deux pas de la rue Elgin.

M. Gendreau est connu, depuis des années, du public d'Ottawa, à qui il a toujours donné la plus entière satisfaction par sa probité et l'excellence de son service. Grâce à ces qualités il a pu, par son industrie, en arriver graduellement à monter un établissement de premier ordre qui lui fait le plus grand honneur dans une ville où les industriels d'une autre origine occupent en général le haut du pavé.

La nouvelle boutique qu'il vient d'ouvrir dans la localité ci dessus est certainement la meilleure et la mieux montée en ce genre. Grande, spacieuse et richement meublée,—ayant, d'un côté, un département particulier pour les dames, où celles-ci trouveront ce qu'elles peuvent désirer de mieux en fait de coiffures,—ayant de l'autre un département pour les messieurs, où ils auront accès à un excellent débit de cigares et de tabac ; administré par un personnel nombreux, poli et empressé, — cet établissement peut être mis au premier rang.

**Nouveaux Zéloteurs.**

Nous enregistrons avec empressement le nom de M. Frs. L. DESAULNIERS, de Yamachiche, comme Collaborateur au *Foyer Domestique*, ainsi que les messieurs dont les noms suivent, comme Agents, savoir :

- Dr. F. E. VALOIS, M. D. — Pointe-Claire.  
 Dr. Israel LE CAVALIER, M. D.—Saint-Laurent de Montréal.  
 R. E. PELLAND—Berthier (en haut.)  
 Prosper PARADIS, marchand.—Sandy Bay.  
 J. L. DUMOUCHELLE,—Aylmer, comté d'Ottawa.  
 Thos. DECHISNE, Inst.—Bukingham.  
 Joseph LANDRY, — Nashua (N. H.) Etats-Unis.

**MEMORIAL NECROLOGIQUE.****Rev. Messire Thomas Pepin,**

CURÉ DE BOUCHERVILLE ET VICAIRE FORAIN.

C'est avec un profond regret que nous avons appris la mort du Rév. Messire Thomas Pepin, curé de Boucherville et vicair forain, arrivé dans cette paroisse le 28 décembre dernier à 4 heures et 10 minutes de l'après-midi.

Le clergé du diocèse de Montreal perd en lui l'un de ces vétérans, qui avait su rehausser, durant sa longue carrière, par l'éclat de ses vertus et de ses qualités intellectuelles, le sacerdoce dont il était revêtu.

Né à Charlesbourg, le 20 avril 1801, d'une famille ouvrière, mais aisée et très respectable, le Rév. M. Pepin reçut au foyer domestique une éducation chrétienne qui le forma de bonne heure à la pratique des vertus qu'il devait faire briller dans toute sa vie d'un éclat si pur et si vif. En octobre 1815, le jeune Thomas Pepin entra au Séminaire de Québec pour y commencer son cours d'étude. La maladie et une difficulté dans le langage lui apportèrent des obstacles que plusieurs croyaient invincibles. On comptait sans l'énergie de son caractère et sans son amour du travail. En 1822, il terminait ses études heureusement et laissait au petit séminaire une réputation qui était un glorieux éloge de ses vertus et de ses talents.

Répondant à l'attrait que n'avait cessé de solliciter sa jeune âme et à l'appel de son directeur de conscience, le vénérable M. I. Demers, d'heureuse mémoire, M. Pepin prit la soutane.

Le 3 octobre 1824, il recevait l'ordre sacré de la prêtrise que lui conféra l'illustre évêque Plessis.

La ville de Québec fut le théâtre où M.

Pepin déploya les vertus sacerdotales qui ont fait la force et la gloire de sa vie. Le zèle, la sagesse, la bonté du jeune vicair le firent estimer et aimer de Mgr. Plessis qui le nomma, en 1826, curé des paroisses de St. Jean Deschaillons et de St. Pierre les Becquets. Cette dernière paroisse était en proie aux dissensions les plus déplorables. Plusieurs curés avaient en vain tenté d'y rétablir la paix. A force de douceur, de calme, de prudence, M. Pepin amena la conciliation et la bonne entente. Cette œuvre de pacification accomplie, sentant ses forces physiques l'abandonner peu à peu, il crut devoir représenter à l'ordinaire que la desserte de deux paroisses était trop lourde pour lui : Mgr. Plessis le comprit et il nomma M. Pepin à la cure du Sault aux Récollets.

Quitter Québec pour Montréal, dire adieu à sa famille, à tous ses souvenirs d'enfance, se séparer de ses amis, c'était dur et pénible à la nature, mais M. Pepin n'était pas un homme à reculer devant le sacrifice. Il vint donc dans le district de Montréal où l'appelaient l'obéissance. A peine avait-il eu le temps de se dévouer dans la paroisse du Sault, que Mgr. Lartigue le désigna pour la cure de St. Roch où régnaient de profondes divisions.

En octobre 1840, M. Pepin faisait ses adieux à ses paroissiens de St. Roch qui ne l'oublièrent jamais, pour aller remplacer M. Hudon, appelé de la cure de Boucherville à l'évêché de Montréal. Depuis trente-quatre ans que le vénérable prêtre exerce le saint ministère à Boucherville, il n'a cessé de jouir de l'estime, de l'amour, de la vénération et de la confiance de tous les paroissiens. Les enfants, les jeunes gens le regardent comme un père, les vieillards comme un guide sage et éclairé, tous comme une âme dévouée. Les familles l'aiment et redoutent le moment où il ne sera plus là pour les encourager, les diriger, les fortifier et les consoler.

Le Souverain Pontife a toujours été l'objet de l'amour, du respect et de la soumission de M. Pepin. Pour le voir, pour le contempler, pour recevoir sa bénédiction, le vénérable curé traversa l'océan à l'époque du concile du Vatican. Ce long voyage est un des plus grands souvenirs de sa vie.

Depuis le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale, célébré avec une pompe extraordinaire dans la paroisse de Boucherville, le Rév. Messire Pepin était chanoine honoraire de la Cathédrale.

Il y a déjà plusieurs années que ce vénérable prêtre avait abandonné les charges du sacerdoce pour vivre dans la retraite et le recueillement. Les œuvres de bien qu'il a entreprises et menées à bonne fin dans ses dernières années, témoignent hautement en faveur de son cœur et de sa charité. Miné par l'âge et les infirmités qui l'accompagnent, Messire Pepin a succombé à une maladie qui vient de le conduire au tombeau. La mort ne l'a point surpris, il l'attendait avec la résignation et la confiance du chrétien et du prédestiné.—*Franc Parleur.*

**M. Joseph Bureau.**

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Joseph Bureau, imprimeur et éditeur, arrivée à Ottawa subitement, mercredi soir, le 26 décembre. M. Bureau a été le gérant des ateliers de M. Desbarats pendant un grand nombre d'années et possédait toutes les qualités d'un bon chef d'atelier et d'un vrai disciple de Gutenberg. Il a été aussi pendant un certain temps un des propriétaires de *l'Ére Nouvelle*, qui se publiait à Trois-Rivières, mais il abandonna cette position pour reprendre la gérance de l'établissement de M. Desbarats, père, devenue vacante par la mort soudaine du chef d'atelier d'alors, M. François Bélanger, dont le souvenir, comme homme d'honorabilité, d'intelligence d'amabilité, et de grande connaissance dans l'art typographique, est encore vivace dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu. Plus tard, M. Bureau laissait Montréal pour aller fonder un établissement typographique à Ottawa où il put réussir à se mettre au premier rang dans l'exploitation de son art.

M. Bureau était âgé de 53 ans ; il était le frère de M. Jean Bureau, huissier-audencier de Québec. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et une nombreuse famille.

**M. John Fennings Taylor.**

En décembre dernier, est mort à Ottawa, M. John Fennings Taylor, ancien greffier du Sénat. Il naquit le 26 janvier 1801, à Harwich, comté d'Essex, en Angleterre, et était, par conséquent, dans sa 76e année. Il vint au Canada en 1819, avec un de ses oncles, officier de l'armée anglaise, le capt. Denison, dont il épousa la fille. En 1821, après avoir été reçu avocat, il entra au service du conseil législatif qu'il ne quitta jamais depuis ; en sorte que lorsqu'il fut mis à la retraite, en 1871, il était dans sa cinquantième année de service.

**M. Faucher.**

ÉLÈVE DE RHÉTORIQUE AU PETIT SÉMINAIRE  
DE QUÉBEC.

Les droits du Seigneur sont terribles ; il frappe à tout âge, dans toutes les conditions ; ses coups sont tantôt isolés, tantôt ils tombent sur le même troupeau, jettent la désolation dans la même famille.

Depuis à peine deux ans, la main de Dieu s'est appesantie trois fois sur la demeure de M. Narcisse Faucher, Ecr. ; deux jeunes filles bien-aimées sont d'abord tombées, puis un jeune homme à cet âge où l'avenir sourit toujours. Hier, les élèves du Séminaire apprenaient qu'un nouveau vide s'était fait parmi eux, qu'une nouvelle calamité avait frappé cette famille déjà si éprouvée : M. Henri Faucher, élève de Rhétorique, était décédé lundi, le 15 Janvier à l'âge de dix-huit ans.

Il faut avoir connu cette nature franche et pleine de bonhomie, pour comprendre la douleur que nous a causée cette mort ; il

faut avoir été en contact avec ce camarade qui nous faisait à tous une si large part de sa bonne vieille amitié. On se sentait à l'aise à ses côtés, rien de froid, rien de dissimulé ; son geste empreint d'une charmante brusquerie, sa voix assurée et joyeuse, tout nous disait que la bouche parlait vraiment l'effusion du cœur.

Rempli d'énergie et d'espoir, il s'avancait en souriant dans le chemin de la vie ; les difficultés ne le rebutaient pas et, auprès de lui, on se sentait fort de sa confiance, joyeux de sa joie. Compagnon tout à la fois sensible et enjoué, il avait ses heures sérieuses où il se livrait à l'étude avec une extrême ardeur. Nous l'avons vu, pendant la saison rigoureuse de l'hiver, alors que sa santé était déjà chancelante, venir s'asseoir parmi nous, pâle, exténué de fatigue et apporter à ses classes la plus grande assiduité. Les premiers symptômes de la maladie qui nous l'a enlevé, la consommation, se sont manifestés à la suite de trois journées consécutives d'une étude acharnée.

Sans prétention, sans orgueil, le succès le trouvait avec le même sourire affable et la même cordialité ; il n'ambitionnait pas les récompenses de la terre, il ne comptait que sur celles de Dieu. Sa piété était sincère et éclairée ; il pratiquait scrupuleusement sa religion, dégagé de l'homme superbe, exempt de la fausse honte du faible. C'était là son devoir, disait-il, et certes, il l'a fait noblement. En proie aux plus grandes souffrances jamais son courage n'a failli un instant, il mettait tout au pied de la Croix et sans fléchir, il surmontait la douleur. Pourtant, un jour son sourire s'enfuit, il devint sombre et des larmes coulèrent sur ses joues ; il regrettait de ne pouvoir se recueillir avec ses camarades dans les heures pieuses de la retraite annuelle. Enfin Dieu pensa qu'il avait assez lutté, assez souffert et il est mort comme il avait toujours vécu, dans l'espérance, la prière et la foi.

Pour nous, ses amis, nous n'oublierons jamais celui qui fut le compagnon de nos labeurs et de nos joies. Joignons-nous à sa famille éplorée, répandons sur sa tombe ce que nous avons de plus précieux, nos larmes de regret et d'affection ; et surtout, dans notre tristesse, rappelons-nous que la douleur qui plaît le plus à Dieu et à notre cher Henri, c'est la douleur qui prie.

**UN CONFRÈRE.**

L'enterrement de M. Henri Faucher, élève de Rhétorique au Séminaire de Québec, a eu lieu ce matin à la Basilique au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

M. l'abbé Labrecque, professeur de Rhétorique, a fait la levée du corps, et M. le Grand Vicaire Hamel a chanté le service assisté de MM. les abbés Arthur Caron et Placide Roy, comme diacre et sous-diacre.

### M. Eugène Larochelle.

La mort semble avoir pris à tâche de choisir ses victimes parmi les principaux citoyens de la Rivière-du-Loup, les hommes qui avaient réellement à cœur le progrès de cette petite ville.

Après avoir perdu les MM. Pelletier et Marchand, on devait avoir raison de croire que la mort arrêterait là ses ravages, mais, sans pitié pour personne, elle frappe à droite, à gauche.

Samedi, elle choisissait sa victime en M. Eugène Larochelle, citoyen bien connu à Québec comme à la Rivière-du-Loup. Qui n'a pas, en effet, été à même d'apprécier ses nobles qualités, car il suffisait de le connaître pour l'estimer. Citoyen entreprenant, c'est lui, qui le premier, a voulu bâtir un grand hôtel sur cette pointe bien connue de la Rivière-du-Loup, et cette pointe serait aujourd'hui tout un village des plus fashionables, si ses élans vers le progrès n'avaient été arrêtés par d'affreuses et honteuses mesquineries.

Estimé de tout le monde, sa mort, arrivée si promptement, laissera un vide qu'il sera bien difficile de remplir. Bien que tous aient la certitude qu'il soit allé dans un monde meilleur recevoir la récompense due à ses vertus, personne ne pourra s'empêcher de pleurer cette perte immense que l'on vient de faire.

Nous offrons nos condoléances les plus sincères à sa famille éprouvée, en particulier à Mme. Larochelle, qui, venant à peine de perdre sa sœur, a dû encore se voir enlever son époux qu'elle aimait. — *Événement.*

### Mme. Marie-Cécile Roy.

Les journaux ont annoncé mardi, brièvement, le décès, à l'âge de 61 ans, de dame Marie-Cécile Roy, épouse d'Abraham Hamel, écuyer. Le lecteur vaudra bien nous permettre quelques détails.

Mme. Hamel était excellente épouse, pieuse et charitable; ce qu'elle prodiguait d'une main était ignoré de l'autre, tant était grande sa charité. Enumérer ses œuvres pieuses serait agir au contraire de ce que furent toujours ses intentions: laissons donc à Dieu seul le secret de sa bienfaisance.

La semaine dernière, on la voyait pleine de sollicitude au chevet de sa belle fille mourante, madame Eugène Hamel. Le jour de Noël, elle assistait aux grandes solennités de l'Église, et, hier matin, de bonne heure, elle se levait pour aller à l'Église recevoir la sainte communion, lorsqu'un malaise la fit reprendre son lit. Des symptômes alarmants se manifestèrent bientôt. Elle s'affaissa si rapidement qu'elle n'eut que le temps de serrer la main à deux de ses enfants en signe d'adieux, pour tomber aussitôt dans un état d'insensibilité complète. A trois heures de l'après-midi, elle était morte.

UN AMI.

Les funérailles de Madame Hamel ont eu lieu à 9 heures du matin à la Basilique.

Le service a été d'une rare solennité. La plupart des institutions de bienfaisance auxquelles Madame Hamel a prêté secours, avaient tenu à se faire représenter dans le cortège funèbre qui était considérable.

Les porteurs des coins du drap étaient les Hons. MM. Garneau, Ouimet, Clinic et Langevin et MM. V. Têtu et J. B. Renaud.

L'église était en partie tendue de noir, et le corps était placé sur une superbe catafalque.

La partie musicale du service a été remplie par l'Association musicale qui a chanté le plain chant harmonisé de la messe des morts.

Il y avait foule à la Basilique.

Les restes mortels de Madame Hamel ont été déposés dans le caveau de la famille au cimetière Belmont.

### Madame M. H. Percival.

Un communiqué, dans le *Chronicle*, annonce la mort de Madame M. H. Percival, décédée le 23 novembre, à Lewis Castle, Stornaway, Ecosse, à la résidence de son gendre, Sir James Mathewson, à l'âge de 86 ans.

À l'âge de 18 ans, elle agissait comme Lady Mairesse, de Londres, vu que son père, Sir Charles Flomer, Lord Maire, était veuf.

À 19 ans elle maria l'hon. M. H. Percival, qui devint percepteur des Douanes à Québec. M. et Mme Percival achetèrent *Powell Place* et lui donnèrent le nom de *Spencer Wood*, du nom du comte de Spencer, père de M. Percival. Leur fils aîné, colonel des Coldstream Guards, s'appelle aussi Spencer; le comte Spencer fut son parrain. Il en reste peu aujourd'hui qui prirent part aux réceptions magnifiques de la gracieuse et charmante Mme. Percival à Spencer Wood. L'auteur du communiqué en était cependant.

### Joseph Hospice Douville, Eccl.

Le 7 janvier, à Ste. Anne de la Pérade, Joseph Hospice Douville, ecclésiastique, s'est éteint sans agonie, dans les bras de ses parents, après une vie mourante et misérable qu'il traîna depuis deux longues années.

Il était âgé de 24 ans. La mort, qui l'enlève dans tout son printemps, moissonne en cette pauvre fleur un avenir, des espérances, et ensevelit dans la tombe, avec tout le bonheur d'une bonne mère, une large part d'affection d'un cercle nombreux d'amis.

C'est mercredi, le 10 courant, qu'eut lieu la triste et dernière séparation dans l'église de Ste. Anne de la Pérade, sous la chapelle de la Ste. Vierge, où les précieuses dépouilles reposent, après un service chanté par le Rév. M. Fr. Douville, cousin du défunt, au milieu de quelques-uns de ses confrères et d'un grand concours de parents et d'amis.

R. I. P.

# BULLETIN DES ANNONCES.

Comme le **Foyer Domestique** pénètre dans toutes les Paroisses et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le COUVERT DU **Foyer** les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la 1ère insertion, soit \$2.50 pour un carré de 25 lignes, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

## LA GAZETTE DES FAMILLES

Canadiennes et Acadiennes.

[8e année.]

NOUS appelons l'attention et la sympathie des lecteurs sur la publication ci-haut mentionnée. Cette REVUE, spécialement destinée aux familles, est imprimée et publiée à Ottawa, par M. l'abbé E. GUILMET, rédacteur-proprétaire, et elle paraît le 15 de chaque mois, par livraison de 32 pages, in-8vo., formant chaque année un magnifique volume de 384 pages de matières à lire des mieux choisies.

ABONNEMENT :—Seulement 60 centins par année.

On s'abonne chez tous les Maîtres de poste, et plus particulièrement chez le soussigné, par lettre.

E. Guilmet. Ptre.,

Rédacteur-Propriétaire.

Ottawa, 1er Février 1877.

## Bazar de l'Orphelinat Saint-Joseph.

Le Bazar annuel de l'Orphelinat St. Joseph s'ouvrira LUNDI, le 5 Février, au No. 26, rue Rideau.

(Salle d'encan de MM. ROWE & ERRAILL).

Ottawa, 1er Février 1877.

## F. MARTINEAU,

Nos. 501 et 505,

RUE Ste. CATHERINE.

A toujours en mains un assortiment complet

d'Huiles,  
Peintures,  
et vitres,

de toutes espèces et qualités qu'il vend à des conditions favorables, et à des prix extrêmement réduits.

On sollicite une visite.

Montréal, Janvier 1877.

## Alexandre Caron,

AGENT D'ASSURANCE

Contre le Feu, les Accidents et sur la Vie.

Se charge de la collection des comptes, ventes des terres, etc., à des taux

TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser au Bureau de Poste de la Rivière du Loup (en Haut), Province de Québec.

## P. H. CHABOT,

No. 518, [ancien No. 52]

RUE SUSSEX,  
OTTAWA.

Offre un choix complet de

Tweeds,  
Draps,  
Chapeaux,  
Chemises,  
Cols,  
Collets,

—ET—

HARDES-FAITES,

A très bas prix.

Les Hardes sont confectionnées à ordre avec beaucoup de goût

## EN VENTE

Les 1er et 2ème volumes du

FOYER DOMESTIQUE,

PRIX.—Souscripteurs \$1.00.—Non  
Souscripteurs \$1.50, chaque volume.

Ottawa, 1er Février 1877

## Imprimerie du "FOYER DOMESTIQUE."

L'Administration du FOYER DOMESTIQUE à fait l'acquisition d'un matériel d'IMPRIMERIE très étendu, et des mieux choisis, qui lui permet d'entreprendre l'impression de toutes espèces d'ouvrages, dans les deux langues, telles que *Blancs de Notaires, Avocats, Greffiers, etc., Factums, Têtes de Comptes, Circulaires, Programmes, Affiches, Lettres, Funéraires, Cartes de Visites et d'Affaires, etc., etc.* Le tout exécuté avec soin, élégance et promptitude.

L'Administration se charge également des ouvrages de luxe, tels que *Livres, Brochures, Lettres de Faire-Part, Chèques, etc., etc., etc.* Imprimés en Or, Bronze, Argent, et divers autres couleurs.

**A DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

Elle expédie dans toute les parties du Canada et des Etats-Unis, FRANC DE PORT, tous les ouvrages qui lui sont confiés, aussitôt qu'ils sont imprimés.

S'adresser à l'imprimerie du

**Foyer Domestique.**

Encoignure des rues Sussex et Murray, OTTAWA.

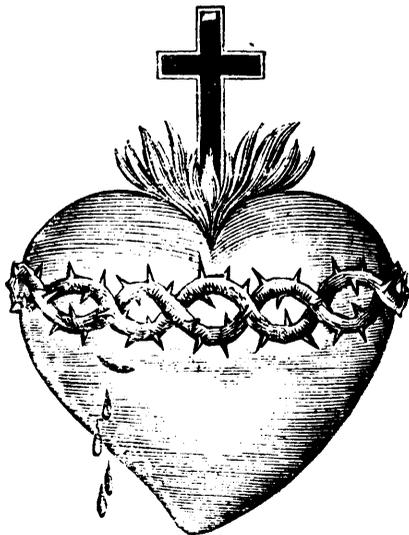
UN SPECIMEN sera imprimé aussitôt que possible et en attendant on sollicite le patronage des hommes d'affaires et du public en général.

# Nos Agents des Villes du Canada, etc.

<b>QUÉBEC.</b>	<b>SOREL.</b>	<b>RIMOUSKI.</b>
<b>M. J. O. FILLEAU,</b> No. 35, RUE RICHELIEU.	<b>M. JOSEPH CARTIER,</b> AGENT D'ASSURANCE.	<b>M. ALPHONSE COUILLARD,</b> Maitre de Poste.
<b>MONTREAL.</b>	<b>St. JEAN.</b>	<b>HALIFAX (Nouv.-Ecosse).</b>
<b>M. IGNACE C. ST. AMOUR,</b> NO. 139 RUE PANET.	<b>M. M. CARON,</b> Inspecteur d'Ecoles.	<b>M. J. B. LEBLANC, Marchand,</b> 83, BARRINGTON Street.
<b>TROIS-RIVIÈRES.</b>	<b>SHERBROOKE.</b>	<b>DETROIT, (Michigan.)</b>
<b>M. Ephrem Dufresne.</b> Avocat.	<b>M. C. Celinas,</b> AGENT D'ASSURANCE.	<b>B. G. GAGNON.</b> No. 555, Fort Street. (East.)
<b>St. HYACINTHE.</b>	<b>N.-D. de LÉVIS.</b>	<b>CHICAGO, (Illinois.)</b>
<b>M. A. M. Kirouack,</b> LIBRAIRE.	<b>Mr. ELZEAR BEDARD,</b> MARCHAND.	<b>Geo. O. Tanguay,</b> 106 STATE STREET.

## GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR.

CETTE loterie, destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques : le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée-Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal. Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Coursol, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. CHAPLEAU et Gédéon OUMET, de L. A. JETTÉ, M. P., B. A. E. HUBERT, protonotaire, C. A. LEBLANC, Shérif, R. H. TRUDEL, M. D., M. P. RYAN, J. O. DEVLIN, Alfred LAROCQUE, Sr., C. S. RODIER, Pierre l'Espérance et de Michael STEWART, Ecrs., sous la surveillance des membres des trois comités.



### Valeur de la Loterie.

1 Bourse en Or de .....	\$10,000 00	\$10,000 00
1 do do .....	2,000 00	2,000 00
1 do do .....	1,000 00	1,000 00
1 do do .....	500 00	500 00
5 do do .....	100 00	500 00
5 do do .....	50 00	250 00
25 do do .....	10 00	250 00
300 lots à bâtir, valeur moyenne.....	500 00	150,000 00
250 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24 00	1,200 00
20 ciboires.....	20 00	400 00
42 calices.....	18 00	756 00
8 encensoirs.....	6 00	48 00
12 ostensoirs.....	32 00	432 00
12 paires de burettes.....	6 00	72 00
12 garnitures d'autel de toutes les couleurs.....	30 00	360 00
290 objets do do .....	3 00	870 00
1000 objets do do .....	2 00	2,000 00
2000 objets do do .....	1 00	2,000 00
1 bénitier.....	4 00	4 00
		<b>\$272,782 00</b>

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté ; le comité de direction est composé d'un prêtre, du Visiteur Provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite, qui président à toutes les affaires de la loterie, et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux.

Les Billets sont en vente au bur au du Directeur-Gérant.

Le onzième billet est donné à ce ui qui en achète ou en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ecr., président du Comité de Direction ; Benjamin Clément, Ecr., secrétaire-trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cochue, Ecr., Directeur-Gérant, ainsi que le cachet de la loterie du Sacré-cœur, est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis. Le jour du tirage est fixé au 15 Aout 1877.

Nombre des Billets : 400,000 — PRIX DU BILLET..... \$ 1.00

Toutes communications par la malle devront être adressées franchises de port au Directeur-Gérant.

**F. X. COCHUE**

No 256, rue Notre-Dame, Montréal.